

RAPPORT

DU CONSEIL DE LA FAO

Quatre-vingt-septième session
Rome, 17-28 juin 1985



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
ROME

1985

CONSEIL
(à partir du 1^{er} janvier 1985)

Président indépendant: M.S. Swaminathan

Afghanistan***	Egypte***	Panama*
Allemagne, République fédérale d**	Equateur***	Philippines***
Arabie saoudite, Royaume d'****	Espagne*	Royaume-Uni***
Argentine*	Etats-Unis d'Amérique**	Rwanda*
Australie***	France***	Sao Tomé-et-Principe**
Autriche**	Inde***	Sénégal***
Bangladesh*	Indonésie*	Tanzanie***
Bénin*	Iraq*	Tchécoslovaquie**
Brésil**	Italie***	Thaïlande*
Bulgarie**	Japon*	Trinité-et-Tobago**
Canada**	Liban**	Tunisie**
Chine*	Malaisie*	Venezuela*
Chypre*	Malawi*	Yémen, République
Colombie**	Mexique**	démocratique
Congo**	Ouganda**	populaire du**
Cuba**	Pakistan***	Zimbabwe***
Danemark***		

*Mandat expirant à la fin de la vingt-troisième session de la Conférence (novembre 1985).

**Mandat expirant le 31 décembre 1986.

***Mandat expirant à la fin de la vingt-quatrième session de la Conférence (novembre 1987).

RAPPORT

DU CONSEIL DE LA FAO

**Quatre-vingt-septième session
Rome, 17-28 juin 1985**

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
LISTE DES DECISIONS, DIRECTIVES ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL	vii - xvii
	<u>Paragraphes</u>
INTRODUCTION	1 - 12
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	2
Election de trois Vice-Présidents et nomination du Président et des membres du Comité de rédaction	3 - 4
Déclaration du Directeur général	5 - 12
SITUATION MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE	13 - 67
Situation actuelle de l'alimentation mondiale	13 - 28
Situation alimentaire de l'Afrique (Résolution 1/87)	29 - 45
Rapport de la dixième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Rome, 10-17 avril 1985)	46 - 67
- Pacte mondial de sécurité alimentaire (Projet)	46 - 51
- Autres questions	52 - 67
ACTIVITES DE LA FAO ET DU PAM	68 - 190
Rapport de la huitième session du Comité de l'agriculture (Rome, 18-27 mars 1985)	68 - 128
- Examen du Programme de travail de la FAO dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture	69 - 97
- Rôle des cultures secondaires dans la nutrition et la sécurité alimentaire	98 - 105
- Transformation des produits agricoles alimentaires et non alimentaires	106 - 109
- Politiques de prix agricoles	110 - 115
- Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides (Projet de résolution de la Conférence)	116 - 126
- Autres questions	127 - 128
Rapport de la neuvième session de la Commission des Engrais (Rome, 19-22 février 1985)	129 - 142
Rapport de la seizième session du Comité des pêches (Rome, 22-26 avril 1985)	143 - 155
Dixième Rapport annuel du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial ONU/FAO	156 - 171
Relations entre la FAO et le PAM	172 - 175
Faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies et qui intéressent la FAO	176 - 183

	<u>Paragraphes</u>
Préparation de la vingt-troisième session de la Conférence de la FAO	184 - 190
- Organisation de la session et calendrier provisoire	184 - 187
- Désignation du Président et des autres membres du Bureau de la Conférence	188
- Date limite pour la présentation des candidatures à la fonction de Président indépendant du Conseil	189 - 190
QUESTIONS CONCERNANT LE PROGRAMME, LE BUDGET, LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION	191 - 269
Sommaire du Programme de travail et budget 1986-87	191 - 232
- Exposé liminaire du Directeur général	191 - 195
- Avis du Comité du Programme et du Comité financier	196 - 199
- Situation mondiale	200 - 203
- Programmes de terrain	204 - 207
- Stratégies, priorités et moyens d'action	208 - 217
- Activités du Programme	218 - 224
- Cadre financier	225 - 227
- Croissance réelle	228 - 231
- Conclusion	232
Questions concernant le budget	233 - 235
- Exécution du budget 1984	233
- Virements entre programmes et entre postes du budget	234 - 235
Questions financières	236 - 255
- Situation financière de l'Organisation: contributions:	236 - 247
a) Situation des contributions au budget	236
b) Contributions courantes	237 - 239
c) Arriérés de contributions	240 - 241
d) Droit de vote	242 - 244
e) Demande d'admission à la qualité de membre de l'Organisation	245
f) Avances au Fonds de roulement	246
g) Retard dans le paiement des contributions ordinaires	247
- Barème des contributions en 1986-87	248 - 252
- Préparation des comptes définitifs du PAM pour 1984-85	253
- Remboursement des frais de voyage des membres du Conseil	254 - 255

Paragrapbes

Rapports de la quarante-huitième session du Comité du Programme et de la cinquante-cinquième session du Comité financier (Rome, 6-16 mai 1985)	256
- Questions de personnel	256
Relations avec le gouvernement du pays hôte	257 - 269
- Locaux du siège	257 - 262
- Négociations relatives à l'interprétation et à l'application de l'Accord de Siège	263 - 266
- Licences d'importation	267 - 269
QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES	270 - 288
Rapport de la quarante-sixième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) (Rome, 29 avril-3 mai 1985)	270 - 280
- Immunité de juridiction de la FAO en Italie et immunité contre les mesures d'exécution	270 - 280
Autres questions constitutionnelles et juridiques	281 - 288
- Demande d'admission à la qualité de membre de l'Organisation	281 - 282
- Invitations à participer à des réunions de la FAO adressées à des Etats non membres	283 - 284
- Modifications de la représentation des Etats Membres au Comité du Programme et au Comité financier	285 - 288
QUESTIONS DIVERSES	289
Date et lieu de la quatre-vingt-huitième session du Conseil	289
ANNEXES	
A - Ordre du jour de la quatre-vingt-septième session du Conseil	
B - Liste des délégués et observateurs	
C - Liste des documents	
D - Discours du Directeur général	
E - Contributions ordinaires des Etats Membres	
F - Répartition entre les Etats Membres de l'excédent de trésorerie (46 193 205 dollars) de l'exercice 1982-1983	

LISTE DES DECISIONS, DIRECTIVES ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL

Situation actuelle de l'alimentation mondiale

A de nouveau lancé un appel à tous les membres du FIDA en leur demandant de contribuer rapidement à la deuxième reconstitution des ressources du Fonds (par. 16).

Est convenu qu'il faudrait continuer à fournir une aide alimentaire sous une forme appropriée aux pays à faible revenu, y compris ceux qui ont sensiblement accru leur production vivrière et agricole en utilisant efficacement les facteurs de production et l'aide alimentaire (par. 21).

A reconnu que le moyen le plus sûr de résoudre les problèmes alimentaires est d'accroître la production vivrière et que la responsabilité en incombe au premier chef aux gouvernements eux-mêmes (par. 22).

A souscrit à l'appel de la Commission des engrais qui a demandé un accroissement de l'aide en engrais fournie par des voies bilatérales ou par des voies multilatérales telles que le Programme international d'approvisionnement en engrais (PIAE) de la FAO. Plus d'attention pourrait toutefois être accordée au recyclage des déchets organiques pour réduire la dépendance des pays à l'égard des engrais manufacturés (par. 23).

A souligné la nécessité d'un aménagement territorial judicieux permettant un accroissement soutenu de la production agricole sans porter préjudice à l'environnement (par. 24).

A réaffirmé qu'il importe de mieux mobiliser les ressources afin d'appuyer les efforts entrepris par les pays en développement pour accroître leur production de nourriture et améliorer leur sécurité alimentaire (par. 25).

Est convenu que, étant donné leur forte incidence sur les marchés alimentaires, les politiques agricoles nationales des pays développés revêtent beaucoup d'importance pour les pays en développement, qu'ils soient importateurs ou exportateurs de produits alimentaires (par. 28).

Situation alimentaire de l'Afrique

A exprimé son plein soutien au Système mondial d'information et d'alerte rapide, ainsi qu'au projet de le renforcer (par. 34).

A exhorté la communauté internationale et les gouvernements des pays sinistrés à faire tout leur possible pour surmonter les problèmes logistiques afin d'accélérer la livraison de l'aide alimentaire et des facteurs de production agricole dans les pays sinistrés et dans leurs régions les plus touchées (par. 36).

A insisté sur la nécessité d'établir un lien entre les secours d'urgence, les mesures à moyen terme du Programme de relance et les actions à long terme pour le développement agricole de l'Afrique, et a noté que cette importante question fera l'objet d'un examen plus détaillé dans la grande étude en profondeur (par. 42).

A adopté la résolution 1/87 sur la situation alimentaire de l'Afrique (par. 45).

Rapport de la dixième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Rome, 10-17 avril 1985)

- Pacte mondial de sécurité alimentaire

A approuvé le Pacte mondial de sécurité alimentaire et en a recommandé l'adoption par la Conférence (par. 51).

A entériné le rapport de la dixième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (par. 52).

A appuyé vigoureusement les activités du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture et a demandé instamment à tous les gouvernements de participer au Système et de lui communiquer toutes les données disponibles pour lui permettre de fonctionner plus efficacement; a souligné combien il est important d'établir ou d'améliorer des systèmes d'alerte rapide nationaux ou régionaux et des plans nationaux de préparation aux catastrophes (par. 55).

A pleinement soutenu les propositions présentées par le Directeur général en vue de renforcer le Système pendant l'exercice 1986-87, renforcement qu'il juge hautement prioritaire (par. 55).

A souscrit à la conclusion du Comité qui a considéré que l'aide alimentaire peut jouer un rôle important à l'appui de chacun des trois volets de la sécurité alimentaire mondiale : accroissement de la production, stabilisation des approvisionnements et meilleur accès des pauvres aux vivres (par. 57).

A particulièrement insisté sur la nécessité d'assurer en temps voulu les expéditions d'aide alimentaire et d'améliorer la coordination entre les donateurs et autres parties concernées (par. 57).

A demandé que la FAO envisage de diffuser des informations sur les excédents alimentaires disponibles dans les pays en développement (par. 59).

A fait sien la recommandation du Comité de la sécurité alimentaire mondiale tendant à inviter le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (CPA) à envisager la mise en place, pour la RAIU, d'une réserve mobilisable à la demande, compte tenu des opinions exprimées par les délégués à la dixième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (par. 60).

A considéré que le plan d'assurance en matière d'aide alimentaire et autres propositions devrait être étudié plus en détail et a demandé au Secrétariat de présenter des propositions plus élaborées à une prochaine session du CSA (par. 60).

A reconnu que l'étude proposée sur la contribution de l'aide alimentaire à la sécurité alimentaire (CFS: 85/3 Add.2) pourrait être utile au CPA et au CMA (par. 61).

A instamment demandé à tous les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait de prévoir, dans le cadre de leur législation et de leurs systèmes nationaux, les réserves nécessaires ou les fonds requis à cette fin, et a invité le Comité à continuer de suivre la question et de lui faire rapport (par. 62).

A notamment recommandé à la FAO d'intensifier ses activités dans le domaine des systèmes agroforestiers, qui intègrent la production forestière, agricole et animale au niveau de l'exploitation, et de renforcer la base d'informations pertinentes (par. 64).

Rapport de la huitième session du Comité de l'agriculture (Rome, 18-27 mars 1985).

A souscrit aux conclusions et recommandations contenues dans le rapport de la huitième session du Comité de l'agriculture (par. 68).

- Examen du programme de travail de la FAO dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture

A ratifié les objectifs du Grand Programme 2.1: Agriculture, qui sont d'améliorer les revenus ruraux, la nutrition, la sécurité des approvisionnements et l'équilibre des échanges, et a souligné qu'il importe d'améliorer la nutrition, ainsi que la conservation et la transformation des aliments, et d'associer les petits agriculteurs, les femmes et les jeunes au développement (par. 70).

A exhorté le Directeur général à poursuivre ses efforts et ses consultations avec le PNUD pour obtenir un accroissement des ressources consacrées par le PNUD à l'agriculture, secteur important pour le développement économique général (par. 71).

A mis l'accent sur le rôle que joue, dans ce contexte, la coopération technique et économique entre pays en développement (CTPD et CEPD) et a demandé à l'Organisation de continuer à aider les pays membres dans ce domaine (par. 72).

A demandé que les activités de formation des bureaux régionaux soient encore intensifiées en Afrique et au Proche-Orient (par. 73).

A recommandé que l'on utilise au maximum les résultats et les enseignements des projets de terrain, et que les rapports des projets soient systématiquement exploités dans ce but (par. 74).

A reconnu, avec le Comité, que le rapport intitulé "Perspectives à moyen et à long termes du développement alimentaire et agricole" contient une analyse utile des objectifs et des stratégies à long terme de développement agricole dans le monde et est convenu de la nécessité impérieuse d'appliquer ces stratégies et de s'efforcer d'atteindre les objectifs de l'Organisation d'ici la fin de la décennie (par. 76).

A réaffirmé que les pays développés et les organisations internationales doivent continuer à fournir une assistance technique et financière et que le moment où elle est fournie, les conditions auxquelles elle est accordée, son volume et sa composition doivent être tels que cette assistance soit pleinement efficace (par. 76).

A souscrit à la conclusion du Comité selon laquelle le choix des stratégies, les priorités, les modifications de programmes et les moyens d'action envisagés dans le programme de travail et budget proposé pour le Grand Programme 2.1: Agriculture, répondent aux vœux exprimés par les pays membres dans les recommandations et résolutions de la Conférence et du Conseil, des Conférences régionales et d'autres instances intergouvernementales (par. 77).

A approuvé les priorités de programmes qui s'inspirent de deux grandes idées maîtresses - promouvoir la production vivrière et renforcer la sécurité alimentaire (par. 78).

A approuvé la place importante que tiennent les problèmes de l'Afrique dans toutes les propositions du Sommaire du programme de travail et budget (par. 78).

A reconnu que les augmentations proposées pour les programmes techniques et économiques sont justifiées (par. 79).

A approuvé la promotion d'une utilisation judicieuse des engrais minéraux en association avec des matières organiques, et l'attention accrue accordée à la fixation biologique de l'azote et à l'utilisation d'Azolla dans le cadre d'un système intégré de nutrition végétale (par. 81).

A vivement recommandé qu'on accorde une priorité plus élevée à la mise en valeur des ressources en eau, y compris le développement de la petite irrigation et la gestion des eaux (par. 82).

A approuvé la réorientation des activités concernant la gestion des exploitations vers la mise au point et le renforcement de systèmes agronomiques, spécialement à l'intention des petits paysans (par. 83).

A rappelé qu'il est favorable à l'élargissement du Programme de prévention des pertes alimentaires aux fruits et légumes périssables, et a souligné la nécessité d'améliorer les techniques traditionnelles de transformation des produits alimentaires (par. 88).

A approuvé les activités visant à développer le secteur de l'élevage et l'allocation à ce secteur de ressources supplémentaires qui permettront d'étayer et d'intensifier les travaux prioritaires en cours (par. 89).

A approuvé les orientations et activités envisagées dans les domaines du développement de la recherche et de l'information, des applications de la recherche sur les isotopes à l'agriculture, des techniques de télédétection, de l'environnement et de l'énergie (par. 90).

A approuvé la large place faite à la lutte contre la pauvreté dans les activités de développement rural, conformément au Programme d'action adopté par la CMRADR (Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural) et a réaffirmé l'importance de l'aide apportée par l'Organisation aux Etats Membres pour la formulation, la conception et l'application des politiques et programmes de développement rural (par. 91).

A approuvé l'importance accordée à la participation populaire, aux coopératives et groupes ruraux, au suivi et à l'évaluation, et à la participation des ONG (par. 91).

A souscrit aux activités proposées en ce qui concerne l'enseignement, la formation et la vulgarisation en approuvant notamment leur orientation en faveur des petits exploitants, des femmes et des jeunes, et a partagé les vues du Comité de l'agriculture qui a souligné le rôle important des femmes dans la production et la transformation des produits alimentaires (par. 92).

A approuvé la priorité accordée aux activités de terrain visant à renforcer les services de vulgarisation commerciale à l'intention des petits exploitants, à l'utilisation efficace des coopératives et des petits négociants pour améliorer la commercialisation, et à l'évaluation des besoins de formation, notamment pour les cadres en Afrique (par. 93).

S'est en particulier déclaré favorable aux activités visant à mobiliser les ressources nationales et à renforcer les institutions, en vue d'aider les pays en développement à mieux utiliser leurs ressources au profit du secteur agricole, et a souligné la nécessité de maintenir l'assistance visant à améliorer l'accès des femmes rurales au crédit (par. 94).

A approuvé les activités de l'Organisation visant à améliorer l'état nutritionnel des populations, notamment celui des groupes ruraux à faible revenu (par. 95).

A approuvé les plans de l'Organisation en vue de renforcer et développer le Système mondial d'information et d'alerte rapide (par. 96)

A appuyé les activités de l'Organisation dans le domaine de la sécurité alimentaire (par. 97).

- Rôle des cultures secondaires dans la nutrition et la sécurité alimentaire

A appuyé les recommandations du COAG tendant à ce que la FAO aide les Etats Membres à mieux évaluer l'importance des cultures "secondaires" dans la consommation alimentaire et à formuler des politiques de production, d'entreposage, de commercialisation, de distribution et de transformation des produits de ces cultures (par. 104).

- Transformation des produits agricoles alimentaires et non alimentaires

A reconnu le rôle important des agro-industries pour stimuler la production, créer des emplois et réduire la dépendance vis-à-vis des importations (par. 106).

A souligné que les gouvernements doivent adopter des politiques incitatives et mettre en place un cadre institutionnel approprié pour le développement et la commercialisation des produits (par. 106).

A recommandé que la coopération avec l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) soit encore renforcée (par. 109).

- Politiques de prix agricoles

A souscrit aux vues exprimées par le COAG sur la version provisoire de l'étude du Directeur général sur les politiques de prix agricoles, en particulier dans les pays en développement, dont il est rendu compte aux paragraphes 187 à 200 du rapport du COAG (par. 111).

A invité le Secrétariat à y incorporer, autant que possible, des informations complémentaires et une analyse des huit points (par. 113).

Est convenu que le rapport révisé sur les politiques de prix devrait être soumis à la prochaine session de la Conférence de la FAO (par. 114).

A approuvé le programme de travail proposé en ce qui concerne les politiques de prix et a souligné le rôle formateur de la FAO dans le domaine de l'analyse des politiques de prix, notamment sous l'angle macro-économique (par. 115).

- Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides

A unanimement reconnu la nécessité d'un code de ce genre, étant donné que l'on utilise de plus en plus largement les pesticides qui sont indispensables au développement agricole, que ces produits peuvent faire courir de graves risques à la santé humaine et animale et que leur application inconsidérée ou leur emploi à mauvais escient peuvent nuire à l'environnement.

A souligné la nécessité d'adopter le Code le plus rapidement possible et a instamment demandé son acceptation dans sa version actuelle, dans un esprit de coopération et de bonne volonté parmi tous les intéressés, de manière à maintenir le consensus déjà atteint (par. 121).

A reconnu qu'il faudrait envisager d'adopter de nouvelles améliorations au Code après son adoption par la Conférence, à la lumière de l'expérience pratique lors de son utilisation (par. 122).

A décidé de transmettre le projet de Code à la vingt-troisième session de la Conférence (par. 123).

A recommandé que le projet de résolution sur le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides soit soumis, avec le Code, pour adoption à la Conférence (par. 126).

Rapport de la neuvième session de la Commission des engrais (Rome, 19-22 février 1985)

A approuvé le rapport de la neuvième session de la Commission des engrais (par. 129).

A reconnu qu'outre l'aide alimentaire, les engrais et autres facteurs de production sont indispensables pour relancer l'agriculture dans les pays africains sinistrés (par. 131).

Est convenu qu'il faut absolument trouver un juste équilibre entre les prix des produits agricoles et ceux des engrais, pour encourager les agriculteurs des pays en développement à utiliser des engrais, notamment sur les cultures vivrières (par. 132).

A adhéré sans réserve au principe d'associer l'aide en engrais du PIAE aux activités du Programme engrais (par. 135).

A approuvé les recommandations de la Commission des engrais tendant à étudier des cas d'entreprises mixtes qui ont obtenu de bons résultats (par. 136).

A approuvé la recommandation selon laquelle la FAO devrait entreprendre, en coopération avec d'autres institutions compétentes, des études nationales et régionales permettant d'évaluer objectivement le potentiel de production d'engrais des pays en développement, notamment en Afrique (par. 137).

Est convenu, avec la Commission, que les pays en développement devraient être aidés par les institutions compétentes et les gouvernements des pays donateurs à utiliser pleinement la capacité de production de leurs usines d'engrais (par. 137).

A approuvé le soutien apporté par la Commission aux activités de la FAO dans le domaine des engrais et a exhorté à redoubler d'efforts pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des engrais et promouvoir l'application complémentaire d'engrais minéraux, de matières organiques et de méthodes de fixation biologique de l'azote dans le cadre de systèmes intégrés de nutrition végétale (par. 139).

Est convenu que la FAO devrait aider les pays qui le demandent à évaluer et à améliorer leurs programmes de recherche et de promotion des engrais (par. 141).

A approuvé les recommandations de la Commission en ce qui concerne son futur programme de travail, sous réserve de la décision finale que le Directeur général prendra en accord avec le Président de la Commission (par. 142).

A recommandé que l'on continue à suivre de près l'offre, la demande et les prix des engrais, et que les données correspondantes soient communiquées tous les ans aux pays membres (par. 142).

Rapport de la seizième session du Comité des pêches (Rome, 22-26 avril 1985)

A pleinement souscrit à l'opinion du Comité, selon laquelle les propositions concernant les pêches, contenues dans le sommaire du Programme de travail et budget du Directeur général pour 1986-87, sont bien équilibrées et conformes aux besoins des pays en développement et aux priorités établies par la Conférence mondiale sur les pêches (par. 145).

A ratifié les domaines sur lesquels le Comité a tout particulièrement insisté, à savoir : la conservation, l'aménagement et l'utilisation rationnelle des ressources halieutiques des eaux marines et des eaux intérieures; le développement de l'aquaculture; la meilleure utilisation du poisson et la promotion du rôle du poisson dans l'alimentation; le développement des pêches et la planification des investissements; le renforcement des centres de données nationaux et régionaux; et le soutien technique aux Commissions régionales des pêches de la FAO ainsi qu'aux projets de terrain (par. 145).

Est convenu que les rapports périodiques sur l'application de la Stratégie d'aménagement et de développement des pêches devront être soumis au Comité des pêches et aux organes directeurs de la FAO (par. 146).

A été d'avis, avec le Comité, que le Secrétariat devrait préparer un modèle simple mais non rigide et des directives pour aider les Etats Membres à établir les rapports périodiques (par. 146).

A invité la FAO à se concerter avec les pays donateurs et les organisations internationales compétentes en vue de remédier à un certain déséquilibre dans la répartition des fonds entre les zones géographiques et entre les divers éléments des programmes d'action (par. 148).

A souligné que, pour mettre à exécution la Stratégie et les Programmes d'action, la FAO devrait collaborer avec les organisations internationales et régionales intéressées telles que l'Organisation latino-américaine pour le développement de la pêche (OLDEPESCA), la Commission permanente du Pacifique Sud, l'Organisation des pêches du Forum du Pacifique Sud et l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (par. 150).

A exhorté les gouvernements à entreprendre des programmes propres à accroître la participation féminine dans le secteur des pêches, y compris l'aquaculture et la transformation du poisson (par. 152).

S'est déclaré favorable à la participation de la FAO à une étude sur les spécifications techniques du marquage des bateaux de pêche et à l'analyse des informations sur les conséquences et l'ampleur du problème de l'enchevêtrement des poissons et autres organismes aquatiques dans les engins de pêche et des détritiques abandonnés en mer (par. 153).

A approuvé à l'unanimité le rapport de la seizième session du Comité des pêches et a félicité le Comité de son examen approfondi des résultats de la Conférence mondiale sur les pêches et de ses recommandations (par. 155).

Dixième Rapport annuel du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial ONU/FAO

A prié instamment le PAM de prendre, en étroite coopération avec les pays bénéficiaires, des dispositions pour lier l'aide alimentaire à des stratégies et programmes de développement à l'échelle nationale et sectorielle, et a souligné qu'il faut chercher à aboutir à une vaste stratégie de développement rural fondée sur l'emploi (par. 167).

A prié instamment le Programme d'augmenter ses achats aux pays en développement dans toute la mesure possible (par. 168).

A instamment prié tous les donateurs de ne pas ménager leurs efforts afin que l'objectif de 1,35 milliard de dollars E.-U. pour les contributions aux ressources du Programme puisse être atteint (par. 169).

Faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies et qui intéressent la FAO

S'est félicité de la coopération active et constructive de la FAO avec les autres institutions et organes du système des Nations Unies, coopération qui favorise, entre autres, l'utilisation optimale des ressources disponibles (par. 176).

A appuyé sans réserve les activités menées par l'Organisation en collaboration avec d'autres institutions pour donner suite à la CMRADR (Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural) (par. 177).

A appuyé la participation active de la FAO à la préparation de l'examen global à mi-parcours de l'application du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 (NPSA) en faveur des pays les moins avancés (PMA), examen qui doit avoir lieu vers la fin de 1985 (par. 179).

A de nouveau exhorté toutes les parties intéressées à aboutir au plus tôt à une conclusion positive des négociations en vue de la reconstitution des ressources du FIDA (par. 181).

A exprimé le voeu que le PNUD utilise plus largement la compétence de la FAO pour l'exécution des projets intéressant l'alimentation et l'agriculture et a demandé instamment que les procédures prévues de consultations entre le PNUD et les institutions spécialisées telles que la FAO soient suivies dans tous les cas (par. 182).

Préparation de la vingt-troisième session de la Conférence de la FAO

- Organisation de la session et calendrier provisoire

Est convenu d'ajouter à l'ordre du jour provisoire, au point "Autres questions administratives et financières", un point subsidiaire intitulé "Emoluments du Directeur général" (par. 185).

A décidé que le point 7.4 "Code de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides" devrait être examiné par la Commission II plutôt que par la Commission I, de même que le point 15 "Suivi des résolutions 8/83 et 9/83 de la Conférence sur les ressources phytogénétiques". Ces deux points seront inscrits à l'ordre du jour de la quatre-vingt-huitième session du Conseil (par. 186).

A approuvé l'ordre du jour provisoire et l'organisation générale de la Conférence, compte tenu de l'adjonction prévue au paragraphe 185 précité et du fait que le point 7.4 sera examiné par la Commission II, ainsi que des modifications apportées en conséquence au calendrier des travaux (par. 187).

- Date limite pour la présentation des candidatures à la fonction de Président indépendant du Conseil

A fixé au vendredi 6 septembre 1985, à 17 heures, la date limite de recevabilité des candidatures. Le Secrétaire général fera part de celles-ci à tous les Etats Membres au plus tard le vendredi 13 septembre 1985 (par. 190).

Sommaire du Programme de travail et budget 1986-87

- Avis du Comité du programme et du Comité financier

S'est associé aux points de vue des deux Comités, à savoir que les propositions pour 1986-87 répondent aux priorités de l'Organisation et aux besoins des pays membres, qu'elles constituent une bonne base de travail pour le Conseil et méritent son approbation sans réserve (par. 198).

A approuvé les méthodes de calcul et de présentation des augmentations de coût pour 1986-87 qui ont été examinées en détail par le Comité financier et qui sont conformes aux pratiques déjà approuvées par la Conférence et le Conseil de la FAO (par. 199).

- Situation mondiale

A d'une manière générale souscrit à l'exposé de la situation économique mondiale présentée par le Directeur général et à son analyse des problèmes de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde (par. 200).

Est convenu qu'il faut absolument préserver la capacité technique et l'efficacité opérationnelle de la FAO face à ces multiples défis (par. 203).

- Programmes de terrain

A souligné que les activités du Programme ordinaire et les activités de terrain de la FAO sont interdépendantes et a réaffirmé sa grave préoccupation devant la réduction des programmes de terrain exécutés par la FAO au moyen de fonds du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (par. 204).

A souligné que tout devrait être fait par les parties intéressées au développement, y compris par les gouvernements eux-mêmes, pour redonner aux projets sur l'alimentation et l'agriculture la part qu'ils avaient auparavant dans les programmes d'assistance technique par pays financés par le PNUD (par. 205).

A souligné qu'un approvisionnement irrégulier et inadéquat en facteurs de production empêcherait de produire suffisamment dans les zones rurales de pays en développement pour nourrir la population non agricole qui augmente rapidement (par. 206).

- Stratégies, priorités et moyens d'action

A approuvé les stratégies et priorités, ainsi que les moyens d'action proposés par le Directeur général pour 1986-87, et a reconnu que ces propositions reflètent fidèlement les directives de la Conférence et du Conseil de la FAO, ainsi que les recommandations des organes qui en dépendent comme le Comité de l'agriculture (COAG), le Comité des pêches (COFI) et le Comité des forêts (COFO), et des Conférences régionales de la FAO (par. 208).

A recommandé que les activités forestières de la FAO prévues en 1986-87 et plus tard s'inspirent des résultats du Congrès forestier mondial devant se tenir à Mexico au début de juillet 1985 (par. 209).

A reconnu que la politique de décentralisation menée vigoureusement par le Directeur général par le biais des bureaux régionaux et des représentants de la FAO dans les pays, contribue à permettre à l'Organisation d'améliorer l'impact de ses activités sur le terrain (par. 210).

A pleinement approuvé la priorité générale accordée à l'Afrique, en vue de satisfaire les besoins spéciaux, urgents et multiples de cette région (par. 211).

A réaffirmé qu'il faut promouvoir davantage la coopération économique et technique entre pays en développement, compte tenu notamment de l'instabilité de la conjoncture économique et financière, et des incertitudes du dialogue Nord-Sud (par. 212).

A approuvé l'importance généralement accordée à la formation et a souligné à cet égard que la constitution d'un noyau de personnel convenablement qualifié est un atout pour le développement (par. 213).

A renouvelé son appui général au Programme de coopération technique (PCT) qui fait désormais partie intégrante des activités de développement de la FAO (par. 214).

- Activités du programme

A approuvé les activités proposées qui sont décrites dans l'annexe du sommaire du Programme de travail et budget (par. 218).

A pleinement soutenu la proposition de renforcer le Système mondial d'information et d'alerte rapide (Sous-Programme 2.1.7.3) pour améliorer son exactitude, sa couverture et sa rapidité (par. 219).

A pleinement approuvé l'accroissement net des ressources et l'élargissement des activités envisagées pour les programmes de la FAO concernant l'agriculture et l'élevage, notamment le premier, en vue d'intensifier les travaux concernant les semences et les ressources phytogénétiques (par. 220).

A approuvé l'importance qui continue d'être accordée dans plusieurs domaines d'activités aux besoins particuliers des petits agriculteurs et des femmes en tant que producteurs agricoles (par. 223).

A recommandé que l'on accorde en outre l'attention voulue à la jeunesse rurale, afin de freiner l'exode rural, par exemple en créant des emplois rémunérateurs (par. 223).

- Cadre financier

A généralement souscrit à l'approbation donnée par le Comité financier aux augmentations de coût proposées (par. 226).

- Croissance réelle

S'est félicité sans réserve de l'important transfert de ressources des services administratifs et de soutien aux programmes techniques et économiques de la FAO, ainsi que de l'accent mis dans les propositions sur les activités prioritaires aux dépens de celles qui le sont moins (par. 231).

Est convenu que les transferts budgétaires des programmes administratifs aux programmes techniques ne pourront pas se poursuivre indéfiniment sans porter atteinte à la capacité de la FAO d'exécuter comme il convient les programmes approuvés (par. 231).

- Conclusion

A approuvé les stratégies, les priorités, les programmes et en général les prévisions budgétaires proposés dans le Sommaire du Programme de travail et budget, et a demandé au Directeur général d'élaborer la version finale du Programme de travail et budget de 1986-87 sur la base des propositions figurant dans ce Sommaire en s'inspirant dans la mesure du possible des délibérations du Conseil (par. 232).

Questions financières

- Situation financière de l'Organisation - Contributions

c) Arriérés de contributions

A exhorté tous les Etats Membres qui ne se sont pas acquittés de leurs contributions et, en particulier, ceux qui sont redevables d'arriérés à verser le plus tôt possible les montants dus (par. 241).

d) Droit de vote

A lancé un appel spécial aux 15 Etats Membres qui n'ont pas encore régularisé leur position en leur demandant de régler sans autre retard les montants qui restent dus afin de conserver leur droit de vote à la Conférence, et les a priés d'informer l'Organisation des raisons pour lesquelles ils ne se sont pas encore acquittés de leurs obligations (par. 244).

g) Retard dans le paiement des contributions ordinaires

A confirmé que le Comité financier poursuivra l'examen de cette question à sa prochaine session, notamment en ce qui concerne la possibilité de répartir à l'avenir les excédents de trésorerie de manière plus équitable et plus rationnelle (par. 247).

- Barème des contributions

A recommandé à la Conférence d'adopter le projet de résolution sur le barème des contributions 1986-87 (par. 252).

- Remboursement des frais de voyage des représentants des Etats Membres du Conseil

A demandé au Directeur général d'étudier la situation et de soumettre la question au Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) pour que celui-ci établisse si l'Article XXV-6 du Règlement général de l'Organisation peut être interprété comme autorisant le remboursement des frais de voyage de l'un quelconque des membres d'une délégation venant assister à une session du Conseil. La question serait également soumise au Comité financier pour examen. Les conclusions des Comités pourraient être ensuite examinées à la quatre-vingt-huitième session du Conseil et, si nécessaire, à la vingt-troisième session de la Conférence (par. 255).

Rapports de la quarante-huitième session du Programme et de la cinquante-cinquième session du Comité financier (Rome, 6-16 mai 1985)

- Questions de personnel

A pris note des paragraphes du rapport du Comité financier concernant les questions de personnel et les a adoptés (par. 256).

Relations avec le gouvernement du pays hôte

- Locaux du Siège

A souligné que toutes les parties concernées doivent continuer d'agir énergiquement afin d'assurer aussi rapidement que possible la réalisation du projet (par. 262).

- Négociations relatives à l'interprétation et à l'application de l'Accord de Siège

A exprimé les préoccupations que lui inspire la présente situation des négociations relatives à l'interprétation et à l'application de l'Accord de Siège et a exhorté les deux parties à faire aboutir rapidement ces négociations (qui sont maintenant entrées dans leur onzième année) (par. 266).

Rapport de la quarante-sixième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 29 avril - 3 mai 1985)

- Immunité de juridiction de la FAO en Italie et immunité contre les mesures d'exécution

A invité le gouvernement du pays hôte à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer que la FAO jouisse effectivement à tous les égards de la pleine immunité de juridiction prévue à la section 16 de l'Accord de Siège (par. 272).

Est convenu qu'il ne faut négliger aucun effort pour poursuivre le dialogue en profondeur avec le gouvernement du pays hôte avant de demander un avis consultatif à la Cour internationale de Justice, mais a estimé que l'Organisation doit se tenir prête à s'adresser à la Cour si cela est nécessaire (par. 274).

A approuvé les conclusions du CQCJ selon lesquelles il n'est pas nécessaire de demander à la Cour de donner une interprétation de la section 17 car, en particulier, les mesures d'exécution étant une forme d'action judiciaire, elles sont couvertes par la section 16 (par. 276).

A décidé de transmettre à la Conférence les deux questions concernant l'interprétation de la section 16 telles qu'elles sont énoncées au paragraphe 275, considérant que ce sont bien les questions à poser si la Conférence décide qu'il est nécessaire de solliciter un avis de la Cour internationale de Justice ou d'autoriser le Conseil à le faire plus tard en son nom (par. 277).

A décidé de ne pas modifier la position qu'il avait adoptée à sa quatre-vingt-deuxième session (novembre/décembre 1982), à savoir que le Directeur général "... devrait éviter toute comparution devant les tribunaux italiens car une telle comparution serait incompatible avec..." le statut en vertu duquel l'Organisation jouit de l'immunité de juridiction (par. 280).

Autres questions constitutionnelles et juridiques

- Demande d'admission à la qualité de membre de l'Organisation

A autorisé le Directeur général à inviter les îles Cook à participer, en qualité d'observateur, aux réunions appropriées du Conseil ainsi qu'aux réunions régionales et techniques de l'Organisation qui les intéressent (par. 282).

- Invitations à participer à des réunions de la FAO adressées à des Etats non membres

A approuvé la proposition du Directeur général d'inviter Brunéi, Kiribati, Nauru, Singapour et Tuvalu à la Conférence des plénipotentiaires qui sera tenue pour adopter l'accord INFOFISH (Service d'information sur la commercialisation des produits de la pêche dans la région Asie et Pacifique) (par. 284).

Date et lieu de la quatre-vingt-huitième session du Conseil

A décidé qu'il tiendra sa quatre-vingt-huitième session à Rome du 4 au 7 novembre 1985, afin de disposer du temps nécessaire pour examiner deux points techniques ajoutés à l'ordre du jour (par. 289).

INTRODUCTION

1. Le Conseil de la FAO a tenu sa quatre-vingt-septième session à Rome du 17 au 28 juin 1985, sous la présidence de M. S. Swaminathan, Président indépendant du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier 1/

2. L'ordre du jour et le calendrier de la session ont été adoptés à l'unanimité, avec des amendements. L'ordre du jour adopté figure à l'Annexe A au présent rapport.

Election de trois Vice-Présidents et nomination du Président et des membres du Comité de rédaction 2/

3. Le Conseil a élu pour sa session trois Vice-Présidents : Marco Francisci di Baschi (Italie); Atif Y. Bukhari (Royaume d'Arabie saoudite) et Leopoldo Ariza Hidalgo (Cuba).

4. Le Conseil a élu Joseph Tchicaya (Congo) Président et les pays suivants membres du Comité de rédaction : Argentine, Australie, Colombie, Congo, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Inde, Italie, Liban, Malawi et Philippines.

Déclaration du Directeur général 3/

5. Contrairement à son habitude, le Directeur général, au lieu de commencer par faire le point de la situation alimentaire mondiale, a appelé l'attention sur les catastrophes naturelles qui se sont succédé récemment et il a exprimé, en son nom et au nom du Secrétariat, sa profonde sympathie aux gouvernements et aux peuples concernés, et tout particulièrement au gouvernement et au peuple du Bangladesh.

6. Il a fait le point sur la crise alimentaire qui persiste en Afrique et a rendu hommage aux pays développés et aux quelques pays en développement qui ont fourni une aide massive. Il a noté que les perspectives sont bonnes dans les sous-régions où les pluies sont tombées au bon moment, mais qu'une aide supplémentaire sera nécessaire pour éviter de nouveaux désastres.

7. Le Directeur général a évoqué le Programme de relance en Afrique, qu'il avait proposé, et a souligné que cet effort doit aller de pair avec l'aide alimentaire d'urgence. Il a indiqué que certains projets ont déjà été acceptés par des donateurs. Il s'est félicité de la décision prise par le Comité financier et appuyée avec force par le Comité du Programme, en vertu de laquelle l'Organisation est autorisée à utiliser les économies réalisées sur le Programme ordinaire, jusqu'à concurrence de 15 millions de dollars E.-U., pour financer des projets de relance.

8. En ce qui concerne le Sommaire du Programme de travail et budget, le Directeur général a reconnu que ses propositions concernant une augmentation minimale de programme sont présentées à un moment de grands besoins, d'un côté, et de grandes contraintes, de l'autre. Il a fait observer que, par le jeu des transferts de ressources d'activités non techniques à des programmes techniques, l'augmentation nette de programme en termes réels serait limitée à moins de 1,5 pour cent, et que, sous réserve du taux de change dollar E.-U./lire qu'approuvera la Conférence, le montant global des contributions serait, en dollars, égal ou même inférieur à celui de l'exercice en cours.

1/ CL 87/1; CL 87/INF/1; CL 87/PV/1; CL 87/PV/18.

2/ CL 87/PV/1; CL 87/PV/2; CL 87/PV/3; CL 87/PV/18.

3/ CL 87/PV/1; CL 87/PV/18.

9. Quant à la substance du Programme, le Directeur général a plus particulièrement appelé l'attention sur le projet de Code de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides. Signalant qu'il s'agit de la huitième rédaction de ce code, il a exprimé l'espoir qu'il sera transmis à la Conférence et y obtiendra un consensus et un appui sans réserve. L'autre problème inédit est le projet de pacte mondial de sécurité alimentaire. Le Directeur général a souligné que, compte tenu de la situation actuelle de l'alimentation dans le monde, ce pacte s'impose et vient à point nommé. A ce sujet, il a demandé à tous de retirer les réserves formulées, afin que la Conférence, à l'occasion du quarantième anniversaire de la FAO, puisse adopter ce pacte en toute sérénité et dans une atmosphère constructive.

10. Le Directeur général a ensuite évoqué d'autres questions importantes inscrites à l'ordre du jour, découlant des sessions des différentes commissions et des divers comités du Conseil tenues depuis la dernière session du Conseil, ou concernant les relations avec le gouvernement du pays hôte et avec le Programme alimentaire mondial (PAM).

11. Pour conclure, le Directeur général a longuement parlé de la célébration du quarantième anniversaire de la fondation de la FAO, à l'occasion de la vingt-troisième session de la Conférence de la FAO. Sont prévus, notamment, une messe pontificale et des discours de deux chefs d'Etat lors d'une cérémonie spéciale. Enfin, le Directeur général a exhorté le Conseil à garder vivants les idéaux de l'Organisation et, pour le quarantième anniversaire de la FAO, à saisir l'occasion exaltante de donner le plus haut exemple de l'esprit de coopération, du consensus, de la collaboration véritablement fraternelle et de la concorde internationale.

12. Le texte complet de la déclaration du Directeur général est reproduit à l'Annexe D au présent rapport.

SITUATION MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE

Situation actuelle de l'alimentation mondiale 1/

13. Le Conseil a examiné la situation actuelle de l'alimentation dans le monde en se fondant sur la documentation pertinente et sur l'analyse présentée par le Directeur général dans sa déclaration d'ouverture. Il a généralement approuvé les conclusions dégagées. Il a regretté le déséquilibre général entre pays développés et pays en développement, qu'il s'agisse de l'ampleur de la reprise après la récession économique mondiale ou des disponibilités alimentaires.

14. Le Conseil a noté que la situation économique mondiale reste inquiétante à bien des égards, même si certains indices laissent croire aux spécialistes que la récession, la plus grave qu'ait connue le monde depuis 50 ans, est peut-être arrivée à son terme. La forte reprise économique et l'expansion du commerce sont essentiellement limitées à un petit nombre de pays. Beaucoup de pays en développement ont une dette insupportable dont le service est rendu encore plus onéreux par les faibles cours internationaux des produits, par des taux d'intérêt élevés et par la relative vigueur du dollar des Etats-Unis. Contraints de s'adapter à un environnement économique adverse, les pays économiquement faibles ont dû réduire leurs importations, notamment celles de produits alimentaires et de facteurs de production indispensables au développement, ce qui a été préjudiciable à leur croissance économique et à l'état nutritionnel de leur population. Une action internationale concertée s'impose pour résoudre ces problèmes d'endettement.

15. Ces difficultés économiques ont été aggravées par les politiques financières et les politiques commerciales protectionnistes adoptées par certains pays développés. La subvention des exportations et le dumping des excédents agricoles sur les marchés mondiaux ont fait baisser les prix, et les pays exportateurs, actuels ou potentiels, même ceux qui ont un avantage comparatif, ne peuvent pas soutenir la concurrence. En outre, ces pratiques commerciales freinent la croissance de la production agricole dans les pays en développement. L'opinion a été généralement favorable à des négociations commerciales multilatérales en vue de réduire les obstacles aux échanges, de supprimer les subventions à l'exportation et d'étendre la compétence du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) au commerce agricole. Dans certains cas, d'importants déficits budgétaires ont eu pour effet de maintenir les taux d'intérêt à des niveaux élevés et ont contribué à l'instabilité des taux de change.

16. Le Conseil a également noté que la récente récession économique mondiale s'est répercutée sur l'aide au développement, notamment sur les engagements en faveur de l'agriculture. Des préoccupations ont été exprimées à propos de la diminution de ces engagements, en particulier du recul de l'aide multilatérale au profit de l'aide bilatérale en ce qui concerne les engagements à des conditions de faveur. La réduction relative des engagements à des conditions de faveur, qui s'est traduite par un durcissement de l'aide à l'agriculture, a également été regrettée. Des opinions différentes ont cependant été exprimées quant aux causes de cette détérioration de l'aide au développement de l'agriculture et quant à sa signification. Le Conseil s'est déclaré préoccupé par les difficultés auxquelles se heurte la deuxième reconstitution des ressources du Fonds international de développement agricole (FIDA) et il a déploré qu'une organisation efficace qui a pour mission de financer le développement de la petite agriculture et de la production alimentaire soit menacée dans son existence. Le Conseil a de nouveau lancé un appel à tous les membres du FIDA en leur demandant de contribuer rapidement et généreusement à la deuxième reconstitution des ressources du Fonds.

17. On a estimé que la conjoncture économique décrite dans les documents démontre clairement la nécessité d'éliminer le protectionnisme en vue de parvenir à un ordre international plus juste, plus équitable et plus humain pour assurer le progrès économique et social.

1/ CL 87/2; CL 87/2-Sup.1; CL 87/PV/1; CL 87/PV/2; CL 87/PV/3; CL 87/PV/18.

18. Le Conseil s'est félicité de l'accroissement global de plus de quatre pour cent de la production alimentaire mondiale en 1984, mais il a noté que cette progression fait suite au léger fléchissement de l'année précédente et que de graves déséquilibres sont manifestes entre les régions développées et en développement, ainsi qu'entre les pays en développement eux-mêmes. Quelques pays développés se heurtent de plus en plus au problème de l'accumulation d'excédents alimentaires, tandis que la faim sévit dans de nombreux pays en développement qui ont un mal extrême à assurer leur approvisionnement alimentaire, particulièrement en Afrique. Le Conseil s'est inquiété de cette situation car, en dépit de progrès notables, particulièrement en Asie, la majorité des pays en développement - et plus de 80 pour cent des pays africains - ont produit moins de nourriture par habitant en 1984 qu'au milieu des années soixante-dix. Selon les prévisions, les stocks céréaliers devraient atteindre à la fin de 1984/85 près de 300 millions de tonnes, soit 18 pour cent de la consommation prévue de céréales en 1985/86. Ce niveau a été jugé raisonnablement satisfaisant du point de vue de la sécurité alimentaire mondiale. Mais, dans certains cas, l'austérité imposée par les programmes d'ajustement économique a obligé les pays à restreindre leurs importations alimentaires, ce qui a réduit les disponibilités de vivres pour la consommation.

19. Le Conseil a reconnu que la gestion des disponibilités alimentaires et l'organisation de la distribution constituent un élément important des stratégies de production alimentaire aux niveaux national et international. Il est convenu qu'une bonne gestion des approvisionnements favoriserait directement l'accès des pauvres à la nourriture et aurait pour effet d'améliorer et de stabiliser les prix à la production.

20. Pour ce qui est de la situation en Afrique ^{1/}, le Conseil est convenu que la crise alimentaire actuelle n'est qu'un aspect de la crise économique et financière globale qui frappe une bonne partie du continent. Le diagnostic doit donc tenir compte de facteurs externes aussi bien que de facteurs internes. L'explosion démographique est une des causes du problème, mais le manque de dynamisme du secteur agricole de l'Afrique s'explique aussi par le retard avec lequel sont adoptées les techniques améliorées et par la faible utilisation de facteurs de production. L'Afrique manque cruellement de personnel qualifié et de fonds pour surmonter rapidement la crise. Une action internationale est nécessaire, tout au moins pour alléger le fardeau de sa dette extérieure.

21. Le Conseil s'est félicité de l'aide humanitaire généreusement apportée à l'Afrique par les donateurs, dont certains sont des pays en développement qui ne figurent pas traditionnellement dans ce groupe. Il a noté qu'une partie de ces secours a été acheminée par l'intermédiaire de la Réserve alimentaire internationale d'urgence (RAIU), si bien que l'objectif de reconstitution de cette réserve a été dépassé au cours des deux dernières années. Tout en reconnaissant le rôle de l'aide alimentaire dans les secours d'urgence, le Conseil a souligné que celle-ci représente aussi une ressource importante pour le développement. Il est convenu qu'il faudrait continuer à fournir une aide alimentaire sous une forme appropriée aux pays à faible revenu, y compris ceux qui ont sensiblement accru leur production vivrière et agricole en utilisant efficacement les facteurs de production et l'aide alimentaire. On a également fait ressortir qu'en achetant les produits destinés à l'aide alimentaire dans des pays en développement situés dans la même région que les pays bénéficiaires, on pourrait aider rapidement les uns et les autres, avec un bon rapport coût-efficacité.

22. Le Conseil a examiné les mesures qui pourraient être prises compte tenu de cette situation. Il a reconnu que le moyen le plus sûr de résoudre les problèmes alimentaires est d'accroître la production vivrière et que la responsabilité en incombe au premier chef aux gouvernements eux-mêmes. Ceux-ci pourront relever le défi en adoptant des mesures propres à stimuler, soutenir et accroître la production vivrière. Des politiques appropriées, notamment des prix rémunérateurs ainsi qu'un bon approvisionnement des zones rurales en biens de consommation de première nécessité, sont un élément important du système de stimulants. Une place particulière doit être faite aux mesures propres à inciter les petits agriculteurs à accroître leur production d'aliments pour la vente.

^{1/} Voir par. 29 - 45.

23. Le Conseil a souligné qu'il importe d'optimiser l'offre et l'utilisation de facteurs de production et d'assurer des prix équitables, en particulier pour ce qui est des engrais. Il a rappelé qu'à sa session de février 1985, la Commission des engrais avait déploré que le taux de croissance de la consommation d'engrais dans les pays en développement soit loin d'être suffisant pour leur permettre de parvenir à l'autosuffisance alimentaire et d'assurer leur sécurité alimentaire, et il a donc invité à redoubler d'efforts pour l'accélérer. Il a souscrit à l'appel de la Commission qui a demandé un accroissement de l'aide en engrais fournie par des voies bilatérales ou par des voies multilatérales telles que le Programme international d'approvisionnement en engrais (PIAE) de la FAO. Plus d'attention pourrait toutefois être accordée au recyclage des déchets organiques pour réduire la dépendance des pays à l'égard des engrais manufacturés.

24. Le Conseil a souligné la nécessité d'un aménagement territorial judicieux permettant un accroissement soutenu de la production agricole sans porter préjudice à l'environnement. Il a estimé que l'on ne fait pas la place voulue à la conservation des ressources, dont la bonne gestion exige la création d'institutions nationales pour coordonner les activités des différents ministères et organismes. Il faudrait aussi mieux organiser le transfert de technologie en utilisant plus efficacement et en améliorant les services de vulgarisation.

25. Le Conseil a réaffirmé qu'il n'importe pas seulement de mieux gérer les ressources mais aussi de mieux les mobiliser afin d'appuyer les efforts entrepris par les pays en développement pour accroître leur production de nourriture et améliorer leur sécurité alimentaire.

26. Le Conseil a souligné que des produits agricoles tels que les céréales dites à tort secondaires, les tubercules et les huiles végétales pourraient aider les pays en développement à surmonter leurs problèmes alimentaires. Très souvent, ces cultures sont praticables en milieu aride et elles permettraient d'accroître à peu de prix les disponibilités alimentaires.

27. Le Conseil a noté que les excédents alimentaires substantiels de certains pays développés pourraient être destinés en partie à l'aide alimentaire, comme cela se fait d'ailleurs dans certains cas. Il a appris avec satisfaction que le gouvernement d'un important pays donateur a proposé la création d'une réserve alimentaire humanitaire qui lui permettrait de diversifier son aide en céréales.

28. On a estimé que le volume disproportionné des ressources investies dans l'agriculture par les pays développés est à l'origine d'une grave difficulté. Leur réaffectation à d'autres secteurs suppose un processus d'ajustement qui se révèle long et pénible. Les pays développés s'accordent largement à reconnaître qu'ils devraient s'efforcer d'infléchir davantage leurs politiques. Dans certains cas, les programmes de soutien de l'agriculture devraient être mieux adaptés aux conditions du marché. Dans d'autres, le soutien est actuellement limité à des quantités déterminées de production et les producteurs commencent à participer au financement de ces programmes de soutien. Le Conseil est toutefois convenu qu'étant donné leur forte incidence sur les marchés alimentaires, les politiques agricoles nationales des pays développés revêtent beaucoup d'importance pour les pays en développement, qu'ils soient importateurs ou exportateurs de produits alimentaires.

Situation alimentaire de l'Afrique 1/

29. Le Conseil a noté que la FAO a déjà averti d'une détérioration de la situation alimentaire de l'Afrique en 1976, qu'elle a participé activement en 1978 à l'élaboration du Plan alimentaire régional pour l'Afrique (AFPLAN) qui a par la suite été intégré dans le Plan d'action de Lagos, et que le Directeur général, s'appuyant sur les informations communiquées par le Système mondial d'information et d'alerte rapide de la FAO, a, dès le printemps de 1983, appelé l'attention de la communauté internationale sur l'imminence

1/ CL 87/13; CL 87/13-Sup.1; CL 87/2, par. 42 - 47; CL 87/2-Sup.1, par. 10 - 20; CL 87/LIM/2; CL 87/PV/3; CL 87/PV/4; CL 87/PV/18.

d'une crise alimentaire en Afrique. Il s'est félicité de l'initiative prise par le Directeur général qui a créé le Groupe d'action spécial FAO/PAM pour identifier les pays les plus gravement touchés et suivre de près leur situation, et a convoqué des réunions spéciales de donateurs en septembre et novembre 1983 pour étudier la situation de l'alimentation en Afrique et mobiliser une assistance internationale supplémentaire en vue de parer aux besoins exceptionnels. Le Conseil a également noté avec satisfaction qu'en 1984, la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique a adopté la Déclaration de Harare, qui affirme la nécessité de prendre des mesures sérieuses pour assurer l'auto-suffisance et la sécurité alimentaires, avec un soutien approprié de la FAO et de la communauté internationale.

30. Le Conseil a noté en outre que, bien avant la Déclaration de Harare, la FAO s'employait déjà sans cesse à aider l'Afrique au titre de son Programme ordinaire et par l'intermédiaire du Bureau des opérations spéciales de secours (OSRO), du Programme de coopération technique (PCT) et de ses programmes de terrain; de fait, plus de 40 pour cent du Programme ordinaire et des programmes de terrain de la FAO intéressaient la région Afrique. Le Conseil a été sensible au fait que, étant donné l'ampleur extraordinaire du problème alimentaire de l'Afrique, le Directeur général, conformément à la résolution 1/86 de la quatre-vingt-sixième session du Conseil de la FAO tenue en novembre 1984, ait décidé de formuler, en collaboration avec les pays d'Afrique, un programme cohérent et pratique de relance de l'agriculture, composé de projets concrets prêts à être exécutés en collaboration avec les pays africains et susceptibles de produire des résultats notables dans les trois années à venir.

31. Le Conseil a félicité le Directeur général d'avoir aidé à élaborer des plans alimentaires régionaux et sous-régionaux pour l'Afrique, d'avoir très tôt appelé l'attention de la communauté internationale sur la crise alimentaire imminente en Afrique, d'avoir invité à accroître l'aide alimentaire et autres formes d'assistance pour surmonter la crise alimentaire et éliminer les contraintes logistiques, d'avoir mis au point, en collaboration avec les pays d'Afrique, un programme de relance de l'agriculture et d'avoir décidé d'entreprendre une étude approfondie des problèmes structurels de l'agriculture africaine.

32. Le Conseil a noté que le Programme de relance de l'agriculture africaine s'adresse aux 21 pays les plus éprouvés, auxquels s'ajouteront bientôt quatre autres (Guinée-Bissau, Sao Tomé-et-Principe, Gambie et Djibouti). Il a été informé que ce programme a reçu un accueil encourageant de la communauté des donateurs : en effet, 72 pour cent des projets formulés ont suscité leur intérêt et le financement de 32 pour cent d'entre eux est déjà approuvé, pour un montant de quelque 70 millions de dollars E.-U.

33. Le Conseil a déploré que les besoins d'importations et d'aide alimentaires de l'Afrique atteignent un niveau record et il a noté que les 21 pays les plus gravement touchés auront besoin d'importer plus de 12 millions de tonnes de céréales au cours de la présente campagne. Il a été informé que, compte tenu de l'accroissement des importations commerciales qui devraient s'établir à 5,2 millions de tonnes, les besoins d'aide alimentaire sont estimés à 7 millions de tonnes, soit plus du double qu'en 1983/84.

34. Le Conseil a exprimé son plein soutien au Système mondial d'information et d'alerte rapide, ainsi qu'au projet de le renforcer. Il a noté avec satisfaction que le Système a rapidement attiré l'attention de la communauté internationale sur l'ampleur des besoins. Il s'est félicité de la généreuse réponse des donateurs, dont les engagements d'aide atteignent aujourd'hui 6,6 millions de tonnes, si bien que le déficit alimentaire n'était plus que de 400 000 tonnes à la fin de mai 1985. Le Conseil a vivement déploré que 3,6 millions de tonnes seulement de l'aide promise aient été reçues jusqu'à maintenant dans les zones sinistrées.

35. Bien que la situation se soit améliorée dans certains pays de la région, les disponibilités alimentaires restent critiques dans plusieurs autres et on continue à recevoir des rapports sur les ravages de la malnutrition et de la famine dans certains d'entre eux. En Afrique de l'Est, dans les zones les plus éprouvées de l'Ethiopie et du Soudan, la livraison et la distribution intérieure des vivres et des facteurs de production sont entravées par de graves problèmes logistiques. Dans plusieurs pays du Sahel, les disponibilités alimentaires ne suffisent même pas pour satisfaire les besoins

minimaux des groupes les plus sous-alimentés de la population; le rythme actuel des livraisons de produits alimentaires est nettement inférieur à ce qu'il faudrait. En Afrique australe, plusieurs pays seront de nouveau confrontés à des difficultés exceptionnelles d'approvisionnement alimentaire en 1985/86, par suite de la sécheresse, des troubles intérieurs et du défaut de facteurs de production.

36. Le Conseil a exhorté la communauté internationale et les gouvernements des pays sinistrés à faire tout leur possible pour surmonter les problèmes logistiques afin d'accélérer la livraison de l'aide alimentaire et de facteurs de production agricoles dans ces pays et dans leurs régions les plus touchées. Il a souligné que, si les livraisons tardent encore, l'aide alimentaire risque d'arriver au moment de la récolte et d'avoir un effet dissuasif sur la production locale dans certains pays.

37. Le Conseil a noté avec inquiétude que 15 des 21 pays ayant connu des pénuries alimentaires exceptionnelles durant la campagne commerciale 1984/85 se trouvent dans cette situation depuis deux ou trois ans déjà. Quelques membres ont insisté sur la nécessité de faire une distinction plus claire entre les pays dans lesquels la crise alimentaire résulte de la sécheresse et ceux chez qui il s'agit d'un problème à long terme d'ordre structurel. On a rappelé qu'une consultation d'experts convoquée par la FAO en mars 1985, ainsi que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) à sa dixième session ont formulé un certain nombre de suggestions concernant la ventilation des besoins estimatifs d'aide alimentaire entre d'une part les besoins d'urgence et, de l'autre, les besoins à long terme. Ces suggestions sont actuellement étudiées en vue d'une éventuelle application. On est convenu que, dans chacun des 21 pays africains dont la FAO a reconnu ces besoins exceptionnels d'aide alimentaire en 1984/85, la production céréalière de 1984 a été compromise par la sécheresse ou par de mauvaises conditions météorologiques. Dans quelques-uns des pays éprouvés, les difficultés d'approvisionnement ont également été aggravées par des troubles intérieurs, par l'afflux des réfugiés et par d'autres problèmes.

38. Le Conseil a examiné l'évolution de la crise alimentaire en Afrique au cours des 10 dernières années, durant lesquelles la production alimentaire par habitant a baissé dans 2 des 46 pays africains étudiés. L'insuffisance des recettes en devises a rendu plus difficile le financement des importations alimentaires commerciales. La croissance démographique est restée forte dans la plupart des pays d'Afrique et la bataille livrée pour accroître la production vivrière a mis en danger des terres fragiles.

39. Le Conseil s'est déclaré profondément inquiet de ce que le nombre des malnourris en Afrique subsaharienne ait augmenté de 25 pour cent ces 10 dernières années et atteigne maintenant une centaine de millions, soit la moitié de la population. La mortalité infantile est sensiblement plus élevée que la moyenne générale des pays en développement.

40. Le Conseil a reconnu que, s'il est possible d'établir un lien entre la crise alimentaire actuelle de l'Afrique, la sécheresse générale et persistante et l'instabilité politique, le problème alimentaire a aussi des causes plus profondes. Il a estimé que cette crise peut être principalement attribuée aux causes suivantes : le retard pris par le secteur agricole; l'insuffisance des ressources, y compris des ressources extérieures; le bas niveau technologique, notamment l'emploi très limité des semences améliorées et des engrais; la faiblesse et l'inefficacité de la recherche et de la vulgarisation; le défaut de facteurs de production; les carences des systèmes de crédit et de commercialisation agricoles; l'explosion démographique; l'urbanisation accélérée; enfin, l'évolution des habitudes alimentaires dans les villes et les problèmes de transport ainsi que d'autres facteurs liés aux politiques agricoles. On a rappelé à ce propos que la FAO a entrepris une étude approfondie des problèmes alimentaires et agricoles de l'Afrique, qu'elle soumettra à la quatorzième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique en 1986.

41. Le Conseil s'est félicité de la générosité des donateurs grâce à qui l'aide alimentaire totale fournie à l'Afrique a atteint un niveau sans précédent en 1984/85. Toutefois, il a noté que certains des pays éprouvés se heurtent à beaucoup de difficultés en ce qui concerne la manutention et la distribution de l'aide alimentaire. Il a estimé qu'il faudrait leur apporter une aide pour leur permettre de prévoir ces crises et d'y réagir mieux qu'ils ne le peuvent à l'heure actuelle. Diverses mesures ont été suggérées à cet effet, notamment la mise en place de systèmes nationaux d'alerte rapide, de dispositifs de secours alimentaire et de mécanismes de soutien pour mobiliser des

approvisionnement. Les techniques modernes pourraient être mises à profit et l'on pourrait recourir aux photographies prises par satellite pour surveiller l'évolution des conditions climatiques et météorologiques, pour améliorer les compétences en matière de prévision des récoltes, ainsi que pour faciliter la prévision des crises imminentes. On pourrait réduire considérablement les délais d'acquisition et de transport des secours d'urgence grâce aux mesures suivantes : mise en place anticipée de stocks alimentaires dans les zones sujettes à des catastrophes naturelles, expédition rapide des vivres ou achat de vivres par les donateurs dans les pays voisins ayant des stocks excédentaires. Le Conseil a rendu hommage à la FAO pour les apports techniques du Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire (PASA) et pour les avis fournis sur des questions intéressantes par exemple l'agroclimatologie et la création de systèmes nationaux d'alerte rapide.

42. Le Conseil a souligné qu'il importe de définir et de suivre une orientation précise à long terme, tout en faisant face à la crise immédiate. Il a insisté sur la nécessité d'établir un lien entre les secours d'urgence, les mesures à moyen terme du Programme de relance et les actions à long terme pour le développement agricole de l'Afrique. Il a noté que cette importante question fera l'objet d'un examen plus détaillé dans la grande étude en profondeur.

43. De nombreux membres ont également appuyé la décision adoptée par le Comité du Programme à sa quarante-huitième session et par le Comité financier à sa cinquante-cinquième session, tendant à transférer jusqu'à 15 millions de dollars E.-U. d'économies réalisées sur le budget de 1984-85 au financement de projets de relance de l'agriculture en Afrique 1/. Ils ont noté que cette décision va dans le même sens que la mesure approuvée par le Conseil tendant à réaffecter 5 millions de dollars E.-U. du budget ordinaire de la FAO de 1985 au soutien du Programme de relance en Afrique.

44. Le Conseil a félicité le Directeur général de ses efforts réitérés pour attirer l'attention sur la crise alimentaire en Afrique et pour favoriser les secours et la relance, et notamment de son initiative - approuvée par le Comité du Programme et le Comité financier - de transférer 15 millions de dollars E.-U. d'économies et de réorienter 5 millions de dollars E.-U. du Programme ordinaire de la FAO pour répondre aux besoins de relance des pays d'Afrique éprouvés par la sécheresse. Il a également exprimé sa satisfaction de la coopération entre la FAO et le Bureau des opérations de secours en Afrique de l'ONU et les autres organisations du système.

45. Le Conseil a ensuite adopté la résolution ci-après :

Résolution 1/87

SITUATION ALIMENTAIRE DE L'AFRIQUE

LE CONSEIL,

Rappelant la situation alimentaire dramatique de l'Afrique dont faisait état la résolution 1/86 de la quatre-vingt-sixième session du Conseil, situation qui ne s'est pas améliorée depuis,

Exprimant sa profonde gratitude à la communauté internationale et notamment aux pays en développement qui ont généreusement fourni une aide alimentaire et un soutien logistique,

Notant, cependant, que les livraisons d'aide alimentaire sont encore inférieures aux besoins estimatifs et que de graves problèmes logistiques entravent la livraison des vivres disponibles,

Demandant que soit fournie une aide d'urgence supplémentaire, comprenant en particulier les moyens nécessaires pour mettre en place des systèmes logistiques efficaces,

1/ Voir aussi les paragraphes 234 et 235.

Soulignant, d'autre part, que la plupart des pays africains les plus gravement touchés aspirent à s'affranchir d'une dépendance croissante à l'égard de l'aide alimentaire, à restaurer leurs capacités de production alimentaire et agricole et à coopérer pour accroître leur production de façon à assurer l'autodépendance de l'Afrique,

Appréciant l'initiative prise par le Mouvement des pays non alignés pour aider, par le biais de la coopération technique entre pays en développement ou d'arrangements de coopération Sud-Sud, les pays africains sinistrés faisant partie du Mouvement,

Décide :

1. de demander au Directeur général de continuer à appuyer les efforts que font les pays africains concernés pour mettre en oeuvre les principes de la Déclaration de Harare;
2. d'exhorter les pays africains intéressés à prendre toutes les mesures qui sont en leur pouvoir pour assurer, sans autre délai, aux groupes de population les plus gravement touchés, des approvisionnements alimentaires adéquats, comprenant au besoin une aide alimentaire;
3. d'inviter la communauté internationale, en particulier les pays donateurs et les donateurs potentiels, à continuer de considérer comme prioritaire l'octroi d'une aide extérieure supplémentaire et du soutien logistique nécessaire ainsi que les autres mesures urgentes;
4. d'exhorter les pays donateurs à mobiliser les réserves alimentaires disponibles en Afrique même, pour accélérer la livraison de l'aide alimentaire grâce à des transactions triangulaires;
5. de réaffirmer, à cette occasion, que la relance et le développement de la production alimentaire et agricole doivent avoir la priorité absolue tant dans les politiques et programmes des pays africains que dans les programmes d'aide extérieure, en prenant comme exemple les projets compris dans le Programme FAO de relèvement de l'agriculture en Afrique (PRAA) présentés le 30 janvier 1985 (Ethiopie) et le 29 mars 1985 (20 autres pays);
6. d'entériner les mesures prises par le Directeur général de la FAO pour mettre sur pied le Programme de relèvement de l'agriculture en Afrique en réaffectant, dans le cadre du Programme ordinaire 1984-85, 5 millions de dollars E.-U. en vue de soutenir les efforts de relance de la FAO, et transférer jusqu'à 15 millions de dollars E.-U. d'économies réalisées sur le budget de 1984-85 pour exécuter les projets de relance du Programme PRAA;
7. d'approuver la priorité attribuée par le Directeur général dans ses propositions relatives au Programme de travail et budget 1986-87 au Système mondial d'information et d'alerte rapide et aux besoins de développement de l'Afrique;
8. de demander au Directeur général de continuer à informer concrètement et de façon réaliste les gouvernements des Etats Membres de la situation et des besoins de tous les pays d'Afrique sinistrés; de continuer à s'efforcer, en collaboration avec les agences et organes internationaux compétents, de mobiliser l'aide et l'assistance nécessaires à ces pays; enfin, de rendre compte à nouveau, à la prochaine session de la Conférence, des progrès accomplis en ce sens.

Rapport de la dixième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale
(Rome, 10-17 avril 1985) 1/

- Pacte mondial de sécurité alimentaire

46. Le Conseil a noté que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a examiné, à sa dixième session, le texte du Pacte mondial de sécurité alimentaire et que, bien que le Comité ait accepté de manière globale et générale le projet de texte et soit convenu de le transmettre au Conseil, des vues divergentes ont été exprimées durant ses délibérations. Comme le Comité n'est pas parvenu à un accord total, le Directeur général, pour aider le Conseil à atteindre un parfait consensus, a élaboré une version révisée du Pacte mondial de sécurité alimentaire pour examen par le Conseil. Le Conseil s'est félicité de l'initiative prise par le Directeur général et des améliorations apportées au texte.

47. Le Conseil a pris acte avec beaucoup d'intérêt et une vive satisfaction d'un message de S. E. Bettino Craxi, premier ministre de la République italienne, adressé au Conseil et au Directeur général. Notant que la FAO célèbre cette année son 40ème anniversaire, S. E. Bettino Craxi estime que le Pacte mondial de sécurité alimentaire revêt une grande importance politique et en appelle à toutes les nations pour qu'elles proclament, en approuvant le Pacte, leur volonté commune de libérer l'humanité du spectre de la faim et de la malnutrition. A cet égard, il rappelle sa visite à la FAO en novembre 1984, à l'occasion de laquelle il a souligné l'importance de cette initiative du Directeur général. A son avis, il est nécessaire que le nouveau Pacte, plutôt que d'être considéré comme un simple document juridique, ait la même portée et les mêmes caractéristiques de solennité morale que la Déclaration universelle des droits de l'homme. En outre, il doit être l'affaire de tous, puisque la réalisation de cet objectif exige une action et une coresponsabilité mondiales. Soulignant que le contraste entre gaspillages et pénuries alimentaires ne peut plus être toléré, et faisant valoir la nécessité d'une plus grande stabilité politique internationale, il lance un appel en faveur d'une nouvelle solidarité entre pays industrialisés et nations émergentes. Il souligne ainsi l'importance du Pacte comme expression de notre foi dans l'avenir et de l'engagement commun et sérieux de chaque membre de la communauté internationale d'apporter sa contribution à l'édification d'une paix véritable et équitable, fondée par conséquent sur le respect des droits fondamentaux de l'homme et avant tout du droit à la vie.

48. Le Conseil a noté que le Pacte a un caractère strictement volontaire et ne comporte aucun engagement nouveau. Il représente une réaffirmation morale de l'engagement d'atteindre les buts énoncés dans la définition élargie de la sécurité alimentaire mondiale, à savoir : porter la production alimentaire au niveau souhaitable, stabiliser les approvisionnements alimentaires et permettre à ceux qui en ont besoin d'accéder aux disponibilités alimentaires. Le Conseil a également noté que le Pacte vise à stimuler le soutien à ces objectifs et l'amélioration du climat général, de manière à favoriser les mesures propres à les atteindre.

49. Dans leur très grande majorité, les membres ont pleinement souscrit au texte révisé du Pacte. Ils ont estimé que celui-ci énonce les valeurs morales et les lignes d'action dont devraient s'inspirer les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les particuliers pour atteindre l'objectif commun qui consiste à améliorer la sécurité alimentaire mondiale et à éliminer la faim et la malnutrition. A leur avis, l'adoption du Pacte, outre qu'il renforcerait l'engagement de tous en faveur de la sécurité alimentaire, constituerait aussi une proclamation appropriée de l'engagement pris dans ce sens, d'autant que l'on célèbre cette année le 40ème anniversaire de la création de la FAO. Quelques membres ont déclaré qu'ils auraient préféré davantage d'amendements, de manière à préciser les notions ou à les détailler, à renforcer plusieurs aspects du projet de Pacte et à en améliorer la rédaction; toutefois, ils ont accepté le texte révisé pour permettre un consensus.

50. Trois membres ont exprimé les réserves de leur gouvernement à l'égard du Pacte.

1/ CL 87/10; CL 87/10-Sup.1; CL 87/PV/5; CL 87/PV/6; CL 87/PV/18; CL 87/PV/19.

51. Le Conseil a approuvé le Pacte mondial de sécurité alimentaire ci-après et en a recommandé l'adoption par la Conférence :

PACTE MONDIAL DE SECURITE ALIMENTAIRE 1/ 2/

(PROJET)

I. PREAMBULE

L'humanité souffre depuis des temps immémoriaux de la précarité des approvisionnements alimentaires. Dans les temps modernes, les progrès réalisés dans la maîtrise des forces de la nature et dans l'organisation des secours aux populations éprouvées ont atténué les effets de la faim et de la malnutrition, mais des centaines de millions d'êtres humains sont encore victimes de l'insécurité des approvisionnements. Il faut faire plus et il faut le faire rapidement.

L'insécurité alimentaire n'est pas un problème unique et uniforme. Les pénuries alimentaires apparaissent au niveau de la nation, du foyer et de l'individu. Nombreuses sont les situations différentes dans lesquelles des aliments essentiels peuvent venir à manquer, nombreuses sont leurs causes différentes et nombreuses sont les solutions différentes qu'il faut adopter pour garantir à tous une sécurité alimentaire durable.

Le Pacte mondial de sécurité alimentaire énonce des principes généraux et des suggestions à suivre par les gouvernements, les organisations et les individus. Etant donné la grande diversité des circonstances dans les différents lieux, des mesures qui sont appropriées dans un endroit ou dans une situation peuvent ne pas convenir ailleurs ou dans d'autres conditions. Les mesures tendant à renforcer la sécurité alimentaire doivent être soigneusement adaptées aux problèmes spécifiques qu'elles sont destinées à résoudre.

Les gouvernements, les organisations et les personnes qui adhèrent à ce Pacte mondial de sécurité alimentaire conviennent d'oeuvrer, dans leur domaine d'activité respectif, pour renforcer la sécurité alimentaire à tous les niveaux et dans le monde entier.

II. PRINCIPES GENERAUX

1. La sécurité alimentaire mondiale est la responsabilité commune de l'humanité. Son objectif ultime est de faire en sorte que tous les hommes soient en tout temps capables de produire ou de se procurer les aliments essentiels dont ils ont besoin.

2. L'exercice du droit fondamental de chacun d'être libéré de la faim dépend en dernier ressort de l'abolition de la pauvreté. Mais les pauvres ne peuvent pas attendre. La recherche de la sécurité alimentaire mondiale doit inclure des mesures immédiates pour aider ceux qui sont dans la détresse, ainsi que des mesures à long terme pour assurer le progrès économique et social. Personne ne peut rester indifférent au sort de ceux dont le pain quotidien n'est pas assuré.

1/ Les délégations de l'Australie, du Canada et des Etats-Unis d'Amérique ont dissocié leur gouvernement du projet de texte du Pacte mondial de sécurité alimentaire, tel que présenté.

2/ Les délégations de l'Argentine, de la Colombie, du Congo, de Cuba, de Panama et du Venezuela ont déploré les réserves exprimées par les gouvernements des pays ci-dessus, qui témoignent, à leur avis, d'une attitude négative à l'égard de la coopération internationale.

3. La sécurité alimentaire est un objectif qui devrait faire partie intégrante des plans économiques et sociaux. L'action doit s'orienter vers trois buts précis : porter la production alimentaire au niveau souhaitable, stabiliser les approvisionnements alimentaires et permettre à ceux qui en ont besoin d'accéder aux disponibilités alimentaires.

4. Les aliments ne devraient pas être utilisés comme un moyen de pression politique.

III. ACTION DES GOUVERNEMENTS

1. Ce sont les gouvernements qui ont au premier chef le devoir d'assurer la sécurité alimentaire de leur peuple et de bannir de leur territoire la faim et la malnutrition chroniques. Ils doivent donner à cet objectif une priorité capitale.

2. Les gouvernements des pays en développement doivent encourager la production vivrière indigène, comme première ligne d'attaque contre l'insécurité alimentaire. Ils doivent éviter autant que possible les risques d'une dépendance excessive à l'égard des importations alimentaires, notamment pour nourrir les populations urbaines. En particulier, ils doivent veiller à ce que les citoyens n'acquiescent pas de préférence permanente pour des aliments de base importés qui ne peuvent être cultivés dans le pays.

3. Les gouvernements des pays en développement doivent réexaminer et modifier le cas échéant leurs politiques nationales pour stimuler la production alimentaire. Ils doivent veiller en particulier à assurer aux agriculteurs des motivations suffisantes pour les inciter à cultiver plus de nourriture. Ce réexamen doit s'étendre aux politiques qui ne se situent pas dans le secteur agricole mais qui influent sur la sécurité alimentaire, comme les politiques démographiques.

4. Les gouvernements des pays en développement doivent prendre des dispositions à l'avance pour maintenir la sécurité alimentaire durant les périodes critiques, spécialement face à la sécheresse ou à d'autres calamités naturelles. Les mesures adoptées pourraient comprendre un système d'alerte rapide pour détecter les signes avant-coureurs d'une crise, la création de réserves alimentaires quand la chose est faisable et des plans d'intervention pour la distribution des secours.

5. Les gouvernements des pays en développement doivent prendre des mesures pour améliorer la situation économique des groupes sociaux particulièrement défavorisés, notamment dans les parties reculées du pays. Ils doivent encourager les activités de développement rural axées spécialement sur les besoins des pauvres en veillant particulièrement à la participation du petit exploitant. En général, tout en conservant des mesures d'incitation pour stimuler la production agricole, les mesures propres à accroître le pouvoir d'achat des catégories sociales les plus misérables, conformément au programme d'action adopté par la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR), doivent être encouragées au maximum. Les gouvernements doivent tout faire pour rehausser le statut du travail agricole.

6. Les gouvernements des pays en développement doivent chercher à coopérer entre eux pour renforcer la sécurité alimentaire. Les activités spécifiques à entreprendre conjointement pourraient comprendre : la mise en place de systèmes régionaux d'alerte rapide pour détecter les crises agricoles; des activités communes pour accroître les disponibilités en semences, en engrais et autres moyens de production dans la région; des programmes de lutte contre les maladies et les ravageurs migrants; la confrontation des expériences et l'échange d'informations, et éventuellement la création de réserves alimentaires régionales ou sous-régionales.

7. Les gouvernements doivent réaffirmer leur engagement moral ainsi qu'économique et politique de coopérer entre eux pour renforcer la sécurité alimentaire mondiale.

8. Les gouvernements des pays développés, qu'ils soient exportateurs ou importateurs, doivent considérer les intérêts de l'humanité tout entière quand ils arrêtent leurs politiques de production, de stockage et d'importations alimentaires. De même, les dispositifs qui protègent les consommateurs nationaux contre les fluctuations des prix

sur les marchés internationaux ne doivent pas avoir pour résultat d'aggraver le sort des pays les plus faibles et les plus vulnérables. L'objectif général doit être l'établissement d'un système alimentaire mondial caractérisé par la stabilité et l'équité.

9. Il faut continuer à fournir généreusement aux pays pauvres une aide alimentaire d'urgence et d'autres formes de secours. Par ailleurs, il faut accorder une importance croissante aux mesures propres à empêcher le retour de ces crises dans l'avenir, notamment aux mesures de promotion de la production agricole.

10. Les gouvernements des pays développés doivent continuer à rechercher des moyens plus efficaces d'aider les pays à faible revenu et à déficit alimentaire à assurer, en période de crise, leurs importations de denrées alimentaires essentielles, ainsi que d'engrais et d'autres moyens de production agricole. Les situations à envisager comprennent une forte pénurie d'approvisionnements sur les marchés internationaux ou une crise économique dans le pays importateur.

11. Pour de nombreux pays en développement, la sécurité alimentaire dépend aussi de leur aptitude à exporter des produits agricoles et autres, pour pouvoir importer des denrées alimentaires. Ce fait doit être pris en considération par les gouvernements des pays développés dans les négociations commerciales. Il faut donc reconnaître la dimension morale des relations commerciales et chercher à assurer un équilibre raisonnable entre les intérêts nationaux et le bien de l'humanité tout entière.

12. Les gouvernements des pays développés doivent accorder une priorité particulièrement élevée à l'aide aux nations en développement qui font un effort majeur pour résoudre le problème de la misère rurale, principale cause de la faim et de la malnutrition chroniques.

IV. ACTION DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

1. Les organisations non gouvernementales qui se préoccupent de la sécurité alimentaire mondiale peuvent encourager, soutenir et compléter les initiatives des gouvernements, dans les pays tant développés qu'en développement. En particulier, elles peuvent aider à créer dans l'opinion un climat propice aux mesures en faveur de la sécurité alimentaire, ouvrant ainsi la voie à de nouvelles initiatives des gouvernements, comme il est suggéré dans ce pacte. En outre, elles peuvent contribuer directement, par des activités opérationnelles et autres, à renforcer la sécurité alimentaire dans diverses parties du tiers monde.

2. Les organisations non gouvernementales peuvent jouer un rôle de plus en plus actif pour informer le public des problèmes de sécurité alimentaire dans un monde interdépendant. Elles peuvent non seulement le sensibiliser aux problèmes immédiats de la faim et de la malnutrition mais aussi lui donner des informations sur des problèmes importants relatifs à la sécurité alimentaire, comme les répercussions sur les nations pauvres des mesures prises par les nations riches dans les domaines du commerce, du protectionnisme et de l'ajustement économique.

3. Les organisations non gouvernementales du monde entier peuvent prendre l'initiative d'organiser des contacts humains plus fréquents entre les pays, spécialement entre ceux qui en sont à des degrés de développement économique différents. Ces initiatives doivent tendre à améliorer la compréhension mutuelle et à ouvrir des possibilités de coopération à des activités pratiques.

V. ACTION DES INDIVIDUS

1. L'homme est appelé non seulement à veiller à sa propre sécurité alimentaire et à celle de sa famille, mais aussi à reconnaître qu'il a l'obligation sacrée de se préoccuper de la sécurité alimentaire de ceux qui sont moins fortunés que lui. S'abstenir de secourir ceux qui en ont besoin, c'est trahir son devoir envers ses semblables.

2. Au plan pratique, les individus peuvent jouer un rôle particulièrement important en informant le public des nations riches de la nécessité d'une coopération mondiale en matière de sécurité alimentaire, qui est souvent masquée par les problèmes intérieurs. Les individus provenant de tous les horizons peuvent contribuer à créer une prise de conscience des problèmes alimentaires mondiaux.

3. Il est indispensable que les travaux agricoles (non seulement les activités des agriculteurs mais aussi celles des chercheurs, des agents de vulgarisation et des autres catégories professionnelles) jouissent d'un statut plus élevé. Les individus peuvent jouer un rôle particulier en créant dans l'opinion un climat plus favorable aux activités liées à la production agricole et alimentaire.

4. Les agriculteurs pris individuellement, dans tous les pays et sous tous les climats, sont le socle indispensable de la sécurité alimentaire. Cependant, l'agriculture doit non seulement produire des aliments mais aussi pourvoir à la conservation du sol et des autres ressources naturelles qui nous ont été léguées par la nature et par nos ancêtres. L'agriculteur, gardien des ressources en terre, doit les conserver pour les générations futures, en évitant les pratiques qui favorisent l'érosion ou d'autres formes de destruction.

5. Partout, les gens doivent s'intéresser activement aux efforts déployés par les gouvernements et par les organisations pour promouvoir le développement et la sécurité alimentaire. L'engagement personnel permet de planter les racines du soutien dont les organisations non gouvernementales ont besoin. Les travaux de ces organisations aident à leur tour à intéresser l'opinion publique à l'action des gouvernements. Sans l'intérêt actif de l'homme de la rue, il n'y a pas grand-chose à faire. Mais il ne s'agit pas d'un soutien aveugle : la critique peut être constructive. L'ennemi, c'est l'indifférence.

- Autres questions 1/

52. Le Conseil s'est déclaré satisfait du rapport de la dixième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) dont il a entériné les conclusions et recommandations.

53. Le Conseil a approuvé l'évaluation de la situation de la sécurité alimentaire mondiale présentée par le Comité. Il a noté avec préoccupation que la situation alimentaire mondiale reste caractérisée par un contraste frappant entre, d'une part des disponibilités mondiales abondantes et, de l'autre, des pénuries alimentaires aiguës et de grande ampleur dans de nombreux pays en développement. Il a constaté avec inquiétude que, si la production vivrière a beaucoup augmenté au niveau mondial, elle n'a pas réussi à suivre le rythme de la croissance démographique dans nombre de pays à faible revenu.

54. Le Conseil a souligné que la sécurité alimentaire dépend avant tout d'un accroissement soutenu de la production vivrière dans les pays en développement. Il a toutefois reconnu que, dans de nombreux pays à faible revenu et à déficit alimentaire, cette sécurité est compromise par le fait qu'ils ne peuvent s'approvisionner sur les marchés mondiaux faute de moyens financiers. Les cours internationaux des céréales en dollars E.-U. sont relativement bas, mais les ressources en devises de beaucoup de ces pays sont fortement réduites par le service de leur dette extérieure considérable et par la faiblesse des prix de beaucoup de leurs produits d'exportation. Le Conseil a appelé

1/ CL 87/10; CL 87/PV/6; CL 87/PV/7; CL 87/PV/19.

l'attention sur les conséquences néfastes du protectionnisme pour le commerce international, et en particulier pour les exportations des pays en développement, et il a souligné la nécessité d'élargir l'accès aux marchés en supprimant les subventions à l'exportation des produits agricoles et en libérant les échanges.

55. Le Conseil a accueilli avec intérêt l'examen des objectifs et des modalités de fonctionnement du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture qui a été présenté par le Comité et il a vigoureusement appuyé les activités du Système. Il a estimé que, depuis sa mise en place il y a 10 ans, cet instrument irremplaçable a parfaitement joué son rôle : surveiller en permanence l'état des cultures aux niveaux mondial et national et alerter la communauté internationale chaque fois qu'il y a un risque de pénurie alimentaire. Il a demandé instamment à tous les gouvernements de participer au Système et de lui communiquer toutes les données disponibles pour lui permettre de fonctionner plus efficacement; il a souligné combien il est important d'établir ou d'améliorer des systèmes d'alerte rapide nationaux ou régionaux et des plans nationaux de préparation aux catastrophes. Le Conseil a noté avec satisfaction que la FAO aide les pays qui le souhaitent à mettre en place des systèmes d'alerte rapide et des programmes nationaux de préparation en entreprenant des projets PASA et en encourageant les échanges d'expérience au niveau régional. Il a pleinement soutenu les propositions présentées par le Directeur général en vue de renforcer le Système pendant l'exercice 1986-87, renforcement qu'il juge hautement prioritaire.

56. Le Conseil a noté avec satisfaction que, pour la première fois depuis qu'il a été fixé à la Conférence mondiale de l'alimentation en 1974, l'objectif minimal annuel de 10 millions de tonnes d'aide en céréales sera sans doute dépassé en 1984-85; l'aide totale devrait dépasser 12 millions de tonnes de céréales (équivalent blé), alors que les engagements minimaux n'étaient que de 7,6 millions de tonnes. Toutefois, de nombreux membres ont souligné que l'aide alimentaire est encore bien inférieure aux besoins. Ils ont rappelé à ce propos que le secrétariat FAO/PAM a estimé les besoins d'aide de ce genre à 20 millions de tonnes en 1985 et, conformément à cette estimation qu'ils partagent, ils ont suggéré que l'objectif d'aide alimentaire soit relevé.

57. Le Conseil a souscrit à la conclusion du Comité qui a considéré que l'aide alimentaire peut jouer un rôle important à l'appui de chacun des trois volets de la sécurité alimentaire mondiale : accroissement de la production, stabilisation des approvisionnements et meilleur accès des pauvres aux vivres. Il a appuyé les recommandations du Comité concernant les mesures que doivent prendre les pays bénéficiaires pour que cette aide contribue plus efficacement à la sécurité alimentaire. Quant à l'action recommandée aux pays donateurs dans le même but, le Conseil a particulièrement insisté sur la nécessité d'assurer en temps voulu les expéditions d'aide alimentaire et d'améliorer la coordination entre les donateurs et autres parties concernées. Il a noté que certains membres du Comité ont attiré son attention sur les dangers possibles d'une aide alimentaire à long terme et que le Comité a souligné la nécessité d'accorder une plus haute priorité au développement rural.

58. En ce qui concerne la mise en place anticipée de stocks alimentaires dans les zones sujettes à des catastrophes ou dans des lieux stratégiques permettant un acheminement ultérieur rapide en cas d'urgence, le Conseil a bien accueilli l'invitation du Comité qui a demandé au Secrétariat d'étudier cette proposition plus à fond en vue d'un examen ultérieur.

59. Le Conseil s'est déclaré favorable à l'accroissement des opérations triangulaires, là où c'est possible, afin que des produits conformes aux habitudes alimentaires traditionnelles puissent être fournis au titre de l'aide. A ce propos, il a été d'avis que l'on pourrait faciliter les opérations triangulaires en identifiant en temps voulu les excédents appropriés disponibles dans les pays en développement et il a demandé que la FAO envisage de diffuser des informations sur les excédents de ce genre.

60. Le Conseil a noté que l'objectif annuel minimal de la RAIU a été nettement dépassé en 1984 et 1985. De nombreux membres ont souscrit à la proposition tendant à porter l'objectif à 2 millions de tonnes mobilisables à la demande. Quelques autres membres ont jugé inopportune une révision en hausse de l'objectif de la RAIU. Le Conseil a fait

sienne la recommandation du Comité de la sécurité alimentaire mondiale tendant à inviter le Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (CPA) à envisager la mise en place, pour la RAIU, d'une réserve mobilisable à la demande, compte tenu des opinions exprimées par les délégués à la dixième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Le Conseil a également considéré, comme le Comité, que le plan d'assurance en matière d'aide alimentaire et autres propositions devaient être étudiés plus en détail et il a demandé au Secrétariat de présenter des propositions plus élaborées à une prochaine session du CSA.

61. Le Conseil a reconnu que l'étude proposée sur la contribution de l'aide alimentaire à la sécurité alimentaire (CFS 85/3 Add.2) pourrait être utile au CPA et au Conseil mondial de l'alimentation (CMA). Certains membres ont souligné qu'ils attachent beaucoup d'importance à une meilleure complémentarité du CSA, du CPA, ainsi que du CMA.

62. Le Conseil a réaffirmé qu'il est généralement favorable à un système intérimaire de réserves alimentaires nationales visant à assurer que les besoins urgents d'importation des pays à faible revenu et à déficit alimentaire puissent être satisfaits en cas de pénuries alimentaires. Il a instamment demandé à tous les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait de prévoir, dans le cadre de leur législation et de leurs systèmes nationaux, les réserves nécessaires ou les fonds requis à cette fin, et il a invité le Comité à continuer de suivre la question et de lui faire rapport.

63. Le Conseil a noté avec préoccupation que sept pays seulement ont été en mesure d'utiliser le mécanisme d'aide financière aux importations céréalières mis en place par le FMI (Fonds monétaire international) depuis la création de ce dispositif en 1981. La nécessité de libéraliser ce mécanisme a été soulignée et on a suggéré que la FAO poursuive ses efforts dans cette direction.

64. Le Conseil s'est félicité de l'examen par le Comité du rôle de la foresterie dans la sécurité alimentaire, notant que la foresterie contribue à la sécurité alimentaire par son rôle de protection de l'environnement et par la création d'emplois et de revenus, ainsi que comme source de produits alimentaires d'appoint, de bois de feu et de devises. Il a notamment recommandé à la FAO d'intensifier ses activités dans le domaine des systèmes agroforestiers, qui intègrent la production forestière, agricole et animale au niveau de l'exploitation, et de renforcer la base d'information pertinente.

65. De nombreux délégués ont regretté le peu de progrès réalisés en vue de la négociation d'un nouvel Accord international sur le blé assorti de dispositions économiques et tenant compte des intérêts des pays en développement, et ils ont souligné qu'il importe de conclure le plus vite possible un accord de ce genre. Certains membres n'ont pas appuyé l'idée d'introduire des dispositions économiques dans un nouvel accord, mais ils ont estimé que d'autres améliorations pourraient être envisagées. Le Conseil a noté que, à sa session de juin 1985, le Conseil international du blé (CIB) serait saisi du rapport d'un groupe de travail qui avait été constitué pour examiner les possibilités d'amélioration de l'Accord existant. Certains membres ont été d'avis que la Convention relative à l'aide alimentaire (CAA) pourrait être dissociée de l'Accord international sur le blé, en vue de renforcer la première. Toutefois, d'autres membres ont estimé que les deux accords s'appuient mutuellement, qu'ils ont plus d'impact ensemble que séparément et qu'il ne faudrait donc pas les dissocier.

66. Certains membres se sont déclarés préoccupés par le fait que la sécurité alimentaire du Nicaragua est menacée par un embargo commercial décidé pour des raisons politiques et, à cet égard, ils ont rappelé les principes énoncés dans la résolution 39/210 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Certains autres membres ont regretté l'introduction de facteurs politiques dans les discussions techniques du Conseil 1/ 2/.

1/ La délégation des Etats-Unis a réservé sa position sur ce paragraphe, estimant que l'introduction de cette question dans les travaux du Conseil était inappropriée.

2/ Les délégations de la Colombie et de Cuba ont été d'avis que cette réserve était inacceptable.

67. Un certain nombre de suggestions ont été faites concernant les études et analyses que le Secrétariat pourrait entreprendre, notamment : un examen de la situation des Caraïbes du point de vue de la sécurité alimentaire; un examen des programmes de subventions entrepris dans les pays en développement en vue d'assurer l'accès des pauvres à la nourriture, du point de vue notamment de leurs répercussions sur la production nationale; et une analyse des incidences des politiques alimentaires et agricoles des principaux pays exportateurs de céréales sur les cours internationaux et les disponibilités alimentaires.

ACTIVITES DE LA FAO ET DU PAM

Rapport de la huitième session du Comité de l'agriculture ^{1/}

(Rome, 18-27 mars 1985)

68. Le Conseil s'est déclaré satisfait du travail du Comité de l'agriculture (COAG) et il a souscrit aux conclusions et recommandations contenues dans le rapport de la huitième session. Il a reconnu que les débats et les recommandations du Comité avaient influé de façon notable sur l'élaboration et la réalisation du Programme de travail de l'Organisation dans le secteur de l'agriculture.

- Examen du Programme de travail de la FAO dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture

69. Le Conseil a noté que la première partie de l'ordre du jour du Comité portait sur trois points étroitement liés, à savoir: l'exécution du Programme de travail 1984-85; les perspectives à moyen et à long termes en matière de développement alimentaire et agricole, et le sommaire du Programme de travail et budget 1986-87.

70. Le Conseil a ratifié les objectifs du Grand Programme 2.1: Agriculture, qui sont d'améliorer les revenus ruraux, la nutrition, la sécurité des approvisionnements et l'équilibre des échanges. Il a souligné qu'il importe d'améliorer la nutrition, ainsi que la conservation et la transformation des aliments, et d'associer les petits agriculteurs, les femmes et les jeunes au développement.

71. Le Conseil a noté avec préoccupation que, en 1983-84, les ressources extrabudgétaires du Grand Programme ont été de 13 pour cent inférieures à ce qu'elles étaient en 1980-81, fléchissement dû pour l'essentiel à la diminution des fonds fournis par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement). Il a exhorté le Directeur général à poursuivre ses efforts et ses consultations avec le PNUD pour obtenir un accroissement des ressources consacrées par le PNUD à l'agriculture, secteur important pour le développement économique général.

72. Le Conseil a mis l'accent sur le rôle que joue, dans ce contexte, la coopération technique et économique entre pays en développement (CTPD et CEPD) et il a demandé à l'Organisation de continuer à aider les Etats Membres dans ce domaine.

73. Le Conseil s'est félicité de la constante augmentation des activités de formation de la tendance à privilégier les petits groupes et, plus spécialement, de la participation accrue des femmes. Etant donné que les femmes représentent plus de 60 pour cent de la main-d'oeuvre agricole dans les pays en développement, il faut redoubler d'efforts pour accroître cette participation féminine. Le Conseil a noté avec satisfaction que les activités de formation des Bureaux régionaux se sont étendues et il a demandé qu'elles soient encore intensifiées en Afrique et au Proche-Orient.

74. Le Conseil a recommandé que l'on utilise au maximum les résultats et les enseignements des projets de terrain, et que les rapports des projets soient systématiquement exploités dans ce but. Il a approuvé les efforts visant à maintenir la haute qualité des projets de terrain grâce à l'introduction de procédures d'évaluation plus rigoureuses.

75. Certains membres ont estimé, à propos des thèmes spéciaux retenus pour les futurs examens du COAG, qu'il conviendrait d'inclure une évaluation quantitative plus approfondie de l'exécution des programmes et de la mesure dans laquelle ils ont atteint leurs objectifs.

^{1/} CL 87/9; CL 87/9-Sup.1; CL 87/9-Sup.1, Corr. 1 (anglais seulement);
CL 87/PV/14; CL 87/PV/15; CL 87/PV/19.

76. Le Conseil a reconnu avec le Comité que le rapport intitulé "Perspectives à moyen et à long termes du développement alimentaire et agricole" contient une analyse utile des objectifs et des stratégies à long terme de développement agricole dans le monde. Il est convenu de la nécessité impérieuse d'appliquer ces stratégies et de s'efforcer d'atteindre les objectifs de l'Organisation d'ici la fin de la décennie. Il a réaffirmé que les pays développés et les organisations internationales doivent continuer à fournir une assistance technique et financière, et que le moment où elle est fournie, les conditions auxquelles elle est accordée, son volume et sa composition doivent être tels que cette assistance soit pleinement efficace.

77. Le Conseil a souscrit à la conclusion du Comité selon laquelle le choix des stratégies, les priorités, les modifications de programmes et les moyens d'action envisagés dans le Programme de travail et budget proposé pour le Grand Programme 2.1: Agriculture, répondent aux vœux exprimés par les pays membres dans les recommandations et résolutions de la Conférence et du Conseil, des Conférences régionales et d'autres instances intergouvernementales.

78. Le Conseil a également approuvé les priorités de programmes qui s'inspirent de deux grandes idées maîtresses - promouvoir la production vivrière et renforcer la sécurité alimentaire - et il a noté que le Programme de travail sera particulièrement axé sur l'impact au niveau du terrain et sur le soutien de la CTPD et de la CEPD. Il a approuvé la place importante que tiennent les problèmes de l'Afrique dans toutes les propositions du Sommaire du Programme de travail et budget.

79. Etant donné l'importance des programmes rassemblés sous le titre 2.1: Agriculture, les difficultés qu'éprouvent, dans la conjoncture économique actuelle, la plupart des pays en développement à réaliser une croissance agricole soutenue et à atteindre des niveaux nutritionnels satisfaisants, et l'ampleur des besoins de l'Afrique, le Conseil a reconnu que les augmentations proposées pour les programmes techniques et économiques sont justifiées.

80. Le Conseil a décidé qu'il ferait connaître ses vues et ses recommandations sur les programmes 2.1.1 à 2.1.8 du sommaire du Programme de travail et budget 1986-87 à l'occasion des délibérations qu'il consacrera à ce point et il s'est limité à formuler les observations figurant dans les paragraphes ci-dessous.

81. Le Conseil a appuyé le relèvement de la priorité accordée à la formation multidisciplinaire pour favoriser les échanges de données d'expérience en vue d'une meilleure gestion et utilisation des terres et des eaux. Il a approuvé la promotion d'une utilisation judicieuse des engrais minéraux en association avec des matières organiques, et l'attention accrue accordée à la fixation biologique de l'azote et à l'utilisation d'Azolla dans le cadre d'un système intégré de nutrition végétale.

82. Le Conseil a vivement recommandé qu'on accorde une priorité plus élevée à la mise en valeur des ressources en eau, y compris le développement de la petite irrigation et la gestion des eaux. Il a souligné la nécessité de conserver les sols et de bonifier les terres dégradées et il a reconnu qu'il faut porter une attention particulière à l'utilisation des terres marginales. En outre, il a souligné qu'il faut insister davantage sur la mise en place de systèmes intégrés d'aridoculture.

83. Le Conseil a approuvé la réorientation des activités concernant la gestion des exploitations vers la mise au point et le renforcement de systèmes agronomiques, spécialement à l'intention des petits paysans. Il a souligné qu'il faut faire une plus large place aux systèmes intégrés d'aridoculture.

84. Le Conseil a notamment fait ressortir l'importance de la production et de la distribution de semences de variétés améliorées, et le rôle joué dans ce domaine par le Programme de développement et d'amélioration des semences (SIDP). Il a réaffirmé les avantages généraux des cultures dites secondaires et, tout en notant que l'on n'a pas cherché à améliorer ces variétés dans le passé, il a souligné la valeur des conseils techniques donnés aux pays membres en vue d'améliorer ce type de production.

85. Le Conseil a rappelé l'importance des activités de protection des plantes, en particulier celle des systèmes de lutte intégrée contre les ravageurs et du soutien technique fourni aux pays pour assurer une utilisation efficace et sans danger des pesticides, ainsi que l'homologation et le contrôle de ces produits.

86. Le Conseil a également suggéré qu'il faudrait rechercher des méthodes permettant de remplacer les engrais et les pesticides coûteux.

87. Le Conseil s'est félicité de la priorité accordée à la mise au point d'outils et d'équipements appropriés et à l'installation d'ateliers locaux de réparation et d'entretien à l'intention des petits agriculteurs, en particulier dans les pays africains éprouvés par la sécheresse.

88. Le Conseil a rappelé qu'il est favorable à l'élargissement du Programme de prévention des pertes alimentaires aux fruits et légumes périssables et il a souligné la nécessité d'améliorer les techniques traditionnelles de transformation des produits alimentaires.

89. Le Conseil a approuvé les activités visant à développer le secteur de l'élevage et l'allocation à ce secteur ~~de~~ ressources supplémentaires qui permettront d'étayer et d'intensifier les travaux prioritaires en cours. Il s'est félicité de l'importance accordée aux besoins des petits agriculteurs et à la promotion du développement rural et il s'est déclaré favorable aux activités proposées concernant la santé animale, l'utilisation des aliments pour animaux, la sélection et l'insémination artificielle, l'élevage de petits animaux et l'intégration de l'élevage dans les systèmes agronomiques existants, qui permettront d'utiliser au mieux les ressources.

90. Le Conseil a approuvé les orientations et activités envisagées dans les domaines du développement de la recherche et de l'information, des applications de la recherche sur les isotopes à l'agriculture, des techniques de télédétection, de l'environnement et de l'énergie. Il a souligné le rôle important de la coopération et des réseaux régionaux pour la diffusion de techniques appropriées et il a insisté sur la nécessité de resserrer les liens entre la recherche et la vulgarisation.

91. Le Conseil a approuvé la large place faite à la lutte contre la pauvreté dans les activités de développement rural, conformément au Programme d'action adopté par la CMRADR (Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural) et il a réaffirmé l'importance de l'aide apportée par l'Organisation aux Etats Membres pour la formulation, la conception et l'application des politiques et programmes de développement rural. Il a également approuvé l'importance accordée à la participation populaire, aux coopératives et groupes ruraux, au suivi et à l'évaluation, et à la participation des ONG.

92. Le Conseil a souscrit aux activités proposées en ce qui concerne l'enseignement, la formation et la vulgarisation, et il a notamment approuvé leur orientation vers les petits exploitants, les femmes et les jeunes. Il a partagé les vues du Comité de l'agriculture qui a souligné le rôle important des femmes dans la production et la transformation des produits alimentaires.

93. Le Conseil a insisté sur la nécessité de renforcer les organismes de commercialisation des produits alimentaires et les activités concernant le rôle des femmes dans la commercialisation. Il a approuvé la priorité accordée aux activités de terrain visant à renforcer les services de vulgarisation commerciale à l'intention des petits exploitants, à l'utilisation efficace des coopératives et des petits négociants pour améliorer la commercialisation, et à l'évaluation des besoins de formation, notamment pour les cadres en Afrique.

94. En ce qui concerne le crédit, le Conseil s'est en particulier déclaré favorable aux activités visant à mobiliser les ressources nationales et à renforcer les institutions en vue d'aider les pays en développement à mieux utiliser leurs ressources au profit du secteur agricole. Il a souligné la nécessité de maintenir l'assistance visant à améliorer l'accès des femmes rurales au crédit. Il a noté l'importance accordée à la formation aux niveaux régional et sous-régional, et aux activités de CTPD conduites essentiellement par l'intermédiaire des associations régionales de crédit agricole.

95. Le Conseil a approuvé les activités de l'Organisation visant à améliorer l'état nutritionnel des populations, notamment celui des groupes ruraux à bas revenu. Il a particulièrement insisté sur la nécessité d'intégrer des éléments de nutrition dans les programmes de développement agricole et rural, de veiller à la qualité et à l'innocuité des aliments, et de dispenser une formation dans les domaines qui se rapportent directement ou indirectement à la nutrition.

96. Le Conseil a félicité l'Organisation du travail accompli en ce qui concerne le rassemblement, l'analyse et la diffusion d'informations sur l'alimentation et l'agriculture, notamment sur la production, le commerce et les prix. Il a fait cas des efforts entrepris pour renforcer et développer le Système mondial d'information et d'alerte rapide et il a approuvé les plans de l'Organisation dans ce domaine.

97. Le Conseil a réaffirmé l'importance vitale de la sécurité alimentaire mondiale et il a appuyé les activités de l'Organisation dans ce domaine. Il a souligné qu'il importe de conseiller et d'aider les pays, notamment ceux qui ont un faible revenu, à définir des principes d'action, et de promouvoir les activités de CEPD (Coopération économique entre pays en développement).

- Rôle des cultures secondaires dans la nutrition et la sécurité alimentaire

98. Le Conseil a reconnu l'intérêt des cultures "secondaires" du point de vue de la nutrition, de la sécurité alimentaire, des revenus ruraux et des économies nationales.

99. Il a estimé que les cultures telles que les céréales secondaires, les légumineuses, les légumes, les plantes-racines, les tubercules, les plantains et certains arbres et arbustes n'ont de "secondaires" que le nom, car elles occupent une place primordiale dans l'alimentation d'une grande partie de la population, en particulier des petits paysans pratiquant l'agriculture de subsistance.

100. Le Conseil a souligné la nécessité d'être mieux informé sur l'importance nutritionnelle (éléments nutritifs essentiels et oligo-éléments), économique et même médicale (prévention et traitement) de ces plantes.

101. Le Conseil a encouragé les activités visant à identifier les cultures secondaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de la nutrition et les zones où elles sont pratiquées, ainsi qu'à mettre au point des politiques, programmes et projets de promotion de ces cultures. Il a souligné qu'il importe d'examiner au niveau national les priorités de la recherche agronomique, dans le contexte des stratégies alimentaires et nutritionnelles. Il importe également d'améliorer les données statistiques sur la contribution annuelle et saisonnière des cultures secondaires à la consommation alimentaire et leur contribution au revenu.

102. Le Conseil a estimé que les centres internationaux de recherche agronomique devraient faire plus de place aux cultures "secondaires" dans leurs travaux. Il a encouragé les échanges d'informations et de données d'expérience entre les centres nationaux de recherche agronomique dans le cadre de la CTPD.

103. Le Conseil a reconnu la nécessité de préparer, à l'intention des médias, du matériel d'information propre à accroître le prestige aux cultures secondaires, non seulement auprès du grand public mais aussi auprès des planificateurs et des dirigeants.

104. Le Conseil a appuyé les recommandations du COAG tendant à ce que la FAO aide les Etats Membres à mieux évaluer l'importance des cultures "secondaires" dans la consommation alimentaire et à formuler des politiques de production, d'entreposage, de commercialisation, de distribution et de transformation des produits de ces cultures.

105. Il a également encouragé la FAO et les autres organisations internationales compétentes à collaborer pour mettre au point des techniques permettant de transformer ces produits en aliments faciles à utiliser par les populations urbaines.

- Transformation des produits agricoles alimentaires et non alimentaires

106. Le Conseil a examiné la question de la transformation des produits agricoles alimentaires et non alimentaires; il a entériné les conclusions et recommandations du COAG résumées dans le rapport du Comité et il a affirmé la nécessité de renforcer les activités de la FAO dans ce domaine. Il a reconnu le rôle important des agro-industries pour stimuler la production, créer des emplois et réduire la dépendance vis-à-vis des importations. Il a souligné que les gouvernements doivent adopter des politiques incitatives et mettre en place un cadre institutionnel approprié pour le développement et la commercialisation des produits. A ce propos, le Conseil a noté qu'il faut assurer des services de crédit et tirer parti des coopératives.

107. Le Conseil a souligné le rôle important des femmes dans la transformation des produits agricoles. Il a également insisté sur la formation et sur les possibilités de promouvoir la CTPD et la CEPD.

108. Le Conseil a affirmé l'utilité des aliments locaux et des farines composées pour résoudre les problèmes alimentaires liés à l'urbanisation. Il a souligné qu'il faudrait mettre au point et distribuer des emballages satisfaisants à base de matières premières locales.

109. Le Conseil a recommandé que la coopération avec l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) soit encore renforcée.

- Politiques de prix agricoles

110. Le Conseil s'est déclaré satisfait des progrès de l'étude entreprise par le Directeur général sur les politiques de prix agricoles, en particulier dans les pays en développement, dont il est rendu compte aux paragraphes 187 à 200 du rapport du COAG.

111. Le Conseil a souscrit aux vues exprimées par le COAG sur la version provisoire de cette étude. La version définitive devrait contenir une analyse plus approfondie de certaines questions et plus d'informations concrètes sur les principes d'action, les instruments politiques et les distorsions de prix, mais le rapport provisoire n'en constitue pas moins un examen solidement étayé et équilibré d'une question complexe.

112. Le Conseil a noté que les politiques de prix, même si elles ne sont qu'un élément des politiques agricoles, ont une importance fondamentale pour assurer un taux de croissance satisfaisant de la production et des approvisionnements alimentaires à des prix stables. Des incitations par les prix sont indispensables pour encourager les agriculteurs à améliorer leurs méthodes et pour soutenir et accroître l'utilisation de facteurs de production tels que les engrais. Les politiques de prix agricoles sont fonction de la situation dans chaque pays, et il ne saurait donc y avoir un modèle universel.

113. Le Conseil a approuvé les suggestions faites aux paragraphes 197 et 198 du rapport du COAG pour la révision de l'étude, et il a invité le Secrétariat à y incorporer, autant que possible, des informations complémentaires et une analyse des points suivants:

- Politiques de prix agricoles des pays développés et leur influence sur les prix des produits qui intéressent les pays en développement;
- Politiques de prix agricoles dans les pays à économie planifiée;
- Utilité, à l'échelle nationale et dans les zones défavorisées, du subventionnement des facteurs de production (notamment des engrais), que les pays en développement sont actuellement incités à abolir;
- Incidence des politiques de prix sur la répartition du revenu et sur l'équité, en particulier pour ce qui concerne les ruraux sans terre;
- Rôle de l'Etat dans la commercialisation et la fixation des prix;
- Effet de la surévaluation des taux de change sur les prix et politiques de prix agricoles;

- Structure et évolution des distorsions de prix et mise à jour des statistiques des prix;
- Corrélation entre les cours internationaux et les prix intérieurs à la production.

114. Le Conseil est convenu que le rapport révisé sur les politiques de prix devra être soumis à la prochaine session de la Conférence de la FAO. Ce document et l'examen qui sera fait par la Conférence devraient donner d'utiles indications aux pays pour la formulation et l'application de leurs politiques de prix.

115. Le Conseil a approuvé le programme de travail proposé en ce qui concerne les politiques de prix et il a souligné le rôle formateur de la FAO dans ce domaine de l'analyse des politiques de prix, notamment sous l'angle macro-économique.

- Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides 1/

116. Le Conseil était saisi de la version révisée du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides, dont le précédent projet avait été examiné par le Comité de l'agriculture à sa dernière session. Il a noté que le Comité a largement accepté le Code dans son ensemble et a décidé qu'il devait être présenté au Conseil. Le Comité a en outre recommandé que le Directeur général tienne compte des observations figurant dans son rapport et prenne toute initiative qu'il jugerait souhaitable pour parvenir à un consensus au Conseil.

117. Le Conseil s'est déclaré satisfait de la version révisée du projet de Code, qui tient compte d'un certain nombre d'observations formulées par les Etats Membres, et il est convenu que ce texte présente de manière claire et équilibrée un sujet complexe et hautement technique.

118. Le Conseil a rappelé que le Code est le fruit de consultations nombreuses et approfondies avec les pays membres, les organisations compétentes des Nations Unies, d'autres organisations internationales, des organisations non gouvernementales et l'industrie des pesticides, qui ont duré plus de trois ans. Il a noté que les observations de 90 pays membres et de 25 organisations internationales ont été prises en considération dans la version actuelle.

119. Le Conseil a unanimement reconnu la nécessité d'un code de ce genre, étant donné que l'on utilise de plus en plus largement les pesticides qui sont indispensables au développement agricole, que ces produits peuvent faire courir des risques graves à la santé humaine et animale et que leur application inconsidérée ou leur emploi à mauvais escient peuvent nuire à l'environnement.

120. Le Conseil a approuvé les objectifs fondamentaux du Code, à savoir: déterminer les risques potentiels liés à la distribution et à l'emploi de pesticides, fixer des normes de conduite et définir les obligations de tous ceux qui s'occupent de la réglementation, de la distribution et de l'utilisation des pesticides.

121. Le Conseil, tout en reconnaissant le caractère volontaire du Code, a souligné la nécessité de l'adopter le plus rapidement possible; il a instamment demandé son acceptation dans sa version actuelle, dans un esprit de coopération et de bonne volonté parmi tous les intéressés, de manière à maintenir le consensus déjà atteint.

122. Le Conseil a souligné que les Etats Membres, en collaboration avec la FAO, devaient veiller à l'observation du Code et il a reconnu qu'il faudrait envisager d'y apporter de nouvelles améliorations après son adoption par la Conférence, à la lumière de l'expérience acquise lors de son utilisation.

1/ CL 87/9; CL 87/9-Sup. 1; CL 87/9-Sup. 1- Corr. 1 (anglais seulement);
CL 87/PV/7; CL 87/PV/8; CL 87/PV/19.

123. Le Conseil a largement accepté dans son ensemble le projet de Code qui lui a été soumis et il a décidé de le transmettre à la Conférence. Toutefois, un certain nombre d'amendements, proposés par divers membres, ont été soumis pour examen au Directeur général, car on a estimé qu'ils pourraient améliorer le texte et le rendre plus clair, sans en affaiblir la substance, avant que la Conférence ne soit saisie de la version définitive du Code. Les principaux amendements sont notamment les suivants:

(a) En ce qui concerne l'article 1er (Objectifs du Code), le Conseil a noté la proposition d'ajouter au par. 1.1 le mot "volontaires" après "obligations", et d'indiquer, au par. 1.6 que le Code serait utilisé "dans le cadre de la législation nationale en vigueur".

(b) Divers membres ont suggéré des modifications à l'article 2 (Définitions), dans lequel les termes "d'homologation", dans la définition du terme "interdit", devraient être remplacés par "de contrôle". On a estimé que certaines autres définitions nécessitent un examen complémentaire.

(c) Un membre a souligné qu'il importe de promouvoir la lutte intégrée contre les ravageurs, ainsi que le prévoit l'article 3 (Organisation du secteur des pesticides), car ce serait le meilleur moyen de parvenir à une utilisation plus efficace des pesticides.

(d) En ce qui concerne l'article 4 (Expérimentation des pesticides), il a été proposé de revoir le texte du par. 4.1.1, de manière à indiquer que les pesticides ont été suffisamment expérimentés dans des conditions comparables à celles dans lesquelles ils seraient appliqués.

(e) On a suggéré que des modifications mineures soient apportées à l'article 8 (Distribution et vente), de manière que le par. 8.1.4 se réfère à tous les pesticides et que la dernière partie du par. 8.1.5 soit ainsi libellée: "compatibles avec les exigences du pays hôte et de la société mère".

(f) En ce qui concerne l'article 9 (Echange d'informations), on a souligné l'opportunité de préciser le texte et de le renforcer en évoquant, dans le par. 9.1, le Plan provisoire du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de notification pour les produits chimiques interdits ou strictement réglementés et en supprimant du par. 9.6 deuxième phrase) la partie qui suit les mots "avant l'exportation", ainsi que la dernière phrase.

(g) Quelques membres ont proposé qu'à la deuxième phrase du par. 9.6, on supprime "dans toute la mesure du possible" et d'autres ont suggéré de modifier le texte du par. 11.2, de manière à indiquer que les organisations internationales et les groupes du secteur public doivent promouvoir les objectifs de l'article 11 (Publicité).

(h) Il a été noté que, dans l'article 12 (Application du Code et contrôle de son observation), certaines modifications pourraient être requises en ce qui concerne le par. 12.3. Quelques membres ont estimé que le par. 12.6 devrait se référer également à d'autres organisations internationales, et il a été proposé d'ajouter à ce dernier la phrase suivante: "le Code devrait être considéré comme un texte dynamique nécessitant une mise à jour régulière compte tenu des progrès techniques, économiques et sociaux".

124. Le Conseil est convenu de l'opportunité de renforcer le projet de résolution en demandant aux gouvernements de suivre l'application du Code en coopération avec le Directeur général qui rendra compte périodiquement de l'état de la question au Comité de l'agriculture (par. 3 du dispositif).

125. Quelques membres ont estimé qu'il faudrait mentionner dans le projet de résolution que les activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture concernant le Code devraient être financées dans le cadre des ressources budgétaires existantes ou au moyen de contributions volontaires.

126. Le Conseil a recommandé que le projet de résolution ci-après soit soumis, avec le Code, pour adoption à la Conférence:

PROJET DE RESOLUTION DE LA CONFERENCE

CODE INTERNATIONAL DE CONDUITE POUR LA DISTRIBUTION
ET L'UTILISATION DES PESTICIDES

LA CONFERENCE,

Reconnaissant que l'accroissement de la production alimentaire est hautement prioritaire pour de nombreuses régions du monde, et que cette exigence ne peut être satisfaite sans avoir recours à des facteurs de production agricole indispensables tels que les pesticides,

Notant que l'étude de la FAO intitulée "Agriculture: Horizon 2000" prévoit une augmentation soutenue de l'utilisation mondiale de pesticides,

Considérant que ce développement de l'utilisation de pesticides est probable en dépit des efforts intensifs nécessaires parallèlement en vue d'introduire des systèmes de lutte biologique et intégrée contre les ravageurs,

Reconnaissant que les pesticides peuvent présenter des dangers pour l'homme, les animaux et l'environnement et que des mesures doivent être prises immédiatement par tous les intéressés, à savoir les gouvernements, les fabricants, les négociants et les utilisateurs, en vue d'éliminer autant que possible, dans leur domaine de compétence, les risques inutiles, non seulement dans le pays d'origine, mais aussi dans les pays où les pesticides pourraient être exportés,

Consciente de ce que la nécessité d'assurer une utilisation rationnelle et sans danger des pesticides dans quelques pays développés a entraîné la mise en place de systèmes complexes de réglementation et de dispositifs d'application, mais que de nombreux autres pays n'ont ni mécanismes de ce type, ni législation, règlements ou infrastructures permettant de contrôler les importations, les disponibilités, la vente ou l'utilisation des pesticides,

Convaincue qu'il faut redoubler d'efforts pour permettre à ces pays d'exercer un contrôle plus efficace sur les pesticides et d'évaluer les dangers que pourrait présenter leur utilisation à bon ou à mauvais escient,

Reconnaissant qu'un Code de conduite librement consenti, fondé sur des directives techniques internationalement agréées, fournirait un cadre pratique pour le contrôle des pesticides, notamment dans les pays qui n'ont pas de systèmes appropriés d'homologation et de contrôle,

Notant qu'un projet de Code a été examiné et approuvé par le Comité de l'agriculture à sa huitième session et par le Conseil à sa quatre-vingt-septième session,

Ayant noté en outre les conclusions et recommandations de ces organes:

1. Adopte un Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides, de type facultatif, reproduit en annexe;
2. Recommande à tous les Etats Membres de la FAO de promouvoir l'application de ce Code, en vue d'une utilisation plus sûre et plus efficace des pesticides et d'un accroissement de la production alimentaire;
3. Demande aux gouvernements de suivre l'application du Code en coopération avec le Directeur général, qui rendra compte périodiquement de l'état de la question au Comité de l'agriculture;
4. Invite les autres institutions du système des Nations Unies et les autres organisations internationales à collaborer à cet effort, dans leurs domaines de compétence respectifs.

Annexe à la résolution.../85

CODE INTERNATIONAL DE CONDUITE POUR
LA DISTRIBUTION ET L'UTILISATION DES
PESTICIDES

(à insérer par la Conférence)

- Autres questions

127. Le Conseil a approuvé la liste des problèmes de développement que le COAG a recommandé d'inscrire à l'ordre du jour de sa neuvième session, à savoir (a) Systèmes de culture en zones arides; (b) effets du régime foncier et du morcellement des exploitations agricoles sur le développement et l'agriculture et (c) impératifs et stratégies d'amélioration de la production de plantes-racines, tubercules et plantains.

128. Le Conseil est convenu que cette liste est conforme aux recommandations qu'il a lui-même formulées à sa quatre-vingt-troisième session, et que l'équilibre entre les préoccupations techniques et les préoccupations socio-économiques est satisfaisant.

Rapport de la Neuvième Session de la Commission des Engrais
(Rome, 19-22 février 1985)^{1/}

129. Le Conseil a approuvé le rapport de la Commission des engrais. Il s'est déclaré satisfait des travaux de la Commission, notamment des informations et orientations fournies aux Etats Membres.

130. Le Conseil s'est déclaré préoccupé par la décélération de la consommation d'engrais dans les pays en développement, d'autant plus qu'elle est nettement en-dessous du seuil nécessaire pour assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaires de ces pays.

131. Le Conseil a reconnu qu'outre l'aide alimentaire, les engrais et autres facteurs de production sont indispensables pour relancer l'agriculture dans les pays africains sinistrés.

132. Le Conseil est convenu qu'il faut absolument trouver un juste équilibre entre les prix des produits agricoles et ceux des engrais, pour encourager les agriculteurs des pays en développement à utiliser des engrais, notamment sur les cultures vivrières. Il a souligné, à cet égard, l'importance du subventionnement des engrais. Le Conseil a rappelé que cette question sera traitée dans l'étude sur les politiques de prix agricoles, qui sera soumise à la vingt-troisième session de la Conférence de la FAO. En ce qui concerne les subventions, le Conseil a noté également que le CCIE (Comité consultatif FAO/industrie des engrais) prépare une publication sur les stratégies de fixation de prix des engrais, y compris les subventions, qui sera largement diffusée et sera utilisée pour des séminaires régionaux.

133. Le Conseil a fait sienne l'opinion de la Commission, selon laquelle la décélération générale de la consommation d'engrais dans les pays en développement, et même la forte baisse de la consommation dans certains d'entre eux, sont dues à leurs difficultés économiques. Il a également reconnu que les problèmes de balance des paiements, les taux d'intérêt élevés, le manque de devises et les difficultés de transport, gênent considérablement les pays importateurs d'engrais, malgré le relativement faible niveau des cours internationaux.

134. Le Conseil a noté avec satisfaction que, à la demande de la Commission, le Directeur général a lancé un appel aux pays producteurs d'engrais pour qu'ils accroissent leur aide bilatérale et multilatérale en engrais, et acheminent cette dernière par l'intermédiaire du PIAE. Le Conseil a également noté que le Directeur général, à

^{1/} CL 87/8; CL 87/PV/15; CL 87/PV/16; CL 87/PV/19.

la demande de la Commission, a de nouveau pris contact avec le FMI et avec le PNUD pour examiner les moyens d'aider les pays les plus gravement touchés et les moins avancés à se procurer des engrais.

135. Le Conseil s'est inquiété de la diminution générale de l'aide en engrais. Le faible volume d'engrais acheminé par l'intermédiaire du PIAE a également été jugé préoccupant. Le Conseil a adhéré sans réserve au principe d'associer l'aide en engrais du PIAE aux activités du Programme engrais. Le Conseil a remercié les Gouvernements de l'Autriche, de l'Irlande et de l'Italie du soutien qu'ils apportent au PIAE et il s'est félicité du complément d'aide fourni par l'Irlande ainsi que de la contribution supplémentaire du Comité consultatif de l'industrie des engrais (CCIE) à la suite de l'appel du Directeur général. Il a néanmoins exhorté les autres gouvernements à soutenir le PIAE.

136. Le Conseil a noté avec préoccupation que des pénuries d'engrais risquent de se produire dans un avenir prévisible, car les prix actuels sont trop bas pour encourager les investissements dans de nouvelles fabriques, notamment dans les pays développés. Il est convenu, avec la Commission, que les entreprises mixtes qui ont obtenu de bons résultats pourront faciliter considérablement la solution des problèmes de l'approvisionnement en engrais dans l'avenir et il a approuvé les recommandations de la Commission tendant à étudier des cas d'entreprises mixtes.

137. Le Conseil a également approuvé la recommandation selon laquelle la FAO devrait entreprendre, en coopération avec d'autres institutions compétentes, des études nationales et régionales permettant d'évaluer objectivement le potentiel de production d'engrais des pays en développement, notamment en Afrique. Il est également convenu, avec la Commission, que les pays en développement devraient être aidés par les institutions compétentes et par les gouvernements des pays donateurs à utiliser pleinement la capacité de production de leurs usines d'engrais. A ce propos, le Conseil a noté avec satisfaction que le Secrétariat a déjà commencé à échanger des vues avec la Banque mondiale et l'ONUDI.

138. Certains membres ont invité la FAO à continuer d'appuyer l'EMPRESA LATINO-AMERICANA MULTINACIONAL DE COMERCIALIZACION DE FERTILIZANTES (MULTIFERT). Le Conseil a noté avec satisfaction que des contacts ont déjà été pris avec MULTIFERT pour donner suite à la recommandation de la Commission, invitant à étudier l'expérience acquise en Amérique latine par cet organisme, qui achète des engrais pour le compte de ses membres, en vue de promouvoir éventuellement cette formule dans d'autres régions.

139. Le Conseil a approuvé le soutien apporté par la Commission aux activités de la FAO dans le domaine des engrais. Il a exhorté à redoubler d'efforts pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des engrais et promouvoir l'application complémentaire d'engrais minéraux, de matières organiques et de méthodes de fixation biologique de l'azote dans le cadre de systèmes intégrés de nutrition végétale. Le Conseil a également reconnu qu'il importe d'accroître la production vivrière dans les zones d'agriculture pluviale, ainsi que de développer judicieusement l'emploi des engrais et améliorer leur efficacité sur les cultures non irriguées.

140. Le Conseil a reconnu l'importance des activités de formation et de vulgarisation; il a souligné en particulier l'utilité du Programme engrais qui permet d'atteindre les petits agriculteurs et de faire participer les femmes rurales à ces activités.

141. Le Conseil est convenu que la FAO devrait aider les pays qui le demandent à évaluer et à améliorer leurs programmes de recherche et de promotion des engrais.

142. Le Conseil a généralement approuvé les recommandations de la Commission en ce qui concerne son futur programme de travail, sous réserve de la décision finale que le Directeur général prendra en accord avec le Président de la Commission. Il a recommandé que l'on continue à suivre de près l'offre, la demande et les prix des engrais et que les données correspondantes soient communiquées tous les ans aux pays membres.

Rapport de la seizième session du Comité des pêches (COFI)
(Rome, 22-26 avril 1985) 1/

143. Le Conseil a examiné le rapport de la seizième session du Comité des pêches. Il a noté avec satisfaction que S. E. Pedro Ojeda Paullada, secrétaire des pêches du Mexique et président de la Conférence mondiale organisée en 1984 par la FAO sur l'aménagement et le développement des pêches, avait prononcé, à l'invitation du Directeur général de la FAO, un discours liminaire à cette session du COFI. Hommage a été rendu à M. Ojeda Paullada pour l'action qu'il a entreprise après la Conférence en vue de promouvoir et d'atteindre les objectifs qu'elle a définis.

144. Le Conseil a été informé que 1984 a été une année record pour la production halieutique, les captures ayant totalisé quelque 80 millions de tonnes, réparties de façon à peu près égale entre pays en développement et pays développés. Certains signes indiquent cependant que la production de poisson de mer s'est stabilisée au cours des 10 dernières années, ce qui montre bien la nécessité, pour les gouvernements et pour la FAO, de concentrer leurs efforts sur l'aménagement des stocks de poissons aux fins de leur conservation. Toute nouvelle expansion du secteur des pêches, c'est-à-dire tout accroissement de la production, devrait résulter d'un meilleur aménagement, du développement des pêches continentales et de l'aquaculture, ainsi que d'une meilleure utilisation des ressources halieutiques, notamment en tirant parti des captures accessoires et en réduisant les pertes après capture.

145. Le Conseil a pleinement souscrit à l'opinion du Comité, selon laquelle les propositions concernant les pêches contenues dans le sommaire du Programme de travail et budget du Directeur général pour 1986-87 sont bien équilibrées et conformes aux besoins des pays en développement et aux priorités établies par la Conférence mondiale sur les pêches. Il a noté que l'approbation de certains membres ne préjuge pas de leur position définitive sur l'ensemble du Programme de travail et budget de l'Organisation. Le Conseil a ratifié les domaines sur lesquels le Comité a tout particulièrement insisté, à savoir : la conservation, l'aménagement et l'utilisation rationnelle des ressources halieutiques des eaux marines et des eaux intérieures; le développement de l'aquaculture; la meilleure utilisation du poisson et la promotion du rôle du poisson dans l'alimentation; le développement des pêches et la planification des investissements; le renforcement des centres de données nationaux et régionaux; enfin, le soutien technique aux commissions régionales des pêches de la FAO ainsi qu'aux projets de terrain.

146. Le Conseil a réaffirmé son appui unanime à la Stratégie d'aménagement et développement des pêches approuvée par la Conférence mondiale sur les pêches et il s'est félicité des progrès accomplis en si peu de temps dans son application. Il a estimé que la FAO est exceptionnellement bien placée pour réunir, interpréter et diffuser des informations sur la mise en oeuvre de la stratégie. Il est en outre convenu que des rapports périodiques à ce sujet devront être soumis au Comité des pêches et aux organes directeurs de la FAO. Par ailleurs, il a estimé qu'il faudrait éviter de rendre la tâche trop lourde aux administrations nationales. Il a été d'avis, avec le Comité, que le Secrétariat devrait préparer un modèle simple mais non rigide et des directives pour aider les Etats Membres à établir ces rapports périodiques nationaux.

147. Le Conseil a été informé que l'objectif indicatif de 15 millions de dollars E.-U. par an pour financer les cinq Programmes d'action approuvés par la Conférence mondiale sera probablement atteint en 1985. Il a pris note avec satisfaction des contributions et engagements de contribution du PNUD et de pays donateurs tels que l'Australie, le Canada, le Danemark, l'Italie, le Japon, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède, auxquels s'ajoutent l'aide en nature fournie par l'Espagne, la France, la Pologne et le Royaume-Uni et les activités menées par des pays et organisations à titre bilatéral, mais dans le cadre des Programmes d'action. Le Conseil a remercié la République populaire de Chine de sa généreuse contribution destinée à faciliter la poursuite des activités de CTP du Centre pilote de pisciculture intégrée de Wuxi. Il a également remercié la Tchécoslovaquie de son offre d'assistance technique pour le développement et la formation dans le domaine des pêches continentales et de l'aquaculture.

1/ CL 87/7; CL 87/PV/16; CL 87/PV/17; CL 87/PV/19.

148. Le Conseil a exprimé l'espoir que le volume de l'aide sera maintenu et même accru, afin de conserver l'élan imprimé par la Conférence mondiale sur les pêches. Il a par ailleurs noté un certain déséquilibre dans la répartition des fonds entre les zones géographiques et entre les divers éléments des Programmes d'action et il a invité la FAO à se concerter avec les pays donateurs et les organisations internationales compétentes afin d'y remédier.

149. Le Conseil s'est félicité que le Comité ait décidé de créer un sous-comité du commerce des produits de la pêche pour servir de cadre à des consultations multilatérales sur le commerce international de ces produits. Il a noté que le mandat dudit sous-comité fait une très large place aux aspects techniques et économiques du commerce international des produits de la pêche et relève pleinement de la compétence de la FAO. Plusieurs membres ont réaffirmé la nécessité de collaborer étroitement avec les autres organisations s'occupant de commerce, par exemple le GATT et la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), afin d'éviter les doubles emplois.

150. Le Conseil a souligné que, pour mettre à exécution la Stratégie et les Programmes d'action, la FAO devra collaborer avec les organisations internationales et régionales intéressées telles que l'Organisation latino-américaine pour le développement de la pêche (OLDEPESCA), la Commission permanente du Pacifique Sud, l'Organisation des pêches du Forum du Pacifique Sud et l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Il a insisté sur le rôle croissant de la coopération technique et économique entre pays en développement dans les domaines de la formation et du transfert de technologie, et sur l'utilité de recourir à des experts des pays de la région en cause pour ces activités. Le Conseil a également invité à collaborer activement avec des organismes des Nations Unies tels que la Commission océanographique intergouvernementale (COI) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ainsi qu'avec d'autres organisations telles que l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN).

151. Le Conseil a été informé par la Communauté économique européenne des attributions de la CEE en matière de pêche et de son programme d'expansion de la pêche dans les pays en développement au titre de la Convention de Lomé III. La CEE a estimé qu'elle pourrait participer davantage aux travaux des organismes des pêches de la FAO et des réunions concernant la pêche et les politiques commerciales qui sont organisées par la FAO et dont cette dernière a la responsabilité exclusive, si on lui accordait un statut d'observateur privilégié.

152. Le Conseil a souligné le rôle important et constant des femmes dans le secteur de la pêche. Il a exhorté les gouvernements à entreprendre des programmes propres à accroître la participation féminine aux activités halieutiques, y compris l'aquaculture et la transformation du poisson. Il a noté que la FAO exécute déjà plusieurs petits projets de développement de la pêche artisanale dont certains éléments visent à promouvoir le rôle des femmes.

153. Le Conseil s'est déclaré favorable à la participation de la FAO à une étude sur les spécifications techniques du marquage des bateaux de pêche et à l'analyse des informations sur les conséquences et l'ampleur du problème de l'enchevêtrement des poissons et autres organismes aquatiques dans les engins de pêche et les détritiques abandonnés en mer.

154. Le Conseil a défini un certain nombre d'aspects de l'aménagement et du développement des pêches qui présentent un intérêt particulier : les besoins spéciaux des pays sans littoral et des Etats insulaires; le contrôle et la surveillance des pêches dans les eaux nationales; les pêcheries des plaines d'inondation; le développement intégré des forêts côtières et de l'aquaculture; la technologie des aliments pour poisson. Il a également souligné qu'il faut lutter contre la pollution des eaux intérieures et des eaux marines, qui est préjudiciable à la pêche, et protéger les ressources génétiques en contrôlant les transferts d'espèces de poissons entre pays. Il a en outre reconnu l'aide exceptionnelle que la FAO peut apporter à l'élaboration de politiques et plans appropriés d'aménagement, ainsi qu'à l'évaluation et à l'aménagement des stocks de poisson vivant dans les zones de juridiction nationale et au large de celles-ci.

155. Le Conseil a approuvé à l'unanimité le rapport de la seizième session du Comité des pêches. Il a félicité le Comité de son examen approfondi des résultats de la Conférence mondiale sur les pêches et de ses recommandations en vue d'une application efficace de la Stratégie et des Programmes d'action.

Dixième Rapport annuel du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire
du Programme alimentaire mondial ONU/FAO 1/

156. Présentant le dixième Rapport annuel du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire au Conseil de la FAO, le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM) a insisté sur le caractère avant tout opérationnel du Programme. Le Rapport montre que 1984 a été une année de grande activité pour le PAM, puisqu'on a enregistré un nombre record d'engagements en faveur de nouveaux projets de développement et d'opérations d'urgence, et que le volume sans précédent des vivres effectivement expédiés a dépassé d'un tiers le niveau de 1983. Les achats de produits alimentaires, effectués pour l'essentiel dans des pays en développement, se sont élevés à 82 millions de dollars E.-U., et la part des ressources consacrées aux pays les moins avancés est passée à 38 pour cent. Le Rapport ne fait toutefois pas apparaître deux éléments qui illustrent bien la réussite du Programme : d'une part, le montant total des dépenses, qui était de près de 800 millions de dollars E.-U. en 1984, soit au moins 7 pour cent de plus qu'en 1983, sans tenir compte de l'appréciation du dollar E.-U., et d'autre part, le coût total des 288 projets de développement effectivement opérationnels au 31 décembre 1984 dans 87 pays, qui s'élève à 2,9 milliards de dollars E.-U.

157. En ce qui concerne les activités du PAM en Afrique, le Conseil a noté que l'ensemble de la communauté internationale doit continuer de réagir massivement, afin de lutter contre la crise toujours plus grave dans cette région. Le Conseil a noté en particulier que le Secrétaire général des Nations Unies a déclaré, parlant du rôle du PAM, que "la contribution du Programme alimentaire mondial à l'effort des Nations Unies en faveur de l'Afrique a été très importante. L'aide massive fournie par le Programme a joué un rôle déterminant pour la réussite de l'opération. C'est ainsi qu'en 1984, on a pu estimer à 10 millions de personnes, essentiellement des victimes de la sécheresse, le nombre des bénéficiaires de l'aide d'urgence du PAM dans 24 pays africains."

158. Le Conseil a noté qu'au cours du premier semestre 1985 la valeur de l'aide d'urgence à l'Afrique a doublé par rapport à la période équivalente en 1984. Pour parvenir à de tels résultats, les ressources du Programme sont de plus en plus mobilisées pour parer à la crise africaine. Cet effort est grandement facilité par les contributions spéciales en espèces des pays et des organisations, ainsi que par des organisations non gouvernementales (ONG) et des particuliers, qui ensemble atteignent quelque 10 millions de dollars E.-U. Outre ses activités normales de fourniture, d'achat et de transport de l'aide alimentaire, le Programme est devenu un carrefour d'informations dans le domaine des approvisionnements vivriers et de la logistique de l'aide alimentaire pour la communauté internationale tout entière, et s'est vu chargé d'améliorer la logistique à terre en coordonnant sur place les expéditions alimentaires pendant le transit sur le continent africain et dans les pays bénéficiaires. Cette coordination est assurée à Rome par le Secrétariat du Groupe d'action spécial pour l'Afrique créé au début de l'année et composé de sept fonctionnaires du Siège qui y sont affectés à titre temporaire. Dix-neuf fonctionnaires recrutés spécialement exercent leurs fonctions sur le terrain, dans les ports, dans les gares et autres points clés du système logistique, avec bien sûr le concours du personnel de terrain du PAM déjà sur place.

159. Le Conseil a aussi noté les dimensions de l'opération africaine : ce sont 3,8 millions de tonnes de vivres qui ont été livrées au cours des six derniers mois, contre 1,9 million de tonnes seulement en trois ans pendant la grande sécheresse du Sahel.

1/ CL 87/6; CL 87/PV/13; CL 87/PV/14; CL 87/PV/19.

160. Pour ce qui est de la meilleure utilisation possible de l'aide alimentaire, il a été noté qu'elle pouvait servir à élargir les projets de développement en cours qui bénéficient d'une aide alimentaire, en s'appuyant sur les structures administratives, logistiques et techniques existantes; pour soutenir des projets de rémunération alimentaire du travail n'exigeant qu'un minimum d'apports techniques; ou bien pour faciliter la réinstallation de populations contraintes d'abandonner leur territoire. L'aide alimentaire d'urgence peut aussi parfois être complétée par les excédents commercialisables d'origine locale qui existent parfois en dépit de circonstances généralement défavorables.

161. Etant donné que l'aide alimentaire, et notamment l'aide alimentaire d'urgence, occupe une place de plus en plus grande dans l'assistance à l'Afrique subsaharienne, il est indispensable qu'elle soit utilisée de façon rationnelle. Malheureusement, certains responsables des plans économiques nationaux et même certains donateurs semblent ne pas tenir compte de cet impératif. A long terme, la meilleure formule consisterait à utiliser l'aide alimentaire pour soutenir des stratégies de croissance équitable fondées sur l'emploi et axées sur les infrastructures et le développement rural et pour permettre une évolution des politiques agricoles quand cela est jugé souhaitable.

162. Le Conseil a noté avec satisfaction que le Directeur exécutif s'est félicité de la mise en oeuvre, dans un climat de bonne volonté et de coopération, des décisions dont fait état le rapport commun du Secrétaire général des Nations Unies et du Directeur général de la FAO sur les délibérations de l'Equipe spéciale ONU/FAO, et qu'il estime que les deux Organisations - dont les rôles importants sont complémentaires - entrent désormais dans une phase de relations durables. Le Conseil a aussi pris note avec satisfaction d'une déclaration analogue du représentant du Directeur général.

163. Le Conseil a accueilli favorablement le dixième rapport annuel du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire, qu'il a jugé extrêmement instructif, complet et équilibré. Il a rendu particulièrement hommage au Directeur exécutif et à ses collaborateurs pour la somme de travail qu'ils ont accomplie en 1984.

164. Le Conseil a particulièrement salué l'initiative prise par le Directeur exécutif de créer le Secrétariat de l'équipe spéciale du PAM en vue d'aider le Programme à coordonner l'aide alimentaire acheminée vers les pays d'Afrique sinistrés. Il a pris note avec satisfaction de l'action menée par l'équipe spéciale, ainsi que de ses rapports mensuels informatisés et de ses communications hebdomadaires transmises par télex, qui ont permis à de nombreux donateurs de programmer de façon plus efficace l'aide et les livraisons alimentaires. Il a également apprécié les travaux du Groupe d'action spécial FAO/PAM et le rôle du Système mondial d'information et d'alerte rapide de la FAO.

165. Le Conseil s'est félicité en outre de ce que le Programme ait concentré son attention sur la crise alimentaire actuelle de l'Afrique sans négliger les autres régions. Il a encouragé le Directeur exécutif à continuer dans cette voie. Le Conseil a apprécié les mesures spéciales prises par le PAM, en coopération avec les pays de transit, et d'autres donateurs, pour accélérer la livraison de l'aide alimentaire aux pays sinistrés sans littoral. Il s'est félicité tout particulièrement de la coopération de pays de transit tels que le Bénin, le Cameroun, la Côte-d'Ivoire, le Nigéria et le Sénégal.

166. Le Conseil a approuvé la priorité accordée aux pays à faible revenu et à déficit alimentaire. Il a été rappelé qu'en 1984, 86 pour cent des engagements sont allés aux pays de cette catégorie. Le Conseil a insisté sur le fait que, tout en cherchant à répondre aux besoins immédiats des populations, le Programme devrait rester axé, à moyen et à long terme, sur le développement.

167. Le Conseil a prié instamment le PAM de prendre, en étroite coopération avec les pays bénéficiaires, des dispositions pour lier l'aide alimentaire à des stratégies et programmes de développement à l'échelle nationale et sectorielle. Il a souligné qu'il faut chercher à aboutir à une vaste stratégie de développement rural fondée sur l'emploi. A cet égard, le Conseil s'est vivement félicité des nouveaux dispositifs de liaisons adoptés par le PAM et la Banque mondiale, ainsi que de la participation du PAM aux réunions pertinentes de groupes consultatifs de la Banque et aux tables rondes du PNUD.

168. Le Conseil a noté avec satisfaction le niveau élevé des achats - 82 millions de dollars E.-U. - effectués en 1984, principalement à des pays en développement. Soulignant l'importance des transactions triangulaires, il a prié instamment le Programme d'augmenter ses achats aux pays en développement dans toute la mesure possible. Un certain nombre de membres ont recommandé avec insistance au Programme d'utiliser des navires de pays en développement pour acheminer son aide alimentaire afin d'augmenter encore la proportion des expéditions effectuées au moyen de navires de ces pays.

169. Le Conseil a noté avec préoccupation que les contributions aux ressources du Programme pour l'exercice biennal 1985-86 sont restées bien inférieures à l'objectif fixé (1,35 milliard de dollars E.-U.). Il a instamment prié tous les donateurs de ne pas ménager leurs efforts afin que l'objectif puisse être atteint. De nombreux membres ont évoqué avec inquiétude la faiblesse des contributions en espèces. En conséquence, un appel spécial a été lancé à tous les donateurs afin qu'ils respectent la disposition pertinente des Règles générales du PAM.

170. Le Conseil s'est déclaré satisfait de ce que, pour la troisième année de suite, les contributions aux ressources de la RAIU aient dépassé l'objectif, atteignant même un niveau record en 1984. Tout en appréciant cette amélioration, quelques Membres ont cependant été d'avis que l'objectif (500 000 tonnes) est beaucoup trop faible et qu'il faudrait envisager de le relever.

171. Le Directeur exécutif, encouragé par le caractère positif et constructif du débat et l'intérêt manifesté pour les activités du Programme, a assuré le Conseil que tous les efforts possibles seraient faits pour effectuer les achats dans les pays en développement et, dans toute la mesure possible, pour utiliser aussi des navires de ces pays. Il a lancé un nouvel appel aux donateurs pour qu'ils augmentent leurs contributions au titre de l'objectif de contributions actuel du PAM afin de permettre à celui-ci de relever le niveau de ses engagements en 1986.

Relations entre la FAO et le PAM 1/

172. Le Conseil a examiné les documents relatifs au rapport commun du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture au sujet des délibérations de l'Equipe spéciale ONU/FAO chargée d'étudier le problème des relations avec le PAM.

173. Le Conseil a été informé que la mise en oeuvre des décisions prises par le Secrétaire général et le Directeur général se déroule de façon satisfaisante et avec beaucoup de bonne volonté de part et d'autre et que le Directeur général et le Directeur exécutif se félicitaient tous deux de l'esprit positif de coopération manifesté et des progrès accomplis.

174. Le Conseil s'est félicité de cet état de choses. Faisant observer que les deux Secrétariats avaient des fonctions complémentaires, il a souligné que les décisions devraient continuer d'être appliquées dans un esprit de bonne volonté mutuelle si l'on voulait que la FAO et le PAM puissent atteindre efficacement leurs buts et objectifs communs.

175. Se référant aux délibérations du CPA, quelques membres ont prié le Directeur général de fournir de la même façon au Conseil et/ou à la Conférence un rapport intérimaire et un rapport final sur l'application des décisions communes.

1/ CL 87/4, par. 1.12 - 1.14, 2.185 - 2.191, 3.123 - 3.125; CL 87/INF/15;
CL 87/INF/15-Sup.1; CL 87/INF/15-Sup.2; CL 87/PV/13; CL 87/PV/14; CL 87/PV/19.

Faits nouveaux survenus dans le système des Nations Unies et qui intéressent la FAO 1/

176. Le Conseil s'est déclaré satisfait du document présenté, qu'il a jugé à la fois concis et complet. Il s'est félicité de la coopération active et constructive de la FAO avec les autres institutions et organes du système des Nations Unies, coopération qui favorise entre autres l'utilisation optimale des ressources disponibles.

177. Le Conseil a pris note du rôle de chef de file joué par la FAO dans l'Equipe spéciale du CAC (Comité administratif de coordination) sur le développement rural. Il a appuyé sans réserve les activités menées par l'Organisation en collaboration avec d'autres institutions pour donner suite à la CMRADR. Il a accueilli favorablement l'organisation de réunions régionales interinstitutions qui donnent l'occasion de discuter de la pauvreté rurale, de l'évolution des structures agraires et du développement rural au niveau des régions et des pays. Note a été prise avec satisfaction des travaux accomplis par l'Equipe spéciale, sous la direction d'un groupe d'experts du FIDA (Fonds international de développement agricole), sur la surveillance et l'évaluation des projets et programmes de développement rural.

178. Le Conseil a félicité le Secrétariat d'avoir pris l'initiative d'organiser, dans le cadre de la réunion de l'Equipe spéciale sur le développement rural tenue en mars 1985, un débat consacré spécifiquement aux répercussions de la récession économique mondiale sur le développement rural au niveau des pays, et sur le volume des ressources disponibles dans le système des Nations Unies pour le développement rural.

179. Le Conseil a appuyé la participation active de la FAO à la préparation de l'examen global à mi-parcours de l'application du Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 (NPSA) en faveur des pays les moins avancés (PMA), examen qui doit avoir lieu vers la fin de 1985. Il a été noté avec inquiétude que, d'après les indicateurs économiques, la situation de ces pays, loin de s'améliorer, s'est aggravée depuis que la Conférence de Paris a adopté le nouveau Programme substantiel d'action en 1981.

180. Le Conseil s'est déclaré préoccupé par le fléchissement sensible des engagements multilatéraux en faveur de l'agriculture, notamment des prêts assortis de conditions de faveur. Il a été noté avec préoccupation que les perspectives à long terme sont encore plus sombres pour les fonds offrant des conditions de faveur.

181. Le Conseil s'est déclaré déçu qu'aucun accord n'ait pu intervenir à la huitième consultation sur la deuxième reconstitution des ressources du FIDA qui a eu lieu à Rome les 16 et 17 mai 1985 et il a de nouveau exhorté toutes les parties intéressées à aboutir au plus tôt à une conclusion positive de ces négociations.

182. A propos du rapport du Corps commun d'inspection (CCI) sur le Bureau de l'exécution des projets (BEP) du PNUD (JIU/REP/83/9) et des débats qu'il avait consacrés à cette question à sa quatre-vingt-sixième session 2/, le Conseil a exprimé le voeu que le PNUD utilise plus largement la compétence de la FAO pour l'exécution des projets intéressant l'alimentation et l'agriculture. Il a de nouveau demandé instamment que les procédures prévues de consultation entre le PNUD et des institutions spécialisées telles que la FAO soient suivies dans tous les cas 3/ 4/.

1/ C 85/9; CL 87/PV/17; CL 87/PV/19.

2/ CL 86/REP, par. 44.

3/ Les délégations du Canada et du Royaume-Uni ont dissocié le gouvernement de leur pays de la position adoptée par le Conseil sur ce point.

4/ Les délégations de la Colombie et de Cuba ont été d'avis que la réserve ci-dessus était inacceptable.

183. Le Conseil a pris note des faits nouveaux concernant la transformation de l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) en institution spécialisée du système des Nations Unies et il a exprimé l'espoir qu'une collaboration étroite et harmonieuse se poursuivra avec cette institution.

Préparation de la vingt-troisième session de la Conférence de la FAO

- Organisation de la session et calendrier provisoire 1/

184. Le Conseil a examiné le projet de document de la Conférence sur l'organisation de la vingt-troisième session de la Conférence, établi par le Directeur général.

185. Le Conseil est convenu d'ajouter à l'ordre du jour provisoire, au point "Autres questions administratives et financières" un point subsidiaire intitulé "Emoluments du Directeur général".

186. Le Conseil a également décidé que le point 7.4 "Code de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides" devrait être examiné par la Commission II plutôt que par la Commission I, de même que le point 15 "Suivi des résolutions 8/83 et 9/83 de la Conférence sur les ressources phytogénétiques". Ces deux points seront inscrits à l'ordre du jour de la quatre-vingt-huitième session du Conseil. Certains membres ont estimé que le point 7.4 devrait être soumis à la Commission I, comme il avait été d'abord prévu, et quelques-uns ont considéré qu'il devrait en être de même du point 15.

187. Compte tenu de l'adjonction prévue au paragraphe 185 ci-dessus et du fait que le point 7.4 sera examiné par la Commission II, ainsi que des modifications apportées en conséquence au calendrier des travaux, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire et l'organisation générale de la Conférence.

- Désignation du Président et des autres membres du Bureau de la Conférence 2/

188. Le Conseil a noté que les chefs des délégations représentées au Conseil ont procédé à des consultations pour désigner les personnalités qui seraient pressenties en vue d'exercer les fonctions de Président de la Conférence et de Présidents des Commissions I, II et III.

- Date limite pour la présentation des candidatures à la fonction de Président indépendant du Conseil 3/

189. Le Conseil a noté qu'à sa vingt-troisième session la Conférence sera appelée à nommer le Président indépendant du Conseil, le mandat du président titulaire expirant en novembre 1985.

190. Le Conseil a également noté qu'en ce qui concerne les candidatures à cette fonction, il est stipulé à l'Article XXIII-1(b) du Règlement général de l'Organisation (RGO) que le Conseil fixe la date limite de dépôt des propositions de candidatures, qui doivent être présentées par des Etats Membres et communiquées au Secrétaire général de la Conférence. En conséquence, le Conseil a fixé au vendredi 6 septembre 1985, à 17 heures, la date limite de recevabilité des candidatures. Le Secrétaire général fera part de celles-ci à tous les Etats Membres au plus tard le vendredi 13 septembre 1985.

1/ CL 87/11; CL 87/11 (Révision des Annexes A et B); CL 87/PV/13; CL 87/PV/19.

2/ CL 87/PV/19.

3/ CL 87/12; CL 87/PV/13; CL 87/PV/19.

QUESTIONS CONCERNANT LE PROGRAMME, LE BUDGET, LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Sommaire du Programme de travail et budget 1986-87 1/ 2/ 3/

- Exposé liminaire du Directeur général

191. Dans son exposé liminaire, le Directeur général a d'abord fait le point de la situation économique et sociale mondiale. Aux premiers signes de reprise et d'expansion économique dans les pays développés s'opposent une profonde incertitude et des tensions sociales provoquées par un chômage élevé et prolongé. La reprise dans les pays industrialisés n'a pas encore conduit à des taux acceptables de croissance dans les économies en développement; elle n'a pas non plus atténué les contraintes économiques extérieures. Les pays en développement continuent de supporter le lourd fardeau de la dette extérieure; ils souffrent aussi de la faiblesse générale de la demande et des bas prix de leurs produits d'exportation, notamment des denrées agricoles; du protectionnisme; enfin de la diminution de l'aide au développement, en particulier de l'aide à des conditions de faveur. Beaucoup de pays en développement se trouvent dans la situation peu enviable de devoir renoncer à l'espoir que le niveau de vie de leurs populations s'améliore avant la fin de la décennie. La situation est particulièrement dramatique en Afrique au sud du Sahara.

192. Cette conjoncture inquiétante a conduit le Directeur général à mettre en balance deux exigences contradictoires. D'une part, il n'a pu rester insensible aux besoins toujours croissants des pays membres auxquels la FAO doit répondre par une vaste gamme d'activités de soutien et de programmes. D'autre part, convaincu de la nécessité de limiter encore l'incidence de ses propositions sur le coût du budget de la FAO pour tous les pays membres, il a fait preuve d'autant de modération que dans le Programme de travail et budget 1984-85. La nouvelle augmentation substantielle des programmes économiques et techniques de la FAO correspond à un accroissement budgétaire de 3,8 pour cent mais, si l'on tient compte de la réduction des programmes de soutien administratif, l'augmentation nette pour l'ensemble du programme ne dépasse pas 1,4 pour cent.

193. Le Conseil a apprécié la volonté délibérée de faire des économies pour financer la croissance du programme, volonté dont le Directeur général fait preuve depuis plusieurs exercices et qui confirme la réputation bien établie de gestion efficace dont jouit l'Organisation.

1/ CL 87/3; CL 87/4 (par. 1.1-1.7, 2.7-2.178 et 3.4-3.28); CL 87/PV/9; CL 87/PV/10; CL 87 PV/11; CL 87/PV/12; CL 87/PV/19.

2/ La délégation de l'Australie a réservé sa position sur cette section du rapport, estimant qu'elle ne rend pas suffisamment compte des vues exprimées en plénière par une minorité de membres, ni en particulier de la suggestion ci-après de l'Australie: "Le Directeur général ayant accepté de fournir des informations complémentaires, un membre a demandé que soit préparé à l'intention de la Conférence un document d'information décrivant quelques options possibles pour le programme de travail dans l'optique limitante d'une croissance réelle zéro."

3/ Les délégations de la Colombie et de Cuba ont été d'avis que la réserve ci-dessus était inacceptable.

194. Le Conseil a noté avec satisfaction que, dans son approche globale, le Directeur général a pleinement tenu compte des avis des organes directeurs de la FAO concernant les stratégies et priorités, ainsi que des recommandations des Conférences régionales et des principaux comités du Conseil.

195. Le Conseil a favorablement accueilli l'exposé liminaire dans lequel le Directeur général a présenté les considérations qui l'ont guidé dans l'élaboration du Sommaire du Programme de travail et budget pour 1986-87.

— Avis du Comité du Programme et du Comité financier

196. Le Conseil a remercié les présidents du Comité du Programme et du Comité financier qui ont récapitulé les points saillants des débats que les deux Comités ont consacrés au sommaire du Programme de travail et budget pour 1986-87. Il a noté avec satisfaction que ces rapports font apparaître un consensus sur presque tous les problèmes.

197. Le Conseil, se rangeant à l'avis des deux Comités, s'est félicité des nouvelles améliorations de la présentation de ce document, qui donne au Conseil une vue d'ensemble des propositions du Directeur général pour le futur Programme de travail et budget.

198. Le Conseil, s'associant à leurs points de vue, a jugé que les propositions pour 1986-87 répondent aux priorités de l'Organisation et aux besoins des pays membres, qu'elles constituent une bonne base de travail pour le Conseil et méritent son approbation sans réserve 1/ 2/.

199. En particulier, le Conseil a approuvé les méthodes de calcul et de présentation des augmentations de coûts pour 1986-87 qui ont été examinées en détail par le Comité financier et qui sont conformes aux pratiques déjà approuvées par la Conférence et le Conseil de la FAO.

— Situation mondiale

200. Le Conseil a d'une manière générale souscrit à l'exposé de la situation économique mondiale présenté par le Directeur général et à son analyse des problèmes de l'alimentation et de l'agriculture dans le monde.

201. Le Conseil a lui aussi reconnu l'existence de nombreux paradoxes: progrès globaux mais localisés entraînant, par exemple, une production record de céréales et un accroissement des stocks mondiaux en 1984, alors que la sous-alimentation et la famine continuent leurs ravages dans de nombreux pays, en particulier en Afrique; diminution de l'aide extérieure au développement, en particulier de l'aide multilatérale à des conditions de faveur, alors que de nombreux pays ont pourtant absolument besoin de maintenir leur capacité de production et d'investir dans des infrastructures essentielles pour lesquelles ils ne disposent ni de crédits commerciaux ni de ressources nationales; marasme persistant du commerce des produits agricoles malgré la faiblesse relative des cours internationaux; développement déséquilibré provoquant l'exode rural bien que les conditions de vie soient difficiles en ville et que les perspectives d'emploi y soient très mauvaises; dégradation de l'environnement tropical à un rythme que les mesures correctives sont loin de pouvoir atteindre.

202. Le Conseil a pleinement souscrit à l'opinion du Directeur général qui a rappelé une fois de plus qu'il faut s'attaquer résolument aux causes profondes de ces problèmes et ne pas se limiter aux secours et aux efforts de relèvement à court terme, si nécessaires soient-ils.

1/ La délégation du Royaume-Uni a prié de noter que, tout en souscrivant aux propositions pour 1986-87, elle réserve sa position en ce qui concerne le niveau du budget pour cet exercice.

2/ Les délégations de la Colombie et de Cuba ont été d'avis que cette réserve était inacceptable.

203. Le Conseil a souligné que la FAO, étant donné son mandat, son expérience du développement, la confiance que lui accordent les Etats Membres et son rôle de principal dépositaire mondial des informations et d'organe consultatif, est particulièrement bien placée pour contribuer à la solution des nombreux problèmes alimentaires et agricoles auxquels est confrontée la communauté internationale. Il est convenu qu'il faut absolument préserver la capacité technique et l'efficacité opérationnelle de la FAO face à ces multiples défis.

- Programmes de terrain

204. Le Conseil a souligné que les activités relevant du Programme ordinaire et les activités de terrain de la FAO sont interdépendantes. Il a réaffirmé sa grave préoccupation devant la réduction des programmes de terrain exécutés par la FAO au moyen de fonds du PNUD.

205. Le Conseil a souligné que tout devait être fait par les parties intéressées au développement, y compris par les gouvernements eux-mêmes, pour redonner aux projets sur l'alimentation et l'agriculture la part qu'ils avaient auparavant dans les programmes d'assistance technique par pays financés par le PNUD.

206. Le Conseil a rappelé que les activités de terrain de la FAO visent notamment à doter les petits agriculteurs des facteurs de production agricole dont ils ont absolument besoin. Il a souligné qu'un approvisionnement irrégulier et inadéquat en facteurs de production empêcherait de produire suffisamment dans les zones rurales des pays en développement pour nourrir la population non agricole, qui augmente rapidement.

207. Le Conseil a remercié, à cet égard, les Etats Membres dont les généreuses contributions, destinées principalement aux pays africains frappés par la sécheresse, ont permis de compenser la baisse regrettable des autres fonds extrabudgétaires disponibles. Il a exprimé l'espoir que cet exemple serait suivi par d'autres donateurs de fonds fiduciaires.

- Stratégies, priorités et moyens d'action

208. Le Conseil a approuvé les stratégies et priorités, ainsi que les moyens d'action proposés par le Directeur général pour 1986-87. Il a reconnu que ces propositions reflètent fidèlement les directives de la Conférence et du Conseil de la FAO, ainsi que les recommandations des organes qui en dépendent comme le COAG, le COFI et le COFO, et des conférences régionales de la FAO. Elles tiennent également compte des recommandations formulées lors de réunions mondiales comme la Conférence mondiale des pêches, et des délibérations d'autres instances intergouvernementales du système des Nations Unies.

209. Le Conseil a recommandé, à ce propos, que les activités forestières de la FAO prévues en 1986-87 et plus tard s'inspirent des résultats du Congrès forestier mondial qui se tiendra à Mexico au début de juillet 1985. Il a noté avec satisfaction que les propositions pour 1986-87 sont suffisamment souples pour permettre quelques modifications.

210. Le Conseil a jugé que les quatre grands objectifs en fonction desquels le Directeur général a fixé les priorités - accroissement de la production alimentaire, renforcement de la sécurité alimentaire, amélioration de l'impact sur le terrain et promotion de la CEPD et de la CTPD - répondent parfaitement aux besoins des Etats Membres dans les domaines relevant de l'Organisation. Il a reconnu que la politique de décentralisation menée vigoureusement par le Directeur général par le biais des bureaux régionaux et des représentants de la FAO dans les pays, contribue à permettre à l'Organisation de poursuivre avec succès ces quatre grands objectifs, et notamment d'améliorer l'impact de ses activités sur le terrain. Les représentants et les bureaux régionaux de la FAO sont également bien placés pour fournir des renseignements de première main et assurer directement des relations étroites avec les gouvernements pour encourager la coopération économique et technique entre pays en développement.

211. Le Conseil a pleinement approuvé la priorité générale accordée à l'Afrique, en vue de satisfaire les besoins spéciaux, urgents et multiples de cette région. Il a noté que l'Afrique bénéficie d'une part importante des augmentations nettes et des activités spécifiques proposées au titre des programmes économiques et techniques de la FAO, mais que l'attention voulue sera également accordée aux besoins et programmes d'autres régions.

212. Le Conseil a réaffirmé qu'il faut promouvoir davantage la coopération économique et technique entre pays en développement, compte tenu notamment de l'instabilité de la conjoncture économique et financière, et des incertitudes du dialogue Nord-Sud. Il a constaté avec satisfaction que plusieurs activités pratiques de soutien à la CEPD et à la CTPD sont prévues pour le prochain exercice biennal, afin de renforcer les initiatives des Etats Membres dans ces domaines.

213. Le Conseil a approuvé l'importance généralement accordée à la formation. Suivant la pratique bien établie, la formation à toutes les disciplines du ressort de la FAO, de la conservation des terres et des eaux à la planification agricole, à la gestion de la recherche et aux statistiques halieutiques fait partie intégrante de toutes les activités du programme. Le Conseil a souligné à cet égard que la constitution d'un noyau de personnel convenablement formé est un atout pour le développement. Il a estimé que la FAO est la mieux placée pour obtenir des résultats rapides, pratiques et durables dans toutes les régions en développement.

214. Le Conseil a renouvelé son appui général au Programme de coopération technique (PCT) qui fait désormais partie intégrante des activités de développement de la FAO. Il a appris avec satisfaction qu'un rapport sur les résultats d'une évaluation détaillée et indépendante du PCT lui sera présenté à sa prochaine session. De l'avis des bénéficiaires du Programme de coopération technique, cette étude ne pourra que confirmer ce qu'ils ont eux-mêmes été en mesure d'apprécier, à savoir la manière dont le PCT réagit aux besoins urgents, la rapidité des opérations et l'effet multiplicateur et catalyseur des apports du PCT fournis à des stades critiques de l'action nationale et régionale de développement rural et agricole. Pour les pays bénéficiaires, un accroissement plus important des ressources du PCT aurait été pleinement justifié par les raisons déjà indiquées, et étant donné le nombre de demandes fermes qui ne peuvent être satisfaites.

215. Les représentants de certains pays se sont déclarés préoccupés par les soldes inutilisés du PCT et l'augmentation de ressources proposée pour ce programme en 1986-87. A ce propos, le Secrétariat a appelé l'attention du Conseil sur les raisons pour lesquelles les fonds non engagés sont reportés d'un exercice biennal au suivant et a fait le point de l'utilisation des crédits du PCT.

216. Le Conseil a considéré que le regroupement des bases de données de la FAO et l'élargissement de l'accès des utilisateurs à ces informations qui sont proposés viennent au bon moment. Ces propositions montrent que l'Organisation entend appliquer les techniques les plus modernes de communication pour valoriser au maximum les informations accumulées. Le Conseil a suggéré de renforcer encore la diffusion des informations. On a notamment émis l'idée que la FAO devrait devenir membre du Centre international de calcul (CIC) de manière à participer à son réseau de correspondance électronique qui s'élargit sans cesse.

217. A propos des stratégies, des priorités et des moyens d'action pour l'exercice, quelques membres ont suggéré que les gouvernements des Etats Membres examinent de façon plus approfondie le rôle et les activités à long terme de la FAO, afin que les ressources limitées puissent être utilisées de la façon la plus utile à tous les Etats Membres, et en particulier aux pays en développement.

- Activités du Programme

218. Le Conseil a approuvé les activités proposées qui sont décrites dans l'annexe du Sommaire du Programme de travail et budget. Il a noté avec satisfaction que, pour faciliter l'examen des propositions, des informations détaillées ont été fournies sur les variations nettes de programme au niveau des sous-programmes, ainsi que sur les déplacements de ressources entre les sous-programmes et à l'intérieur de ceux-ci. Dans les débats, on s'est référé à quelques domaines particuliers des programmes.

219. En particulier, le Conseil a pleinement soutenu la proposition de renforcer le Système mondial d'information et d'alerte rapide (Sous-Programme 2.1.7.3) pour améliorer son exactitude, sa couverture et sa rapidité. Ce système qui, depuis le début de 1983, a averti la communauté internationale de l'imminence de crises alimentaires de grande ampleur en Afrique subsaharienne, a démontré qu'il joue un rôle irremplaçable grâce à la surveillance permanente de nombreux indicateurs de mauvaises récoltes et de pénuries alimentaires, qui permet aux pays éprouvés et à la communauté internationale d'intervenir rapidement.

220. Le Conseil a reconnu que les programmes de la FAO concernant l'agriculture et l'élevage conservent une importance cruciale pour aider les pays en développement à accroître leur production alimentaire. Il a pleinement approuvé l'accroissement net des ressources et l'élargissement des activités envisagées pour ces deux programmes, notamment le premier, en vue d'intensifier les travaux concernant les semences et les ressources phytogénétiques. Certains membres ont suggéré d'accorder une plus haute priorité à la conservation et la restauration des terres et des autres ressources naturelles, et à l'étude de techniques susceptibles de remplacer les engrais chimiques et les pesticides.

221. Le Conseil a noté avec satisfaction l'attention constante portée à la sécurité alimentaire, dont témoignent les activités proposées pour donner suite aux recommandations des dernières sessions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, conformément au concept élargi de la sécurité alimentaire mondiale. Il a souligné que la sécurité alimentaire ne se limite pas aux céréales, mais doit englober des produits tels que les matières grasses alimentaires et les produits secondaires qui ont ou peuvent avoir de l'importance dans de nombreux régimes alimentaires locaux.

222. Le Conseil a noté avec satisfaction que, conformément à ses précédentes recommandations, des augmentations nettes substantielles sont proposées pour les deux Grands Programmes 2.2 (Pêches) et 2.3 (Forêts). Il a estimé en outre que ces modifications viennent à point et s'inscrivent parfaitement dans le sillage du succès de la Conférence mondiale sur les pêches et des deux grandes manifestations internationales concernant les forêts, organisées en 1985, à savoir l'Année internationale de la forêt, que le Conseil a lui-même proclamée à sa dernière session, et le Congrès forestier mondial. Ces manifestations influenceront probablement à moyen terme sur les activités de la FAO en matière de forêts.

223. Le Conseil a approuvé l'importance qui continue d'être accordée dans plusieurs domaines d'activité aux besoins particuliers des petits agriculteurs et des femmes en tant que producteurs agricoles. Il a recommandé que l'on accorde en outre l'attention voulue à la jeunesse rurale, afin de freiner l'exode rural, par exemple en créant des emplois rémunérateurs.

224. Le Conseil a noté que, comme à l'accoutumée, le Programme de travail et budget contiendra dans sa version définitive des informations plus détaillées sur les objectifs à moyen terme, les activités proposées et les résultats escomptés, les modifications de programme, l'accent placé sur les activités régionales et les programmes extra-budgétaires, afin de permettre aux gouvernements des pays membres d'évaluer de manière plus approfondie les propositions pour 1986-87. Cette série de documents, ainsi que les deux Examens du Programme ordinaire et des Programmes de terrain, fourniront probablement aux pays membres les informations dont ils ont besoin.

- Cadre financier

225. En ce qui concerne l'incidence des propositions sur la ventilation par objet de dépense, le Conseil a noté avec satisfaction que le pourcentage des dépenses afférentes aux postes inscrits au tableau des effectifs a de nouveau baissé et qu'il s'est établi à 54 pour cent, contre plus de 77 pour cent en 1974-75. Il a pris acte que la proposition d'adjonction nette de neuf postes a été formulée après un examen approfondi d'un bien plus grand nombre de propositions et a été soigneusement étudiée et pleinement approuvée par le Comité du Programme. Les postes retenus correspondent à

des domaines où l'Organisation a besoin d'un noyau suffisant de spécialistes sur place pour exécuter les programmes avec efficacité. Le Conseil se félicite de ce que certains de ces nouveaux postes soient destinés à diverses affectations de terrain pour maximiser l'impact local.

226. Le Conseil a noté avec satisfaction que les augmentations de coûts proposées pour 1986-87 ont été systématiquement élaguées pour obtenir les estimations les plus rigoureuses. Le budget 1984-85 prévoyait des augmentations de coûts de l'ordre de 52 millions de dollars E.-U. Les prévisions pour 1986-87, sur la base du même taux de change de 1 615 livres pour un dollar, ont été réduites de plus de moitié et fixées à 24 millions de dollars E.-U. Le Conseil a jugé que ces estimations modérées des augmentations de coûts sont une preuve supplémentaire d'une gestion prudente et d'une volonté d'économie et d'efficacité. Le Conseil a généralement souscrit à l'approbation donnée par le Comité financier aux augmentations de coûts proposées.

227. Le Conseil a été informé en outre que, sur la base du taux de change actuel qui est de l'ordre de 2 000 livres pour un dollar E.-U. et compte tenu des recettes accessoires prévues, les contributions des pays membres en 1986-87 pourraient en définitive être égales ou inférieures en dollars E.-U. à celles de l'exercice biennal actuel. Des renseignements complémentaires seront fournis, comme à l'accoutumée, dans la version finale du Programme de travail et budget du Directeur général. Il a été reconnu que pour beaucoup d'Etats Membres, les contributions, exprimées en monnaie locale, augmenteraient substantiellement.

- Croissance réelle

228. Les membres du Conseil ont jugé, dans leur grande majorité, que la croissance de programmes proposée - 1,4 pour cent - est manifestement insuffisante compte tenu de l'ampleur de l'aide attendue de la FAO. La crise alimentaire et agricole de l'Afrique est l'exemple qui montre le mieux l'importance des besoins. Ils ont considéré que l'augmentation proposée est symbolique et revient à une croissance zéro du Programme, ce qui accule l'Organisation à une stagnation incompatible avec la situation. A ce sujet, ils se sont élevés contre le principe préconisé par les gouvernements de certains Etats Membres, à savoir une croissance zéro des budgets de toutes les organisations du système des Nations Unies, quelle que soit la contribution de ces organisations aux objectifs largement admis de la communauté internationale, l'efficacité avec laquelle chacune exécute son programme et gère ses ressources, et les tendances générales de la reprise économique dans le monde développé. Ils ont en outre noté qu'aucun pays n'applique de façon globale et aveugle ce principe à son propre budget, car les crédits des divers ministères doivent varier en fonction des priorités nationales. Ils ont exprimé le vœu sincère que la version finale du Programme de travail et budget recueille un consensus à la vingt-troisième session de la Conférence de la FAO, ce qui serait la meilleure marque de soutien à l'Organisation, au moment où l'on célèbre son quarantième anniversaire.

229. De leur côté, quelques membres ont indiqué que l'application pragmatique du principe de la croissance zéro dans le système des Nations Unies est appuyée par leurs gouvernements, conformément à leurs politiques nationales de compression des dépenses publiques et à leur souci de maximiser les effets des sommes investies dans les organisations internationales et de conserver l'appui de leur opinion publique à la coopération multilatérale. Ils ont exhorté le Directeur général à réviser ses propositions afin d'aboutir à une croissance zéro du Programme. Ils ont exhorté le Directeur général à

continuer d'étudier toutes les possibilités de redistribuer les ressources, notamment en réduisant les dépenses d'administration et de soutien, de façon à ce que ses propositions définitives correspondent à une croissance réelle zéro du Programme 1/ 2/ 3/ 4/.

230. Un petit nombre d'autres membres ont indiqué que leurs gouvernements sont en général favorables au principe de la croissance zéro du Programme des organisations multilatérales en raison de leurs problèmes budgétaires nationaux, mais qu'ils sont prêts à faire preuve de la souplesse nécessaire et à tenir compte comme il convient du domaine d'activités et de l'impact des programmes des différentes institutions. Tout en ne s'engageant pas complètement, pour le moment, en faveur de l'augmentation proposée, ils ont manifesté leur intention de prendre leur décision définitive à la lumière des informations plus détaillées qui figureront dans la version finale du Programme de travail et budget.

231. Malgré ces divergences de vues sur la croissance réelle du programme proposée, le Conseil s'est félicité à l'unanimité de la manière dont le Directeur général s'est efforcé de concilier tant d'exigences contradictoires. Il s'est félicité sans réserve de l'important transfert de ressources des services administratifs et de soutien aux programmes techniques et économiques de la FAO, ainsi que de l'accent mis dans les propositions sur les activités prioritaires aux dépens de celles qui le sont moins. Il est convenu que ces transferts budgétaires des programmes administratifs aux programmes techniques ne pourront pas se poursuivre indéfiniment sans porter atteinte à la capacité de la FAO d'exécuter comme il convient les programmes approuvés.

- Conclusion

232. Le Conseil a approuvé les stratégies, les priorités, les programmes et en général les prévisions budgétaires proposés dans le Sommaire du Programme de travail et budget, et a demandé au Directeur général d'élaborer la version finale du Programme de travail et budget de 1986-87 sur la base des propositions figurant dans ce Sommaire en s'inspirant dans la mesure du possible des délibérations du Conseil. Il a exprimé l'espoir que l'on pourrait parvenir à un parfait consensus au moment du vote du budget 1986-87 par la Conférence.

Questions concernant le budget

- Exécution du budget 1984 5/

233. Le Conseil a pris note du rapport annuel du Directeur général aux Etats Membres sur l'exécution du budget, qui est joint au rapport de la cinquante-cinquième session du Comité financier.

- 1/ Les délégations du Canada, du Japon et du Royaume-Uni ont réservé leur position, estimant que cette section du rapport ne rend pas suffisamment compte des vues exprimées au Conseil par une minorité de membres, et que la possibilité d'exposer en détail leur avis sur ce paragraphe leur a été déniée par la majorité qui a décidé de clore les débats avant qu'on ait complètement fini d'examiner la question.
- 2/ La délégation des Etats-Unis a réservé sa position en raison de la clôture abrupte des débats sur ce paragraphe. En agissant de cette manière, le Conseil a dénié à certains membres le droit d'être entendus et de faire consigner leurs vues dans le rapport du Conseil, même s'ils ne sont qu'une minorité. Le procédé a été d'autant plus lamentable que l'on s'était effectivement mis d'accord sur une révision du libellé. Cette dérogation aux procédures normales a été inacceptable et tout à fait incorrecte.
- 3/ La délégation de la République fédérale d'Allemagne a réservé sa position, estimant que la procédure suivie pour l'adoption de ce paragraphe ne permettait pas de rendre convenablement compte de son point de vue.
- 4/ Les délégations de la Colombie et de Cuba ont été d'avis que les réserves ci-dessus étaient inacceptables.
- 5/ CL 87/4 (par. 3.45-3.49 et Annexe A); CL 87/PV/12; CL 87/PV/19.

- Virements entre programmes et entre postes du budget 1/

234. Le Conseil a pris note du virement de 56 000 dollars E.-U., effectué à l'intérieur du chapitre 2, du Programme 2.1.9: Gestion du Programme, au Programme 2.1.4: Recherche et technologie - conformément à l'Article IV, paragraphe 4.5(a), du Règlement financier.

235. Le Conseil a également noté avec satisfaction le virement autorisé par le Comité financier en vertu de l'Article IV, paragraphe 4.5(b)(i), du Règlement financier, au chapitre 4: Programme de coopération technique, d'un montant maximum de 15 millions de dollars E.-U. prélevés sur d'autres chapitres du budget pour financer de petits projets d'intervention rapide, destinés à relancer l'agriculture en Afrique. Avant que le Comité financier ne prenne sa décision, le Comité du Programme avait examiné les incidences de ce virement sur les programmes. Le Conseil s'est félicité de l'initiative prise par le Directeur général de faire élaborer une série de projets, qui ont été approuvés par les gouvernements des pays sinistrés et dont l'exécution partielle ou intégrale pourrait être entreprise immédiatement. Etant donné les économies qui pourront être réalisées pendant l'exercice en cours, le Conseil s'est félicité de la mesure prise par le Comité financier qui permet à l'Organisation de fournir un soutien concret à la relance de l'agriculture en Afrique. Certains membres ont suggéré qu'à sa prochaine session, le Comité financier devrait faire le point des progrès accomplis dans l'application de cette mesure, et examiner s'il y a lieu de supprimer la limitation à 25 000 dollars E.-U. du montant affecté à chaque projet PCT au titre de ce virement en vue d'en assurer l'exécution intégrale et rapide.

1/ CL 87/4 (par. 1.8-1.11, 2.192-2.203 et 3.29-3.44); CL 87/PV/12; CL 87/PV/19.

Questions financières

- Situation financière de l'Organisation: Contributions 1/

a) Situation des contributions au budget

236. Le Conseil a pris note de la situation des contributions au 24 juin 1985, par rapport à la même date en 1984, ainsi que du détail des recouvrements en 1985 et des contributions restant dues par les Etats Membres et figurant à l'Annexe E au présent rapport.

	1985	a/	1984 (aux fins de comparaison)	a/
	\$		\$	
<u>Montants restant dus au 1er janvier</u>				
Contributions courantes	197 940 000,00	b/	197 940 000,00	b/
Arriérés de contributions	29 160 039,05		19 286 724,23	
Total	227 100 039,05		217 226 724,23	
	=====		=====	
<u>Montants recouverts du 1er janvier au 24 juin</u>				
Contributions courantes	99 970 775,14		102 724 784,63	
Arriérés de contributions	15 320 465,23		2 400 872,37	
Total	115 291 240,37	c/ d/	105 125 657,00	
	=====		=====	
<u>Contributions restant dues au 24 juin</u>				
Contributions courantes	97 969 224,86	d/	95 215 215,37	
Arriérés de contributions	13 839 573,82	d/	16 885 851,86	
Total	111 808 798,68	d/	112 101 067,23	
	=====		=====	

1/ CL 87/4, (par. 3.61-3.70); CL 87/LIM/1; CL 87/FV/12; CL 87/PV/19.

a/ Les arriérés de contributions comprennent les arriérés payables par tranches exigibles en 1985 (les chiffres de 1984 sont donnés pour comparaison) et les années ultérieures, en vertu d'autorisations de la Conférence (au 1er janvier 1985, 24 119,59 dollars exigibles en 1985 et 113 998,72 dollars exigibles les années ultérieures).

b/ Dont 650 000,00 dollars au titre du Fonds de péréquation des impôts.

c/ Les recouvrements comprennent l'excédent de trésorerie de l'exercice 1982-83 débloqué le 1er janvier 1985: 41 005 487,08 dollars affectés aux contributions courantes (20,72 pour cent) et de 5 010 524,74 dollars aux arriérés; des informations complètes sont données à l'Annexe F.

d/ L'Annexe E donne des informations complètes sur les montants recouverts en 1985 et sur les contributions restant dues par chaque Etat Membre; les chiffres présentés ne tiennent pas compte d'un versement de 1 760 000 dollars E.-U. effectué par l'Iran, et d'un versement de 19 819 dollars E.-U. effectué par le Burundi, qui ont par contre été pris en considération lors de la rédaction de la section (d).

b) Contributions courantes (le détail de la position des Etats Membres figure à l'Annexe E)

237. Au 24 juin 1985, la position des Etats Membres (et le nombre des Etats Membres ayant des arriérés de contributions), avec des chiffres comparatifs pour les quatre années précédentes à la même date, était la suivante:

	Nombre d'Etats Membres					Arriérés
	Contributions courantes					
	Pourcentage de recouvrement	Contributions intégralement versées	Contributions partiellement versées	Aucun paiement	Total	
1985 <u>a/</u>	50,51	47	23	86	156	52
1984	51,90	48	31	77	156	58
1983 <u>b/</u>	47,23	45	21	86	152	54
1982	30,78	47	31	74	152	41
1981 <u>c/</u>	39,47	53	32	62	147	35

238. Les pourcentages cumulatifs en fin de mois des contributions de 1985 recouvrées pour les cinq premiers mois de 1985, comparés aux recouvrements des quatre années précédentes, sont indiqués ci-après. Le graphique établit une comparaison sur trois années.

Pourcentages de recouvrement des contributions courantes

(pourcentages cumulatifs, du 1er janvier à la fin des mois indiqués)

	1985 d/ %	1984 %	1983 e/ %	1982 %	1981 f/ %
Janvier	24,69	6,28	4,63	2,48	7,43
Février	28,25	8,73	18,81	14,02	16,03
Mars	30,95	14,21	26,52	16,88	22,72
Avril	37,31	27,09	32,74	27,82	33,88
Mai	47,89	30,92	45,58	28,28	38,37
Juin		51,90	48,07	32,69	40,08
Juillet		55,42	51,87	40,55	46,72
Août		57,44	53,06	43,62	54,79
Septembre		60,66	55,33	49,46	59,35
Octobre		86,34	75,17	56,17	72,34
Novembre		91,44	89,09	79,95	87,35
Décembre		92,60	93,81	90,52	91,25

- a/ Pour faciliter les comparaisons, il n'a pas été tenu compte de l'excédent de trésorerie (20,72 pour cent) affecté au règlement des contributions courantes de 84 Etats Membres.
- b/ Pour faciliter les comparaisons, il n'a pas été tenu compte de l'excédent de trésorerie (0,19 pour cent) affecté au règlement des contributions courantes de 54 Etats Membres.
- c/ Pour faciliter les comparaisons, il n'a pas été tenu compte de l'excédent de trésorerie (1,65 pour cent) affecté au recouvrement des contributions courantes de 91 Etats Membres.
- d/ Y compris 41 005 487 dollars (20,72 pour cent des contributions de 1985) d'excédent de trésorerie de l'exercice 1982-83, répartis le 1er janvier 1985.
- e/ Y compris 345 595,00 dollars (0,19 pour cent des contributions de 1983) d'excédent de trésorerie de l'exercice 1980-81, répartis le 1er janvier 1983.
- f/ Y compris 2 269 696,22 dollars (1,65 pour cent des contributions de 1981) d'excédent de trésorerie de l'exercice 1978-79, répartis le 1er janvier 1981.

239. Le Conseil a été informé qu'à cette date, le taux de recouvrement des contributions courantes des Etats Membres est de 29,79 pour cent (compte non tenu de la répartition de l'excédent de trésorerie de l'exercice 1982-83, à savoir 41 005 487 dollars E.-U., soit 20,72 pour cent des contributions de 1985), pourcentage qui n'a jamais été aussi bas depuis plusieurs années. Or, le Règlement financier exige que tous les Etats Membres versent la totalité de leurs contributions au plus tard à la fin de février de chaque année. Au total, 109 Etats Membres ne se sont pas encore acquittés de cette obligation. Plusieurs des principaux bailleurs de fonds, dont certains s'étaient intégralement acquittés de leurs contributions en juin 1984, n'ont encore rien versé en 1985. Plusieurs autres gros contribuants ont versé moins de la moitié de leurs contributions.

c) Arriérés de contributions (le détail des arriérés restant dus par les Etats Membres figure à l'Annexe E)

240. Le Conseil s'est félicité que la situation des arriérés exigibles se soit sensiblement améliorée en 1985 à la suite de l'application d'une partie de l'excédent de trésorerie (5 010 524 dollars E.-U.) au règlement des arriérés de 76 Etats Membres et des versements importants effectués par plusieurs gros bailleurs de fonds qui restaient redevables de montants considérables. Le Conseil a toutefois été d'accord avec le Comité financier pour estimer que, malgré cette amélioration, la situation ne peut pas être considérée comme satisfaisante car 52 Etats Membres restent redevables d'arriérés totalisant 13 839 573,82 dollars E.-U.

241. Le Conseil a exhorté tous les Etats Membres qui ne se sont pas acquittés de leurs contributions et, en particulier, ceux qui sont redevables d'arriérés, à verser le plus tôt possible les montants dus.

d) Droit de vote

242. Le Conseil a noté avec une préoccupation particulière que 10 Etats Membres (Gambie, Guinée-Bissau, Guyana, Libéria, Mauritanie, Niger, Pérou, Roumanie, Sierra Leone et Togo) risquent de perdre leur droit de vote à la prochaine session de la Conférence aux termes de l'Article III.4 de l'Acte constitutif qui dispose ce qui suit:

"Chaque Etat Membre ne dispose que d'une voix. Un Etat Membre en retard dans le paiement de sa contribution à l'Organisation ne peut participer aux scrutins de la Conférence si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années civiles précédentes. La Conférence peut néanmoins autoriser ce membre à voter si elle constate que le défaut de paiement est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté."

243. En outre, aux termes de l'article susmentionné, cinq Etats Membres (Comores, Kampuchea démocratique, Paraguay, République centrafricaine et Tchad) ne remplissent pas les conditions voulues pour avoir le droit de vote car ils n'ont pas honoré les obligations auxquelles ils ont souscrit en vertu de résolutions de la Conférence les autorisant à régler leurs arriérés par tranches annuelles.

244. Notant que le Directeur général a porté le problème à la connaissance des Etats Membres et les a invités instamment à régulariser le plus tôt possible leur position, le Conseil a lancé un appel spécial à ces 15 Etats Membres en leur demandant de régler sans autre retard les montants qui restent dus afin de conserver leur droit de vote à la Conférence, et il les a priés d'informer l'Organisation des raisons pour lesquelles ils ne se sont pas encore acquittés de leurs obligations.

e) Demande d'admission à la qualité de membre de l'Organisation

245. Le Comité a été informé que des demandes d'admission à la qualité de membre ont été reçues des îles Cook et des îles Salomon et devront être examinées par la Conférence à sa prochaine session. La contribution de ces deux Etats au budget de l'Organisation correspondra à la quote-part minimum (0,01 pour cent). Conformément aux dispositions pertinentes des Textes fondamentaux et à la pratique passée, les deux Etats seront invités par la Conférence, lors de leur admission à la qualité de membre, à verser 4 950 dollars E.-U. à titre de contribution pour le dernier trimestre de 1985, et 1 325 dollars E.-U. à titre d'avance au Fonds de roulement.

f) Avances au Fonds de roulement

246. Le Conseil a noté que, après l'affectation au Fonds de roulement de 177 193 dollars E.-U. de l'excédent de trésorerie, le montant restant dû à ce fonds n'est plus maintenant que de 2 650 dollars E.-U.; les détails figurent à l'Annexe E.

g) Retard dans le paiement des contributions ordinaires

247. Le Conseil a été informé que le Comité financier a commencé, à sa cinquante-cinquième session, à examiner les solutions qui pourraient être apportées au problème à long terme du paiement tardif des contributions et des arriérés. Le Conseil a reconnu qu'il s'agit d'un problème particulièrement difficile auquel aucune des grandes organisations du système des Nations Unies n'a encore trouvé de solution satisfaisante, mais il a aussi noté que, dans l'état actuel des choses, il présente une importance particulière pour la FAO. En conséquence, le Conseil a confirmé que le Comité financier poursuivra l'examen de cette question à sa prochaine session, notamment en ce qui concerne la possibilité de répartir à l'avenir les excédents de trésorerie de manière plus équitable et plus rationnelle.

- Barème des contributions en 1986-87 1/

248. Le Conseil a examiné les observations formulées par le Comité financier au sujet du barème des contributions de la FAO pour 1986-87. Il a noté qu'aux termes de la résolution adoptée par la Conférence à sa huitième session (novembre 1955), le barème de la FAO est dérivé directement de celui de l'Organisation des Nations Unies, mais que le barème de la FAO est dérivé de celui des Nations Unies en vigueur pendant l'année civile au cours de laquelle siège la Conférence de la FAO. Il a rappelé cependant que, par le passé, lorsque le nouveau barème des Nations Unies était sensiblement modifié, il n'avait été utilisé qu'à dater de l'année suivant la Conférence de la FAO. A ce sujet, le Conseil a été informé qu'un nouveau barème de l'ONU 1986-88, devant être soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies à l'automne prochain, était en préparation, mais qu'il n'était pas certain que l'Assemblée l'adopte avant la fin de la session de la Conférence de la FAO. (L'Assemblée générale des Nations Unies n'a adopté son barème de 1983-85 que le 17 décembre 1982, et on a estimé probable qu'elle prenne encore une fois sa décision vers la fin de la session.)

249. Le Conseil a examiné l'opinion exprimée par le Comité financier selon laquelle, pour que l'Organisation puisse disposer d'un barème approuvé lui permettant d'appeler les contributions de 1986-87, le Conseil devrait d'ores et déjà recommander à la Conférence d'adopter un barème dérivé de l'actuel barème des Nations Unies. Il en résulterait que le barème FAO de 1986-87 serait identique à celui de 1984-85, sous réserve des modifications qui pourraient découler de l'admission éventuelle de nouveaux Etats Membres.

250. Plusieurs membres se sont opposés à l'utilisation du barème des Nations Unies pour déterminer celui de la FAO, étant donné qu'ils estiment inappropriés les critères sur lesquels le Comité des contributions des Nations Unies a établi le barème des Nations Unies de 1983-85. En conséquence, ils ont proposé que la FAO dérive son barème 1986-87 du nouveau barème des Nations Unies.

1/ CL 87/4 (par. 3.80-3.83); CL 87/PV/12; CL 87/PV/19.

251. D'autres membres ont estimé souhaitable de recommander à la Conférence, pour 1986-87, un barème FAO dérivé du barème actuel des Nations Unies, étant donné qu'il serait nécessaire que l'Organisation ait un barème connu et adopté par la Conférence et qu'il n'était pas sûr que l'Assemblée générale adopte un nouveau barème avant la fin de la Conférence.

252. En conséquence, le Conseil a recommandé à la Conférence d'adopter le projet de résolution ci-après:

PROJET DE RESOLUTION DE LA CONFERENCE

BAREME DES CONTRIBUTIONS 1986-87

LA CONFERENCE,

Ayant pris note des recommandations de la quatre-vingt-septième session du Conseil,

Confirmant que, comme par le passé, la FAO doit se conformer au barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, adapté pour tenir compte du fait que les Etats Membres de la FAO ne sont pas tous membres de l'ONU et vice-versa:

1. Décide que le barème des contributions de la FAO pour 1986-87 sera dérivé directement du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies en vigueur en 1985;
2. Adopte pour 1986 et 1987 le barème figurant à l'Annexe A au présent rapport.

- Préparation des comptes définitifs du PAM pour 1984-85 1/

253. Le Conseil a pris note des observations formulées par le Comité financier concernant la préparation des comptes définitifs du PAM pour 1984-85.

- Remboursement des frais de voyage des membres du Conseil

254. Des questions ont été posées au sujet de la pratique suivie par l'Organisation pour le remboursement des frais de voyage des représentants des Etats Membres du Conseil, conformément aux dispositions de l'article XXV.6 du Règlement général de l'Organisation. Le Conseil a été informé que ledit article prévoit le remboursement des frais de voyage supportés par le représentant pour se rendre de la capitale de son pays ou, si les frais sont moins élevés, du lieu de son affectation à celui où se tient la session du Conseil.

255. Le Conseil a noté avec préoccupation que l'article XXV.6 ne permet apparemment de rembourser les frais de voyage d'aucun membre d'une délégation au Conseil quand c'est un représentant permanent auprès de l'Organisation résidant à Rome qui est désigné comme représentant au Conseil. Le Conseil a demandé au Directeur général d'étudier la situation et de soumettre la question au Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) pour que celui-ci établisse si l'article XXV.6 peut être interprété comme autorisant le remboursement des frais de voyage de l'un quelconque des membres d'une délégation venant assister à une session du Conseil. Dans la négative, le CQCJ préparerait des amendements appropriés à cet article pour permettre le remboursement de ces frais. La question serait également soumise au Comité financier pour examen. Les conclusions des Comités pourraient ensuite être examinées à la quatre-vingt-huitième session du Conseil et, si nécessaire, à la vingt-troisième session de la Conférence.

1/ CL 87/4 (par. 3.88-3.99 et Annexes C et D); CL 87/PV/13; CL 87/PV/19.

Rapports de la quarante-huitième session du Comité du Programme et de la cinquante-cinquième session du Comité financier (Rome, 6-16 mai 1985)

- Questions de personnel 1/

256. Le Conseil a pris note des paragraphes du rapport du Comité financier concernant les questions de personnel et les a adoptés.

Relations avec le gouvernement du pays hôte 2/

- Locaux du siège

257. Le Conseil a été informé des faits nouveaux survenus depuis sa dernière session, lors de laquelle il avait adopté la Résolution 3/86 dans laquelle il notait avec satisfaction l'intérêt récemment manifesté par les plus hautes autorités du gouvernement du pays hôte pour les derniers plans préparés par l'Organisation, et invitait instamment ledit gouvernement à entreprendre le plus tôt possible la nouvelle construction dans l'ensemble Caracalla.

258. Le Conseil a noté que la Présidence du Conseil des Ministres a continué son effort de coordination au moyen de réunions interministérielles organisées régulièrement à la Présidence avec la participation des représentants de l'Organisation. Lors d'une réunion tenue le 3 mai 1985, le plan du bâtiment a été approuvé en principe.

259. Le Conseil a toutefois été informé que plusieurs problèmes juridiques, administratifs et financiers restent à résoudre avant que la construction puisse commencer.

260. En ce qui concerne la construction de 70 bureaux au huitième étage du bâtiment D, le Conseil a été informé que les travaux de maçonnerie sont en cours et que les deux derniers contrats (qui portent l'un sur les installations électriques et téléphoniques, et l'autre sur la plomberie, le chauffage et le conditionnement d'air) devraient être adjugés prochainement. On escompte qu'au rythme actuel, ces bureaux pourraient être occupés à la fin de septembre 1986, sauf retard imprévu.

261. Le représentant du pays hôte a annoncé au Conseil qu'avec l'adoption des dernières décisions de son gouvernement, le problème des locaux du Siège de la FAO semblerait maintenant en bonne voie d'être résolu. Il faut cependant du temps pour achever les formalités normales d'ouverture de crédits avant de commencer les travaux de construction.

262. Le Conseil s'est déclaré satisfait des mesures positives prises par le gouvernement du pays hôte et il a, en particulier, rendu hommage aux efforts déployés personnellement par le représentant permanent pour aboutir aux dernières décisions. Le Conseil a également souligné que toutes les parties concernées doivent continuer d'agir énergiquement afin d'assurer aussi rapidement que possible la réalisation du projet.

- Négociations relatives à l'interprétation et à l'application de l'Accord de Siège 3/

263. Le Conseil a pris note du rapport de la cinquante-cinquième session du Comité financier. Il a été informé que les négociations avec le gouvernement hôte n'ont pas encore abouti, et qu'aucun accord n'est encore intervenu sur les deux principales questions pendantes, à savoir les privilèges d'importation en franchise des fonctionnaires

1/ CL 87/4 (par. 3.88-3.99 et Annexes C et D); CL 87/PV/13; CL 87/PV/19.

2/ CL 87/PV/17; CL 87/PV/19.

3/ CL 87/4 (par. 3.110 - 3.112); CL 87/PV/19.

de nationalité italienne et le nombre de fonctionnaires de la première catégorie jouissant de la totalité des privilèges et immunités diplomatiques. En ce qui concerne les licences d'importation du groupement d'achats du personnel, la situation est extrêmement précaire, et si les dernières demandes d'importations hors taxe ne sont pas approuvées rapidement, les stocks seront épuisés à la fin du mois de juillet 1985.

264. Le Conseil a de nouveau pris note des conséquences qu'aurait toute abolition ou réduction des privilèges accordés au personnel de nationalité italienne: frais supplémentaires substantiels qu'entraînerait le relèvement des traitements des fonctionnaires - relèvement dont le poids retomberait sur tous les Etats Membres -, et réintroduction d'une discrimination, du fait de la nationalité, entre fonctionnaires de même catégorie et de même classe.

265. Le représentant du gouvernement hôte a expliqué que la décision d'abolir les privilèges d'importation en franchise des fonctionnaires de nationalité italienne était conforme à la pratique en vigueur dans d'autres pays ainsi qu'aux dispositions de la Convention de Vienne sur les privilèges et immunités.

266. Conformément à la Résolution 4/86, adoptée à l'unanimité lors de sa précédente session, le Conseil a de nouveau exprimé les préoccupations que lui inspire la présente situation et a exhorté les deux parties à faire aboutir rapidement les négociations (qui sont maintenant entrées dans leur onzième année).

- Licences d'importation 1/

267. Le Conseil a pris note du rapport de la cinquante-cinquième session du Comité financier sur la question des licences d'importation d'équipement et de matériel à usage officiel.

268. Le Conseil a noté avec satisfaction que la situation s'était considérablement améliorée depuis que le Ministère des finances a pris des mesures appropriées pour assurer la délivrance régulière des licences d'importation en franchise de l'équipement et du matériel dont l'Organisation a besoin pour son usage officiel.

269. Le Conseil a noté avec appréciation que le représentant du pays hôte s'emploie sans relâche à régler ce problème très grave, et a exprimé l'espoir que des difficultés de ce genre ne se représenteraient pas à l'avenir.

1/ CL 87/4 (par. 3.113-3.117); CL 87/PV/19.

QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

Rapport de la quarante-sixième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) (Rome, 29 avril-3 mai 1985) 1/

- Immunité de juridiction de la FAO en Italie et immunité contre les mesures d'exécution

270. Le Conseil a noté que la quarante-sixième session du CQCJ a été consacrée à l'examen des divers aspects de l'immunité de juridiction de l'Organisation en Italie.

271. Le Conseil a rappelé qu'à sa quatre-vingt-sixième session, il avait instamment invité le gouvernement du pays hôte "à accélérer l'adoption de mesures législatives qui garantissent à l'avenir l'immunité de juridiction de l'Organisation, y compris son immunité contre les mesures d'exécution" 2/. Il a noté avec satisfaction que des progrès considérables ont été réalisés depuis sa dernière session dans la voie du règlement des différends, et qu'un projet de loi concernant l'immunité des Etats étrangers et des organisations contre les mesures d'exécution a été présenté au Parlement italien. Le Conseil a remercié le représentant permanent de l'Italie, M. l'Ambassadeur Francisci di Baschi, des efforts très efficaces qu'il a faits dans ce sens.

272. Tout en se félicitant de ces progrès, le Conseil a estimé qu'ils ne résolvent pas le problème fondamental qui est d'assurer à l'Organisation la pleine immunité de juridiction prévue à la section 16 de l'Accord de Siège, et que la situation reste très préoccupante. C'est pourquoi le Conseil a de nouveau invité le gouvernement du pays hôte à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer que la FAO jouisse effectivement, à tous les égards, de l'immunité de juridiction prévue à la section 16.

273. Le Conseil a rappelé qu'à sa quatre-vingt-sixième session (novembre 1984), il avait invité le Directeur général à "procéder aux préparatifs qui pourraient être nécessaires pour permettre à la Conférence, si elle en décide ainsi, de solliciter un avis de la Cour internationale de Justice sur l'interprétation des sections 16 et 17 de l'Accord de Siège, à moins que des mesures législatives n'aient été prises pour sauvegarder l'immunité de juridiction de la FAO, ce qui rendrait un tel avis inutile" 3/. Il a noté que le Directeur général a renvoyé la question à l'examen du CQCJ et que ce dernier a reconnu que sa tâche principale consistait à donner au Conseil son avis sur le libellé des questions que la Conférence pourrait vouloir adresser à la Cour. Néanmoins, le CQCJ a jugé qu'il devait aussi exprimer certaines considérations concernant l'opportunité de demander un avis consultatif à la Cour.

274. Le Conseil a noté qu'à ce propos, le CQCJ avait exprimé l'opinion qu'il serait encore prématuré de s'adresser à la Cour internationale de Justice, et qu'il fallait épuiser tous les recours en vue de parvenir à une solution à l'amiable, y compris l'application de la clause d'arbitrage de l'Accord de Siège. Le Conseil est convenu qu'il ne faut négliger aucun effort pour poursuivre le dialogue en profondeur avec le gouvernement du pays hôte, avant de demander un avis consultatif à la Cour internationale de Justice, mais il a estimé que l'Organisation doit se tenir prête à s'adresser à la Cour si cela est nécessaire. Le représentant de l'Italie a informé le Conseil que, pour des raisons déjà évoquées au CQCJ 4/, son gouvernement ne pouvait admettre qu'un avis consultatif soit demandé à la Cour.

1/ CL 87/4 (par. 3.100-3.109); CL 87/5 (par. 4.37); CL 87/5-Sup.1; CL 87/PV/17; CL 87/PV/19

2/ CL 86/REP (par. 206).

3/ CL 86/REP (par. 196).

4/ CL 86/5 (par. 19).

275. En ce qui concerne le libellé des questions pour lesquelles l'avis consultatif de la Cour pourrait être demandé, le Conseil a souscrit aux conclusions du CQJ selon lesquelles les questions pourraient être formulées comme suit:

- a) La section 16 de l'Accord de Siège conclu entre la FAO et la République italienne signifie-t-elle que, en Italie, la FAO jouit de l'immunité de juridiction dans tous les cas où elle n'y a pas expressément renoncé ?
- b) Au cas où la réponse à cette question a) serait négative, quelles sont spécifiquement les exceptions à l'immunité de juridiction dont jouit la FAO aux termes de la section 16 ?

276. De même, le Conseil a approuvé les conclusions du CQJ selon lesquelles il n'est pas nécessaire de demander à la Cour de donner une interprétation de la section 17 car, en particulier, les mesures d'exécution étant une forme d'action judiciaire, elles sont couvertes par la section 16. Qui plus est, les tribunaux italiens n'ont jamais été saisis d'une question concernant l'immunité de la FAO à l'égard des mesures d'exécution envisagées à la section 17, et l'interprétation qui en a été donnée à plusieurs reprises par le Gouvernement italien est qu'elle garantit à la FAO une immunité absolue à l'égard des mesures d'exécution.

277. En conclusion donc, tout en reconnaissant qu'il était peut-être encore prématuré de saisir la Cour de ces questions, le Conseil a décidé de transmettre à la Conférence les deux questions concernant l'interprétation de la section 16, telles qu'elles sont énoncées au paragraphe 275 ci-dessus, considérant que ce sont bien les questions à poser si la Conférence décide qu'il est nécessaire de solliciter un avis consultatif de la Cour internationale de Justice, ou d'autoriser le Conseil à le faire plus tard en son nom.

278. Le Conseil a ensuite examiné les recommandations du CQJ concernant l'opportunité d'accepter les services du gouvernement du pays hôte pour défendre l'immunité de l'Organisation devant les tribunaux italiens. Le Conseil a rappelé qu'à sa quatre-vingt-sixième session (novembre 1984), il avait invité le Directeur général à soumettre cette question à un nouvel examen du CQJ 1/.

279. Le Conseil a noté que l'offre du Gouvernement italien de mettre gratuitement à la disposition de l'Organisation les services de l'Avvocatura Generale dello Stato pour plaider l'immunité, n'implique pas que ledit gouvernement se substituerait à la FAO en tant que partie au litige, mais simplement que l'Avvocatura agirait au nom de la FAO conformément aux instructions données par celle-ci. Il a également noté que la question de recourir aux services de l'Avvocatura Generale dello Stato ne se poserait que si l'Organisation devait comparaître devant les tribunaux pour plaider l'immunité.

280. A propos de l'offre du Gouvernement italien, un certain nombre de membres ont estimé que la possibilité que l'Organisation plaide l'immunité devant les tribunaux ne saurait être totalement exclue et que l'on pourrait laisser au Directeur général la latitude d'agir ainsi s'il le jugeait bon. Dans ces conditions, le Directeur général aurait la latitude d'avoir ou non recours aux services de l'Avvocatura Generale dello Stato. La majorité du Conseil a cependant conclu qu'il ne serait pas souhaitable d'envisager la comparution de la FAO devant les tribunaux italiens, même si elle était représentée par l'Avvocatura Generale dello Stato à seule fin de plaider l'immunité. En conséquence, le Conseil a décidé de ne pas modifier la position qu'il avait adoptée à sa quatre-vingt-deuxième session (novembre/décembre 1982) 2/, à savoir que le Directeur général "... devrait éviter toute comparution devant les tribunaux italiens car une telle comparution serait incompatible avec ..." le statut en vertu duquel l'Organisation jouit de l'immunité de juridiction.

1/ Résolution 4.86 du Conseil.

2/ CL 82/REP (par. 212).

Autres questions constitutionnelles et juridiques

- Demande d'admission à la qualité de membre de l'Organisation 1/

281. Le Conseil a pris connaissance de la demande d'admission à la qualité de membre présentée par les îles Cook.

282. En attendant que la Conférence ait statué sur cette demande, et conformément à l'Article XXV.11 du Règlement général de l'Organisation (RGO) et aux paragraphes B-1, B-2 et B-5 des "Principes régissant l'octroi du statut d'observateur aux nations", le Conseil a autorisé le Directeur général à inviter les îles Cook à participer, en qualité d'observateur, aux réunions appropriées du Conseil, ainsi qu'aux réunions régionales et techniques de l'Organisation qui les intéressent.

- Invitations à participer à des réunions de la FAO adressées à des Etats non membres 2/

283. Le Conseil a été informé que le Directeur général avait invité l'URSS, Etat non membre, à assister à la huitième session du Comité de l'agriculture (Rome, mars 1985), à la seizième session du Comité des pêches (Rome, avril 1985), et à la vingt-sixième session de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (Rome, avril 1985). Ces invitations ont été adressées conformément aux paragraphes B-1 et B-2 des "Principes régissant l'octroi du statut d'observateur aux nations" 3/.

284. Le Conseil a approuvé la proposition du Directeur général d'inviter Brunéi, Kiribati, Nauru, Singapour et Tuvalu à la Conférence des plénipotentiaires qui sera tenue en Malaisie du 9 au 13 décembre 1985, pour adopter l'Accord INFOFISH (Service d'information sur la commercialisation des produits de la pêche dans la région Asie et Pacifique).

- Modification de la représentation des Etats Membres au Comité du Programme et au Comité financier 4/

285. Conformément à l'Article XXVI - 4 (a) du Règlement général de l'Organisation (RGO), le Conseil a été informé que M. Félix Sabal Lecco a remplacé M. Amos George Ngongi Namanga comme représentant du Gouvernement du Cameroun à la quarante-huitième session du Comité du Programme, et que M. Guillermo E. González a remplacé M. Oscar Keller Sarmiento comme représentant de l'Argentine pendant la deuxième partie de la quarante-huitième session du Comité du Programme.

286. Conformément à l'Article XXVII-4 (a) du Règlement général de l'Organisation, le Conseil a été informé que M. George H. Musgrove est le nouveau représentant du Canada, en remplacement de M. Pierre Gosselin, et que M. Giesbert von Westphalen est le nouveau représentant de la République fédérale d'Allemagne au Comité financier, en remplacement de M. Siegfried Schümm.

287. Le Conseil a été en outre informé que M. Bernardino Sequeira, représentant de l'Angola au Comité financier, a été remplacé par Mme Josefa Guilhermina Coelho da Cruz à la cinquante-cinquième session du Comité, et sera remplacé par M. Pedro Agostinho Kanga à la cinquante-sixième session.

288. Le Conseil a remercié les membres sortants des Comités de leur contribution aux travaux et a pris note des qualités et compétences de leurs remplaçants.

1/ CL 87/PV/1; CL 87/PV/18.

2/ CL 87/INF/8; CL 87/PV/17; CL 87/PV/19.

3/ Voir Textes fondamentaux, Volume II, Section L.

4/ CL 87/INF/9; CL 87/INF/9-Sup.1; CL 87/PV/17; CL 87/PV/19.

QUESTIONS DIVERSES

Date et lieu de la quatre-vingt-huitième session du Conseil 1/

289. Le Conseil a été informé que deux points techniques seraient ajoutés à l'ordre du jour de sa quatre-vingt-huitième session et qu'il fallait donc prévoir du temps pour les examiner. C'est pourquoi il a décidé qu'il tiendra cette session à Rome du 4 au 7 novembre 1985.

1/ CL 87/11 (Version révisée des Annexes A et B); CL 87/PV/17; CL 87/PV/19.

ORDRE DU JOUR DE LA QUATRE-VINGT-SEPTIEME SESSION DU CONSEIL

I. INTRODUCTION - QUESTIONS DE PROCEDURE

1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
2. Election de trois Vice-Présidents et nomination du Président et des membres du Comité de rédaction
3. Déclaration du Directeur général

II. SITUATION MONDIALE DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE

4. Situation actuelle de l'alimentation mondiale
5. Situation alimentaire de l'Afrique
6. Rapport de la dixième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (Rome, 10-17 avril 1985)
 - 6.1 Pacte mondial de sécurité alimentaire
 - 6.2 Autres questions

III. ACTIVITES DE LA FAO ET DU PAM

7. Rapport de la huitième session du Comité de l'agriculture (Rome, 18-27 mars 1985)
8. Rapport de la neuvième session de la Commission des engrais (Rome, 19-22 février 1985)
9. Rapport de la seizième session du Comité des pêches (Rome, 22-26 avril 1985)
10. Dixième rapport annuel du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial ONU/FAO
11. Relations de la FAO avec le PAM
12. Faits nouveaux survenus dans le Système des Nations Unies et qui intéressent la FAO
13. Préparation de la vingt-troisième session de la Conférence de la FAO
 - 13.1 Organisation de la session et calendrier provisoire
 - 13.2 Désignation du Président et des autres membres du Bureau de la Conférence
 - 13.3 Date limite pour la présentation des candidatures à la fonction de Président indépendant du Conseil

IV. QUESTIONS CONCERNANT LE PROGRAMME, LE BUDGET, LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

14. Sommaire du Programme de travail et budget 1986-87
15. Autres questions concernant le budget:
 - 15.1 Exécution du budget 1984
 - 15.2 Virements entre programmes et entre postes du budget
16. Questions financières
 - 16.1 Situation financière de l'Organisation
 - 16.2 Barème des contributions 1986-87
17. Rapports de la quarante-huitième session du Comité du Programme et de la cinquante-cinquième session du Comité financier (Rome, 6-17 mai 1985)
 - 17.1 Questions de personnel
 - 17.2 Autres questions financières

18. Relations avec le gouvernement du pays hôte

18.1 Locaux du Siège

18.2 Négociations relatives à l'interprétation et à l'application de l'Accord de Siège

18.3 Questions diverses

V. QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

19. Rapport de la quarante-sixième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (Rome, 29 avril - 3 mai 1985)

20. Autres questions constitutionnelles et juridiques

20.1 Demandes d'admission à la qualité de membre de l'Organisation

20.2 Invitations à participer à des réunions de la FAO adressées à des Etats non membres

20.3 Modifications de la représentation des Etats Membres au Comité du Programme et au Comité financier

20.4 Immunité de juridiction de la FAO en Italie et immunité contre les mesures d'exécution

VI. QUESTIONS DIVERSES

21. Date et lieu de la quatre-vingt-huitième session du Conseil

22. Autres questions

المرفق ب

附录 B

APPENDIX B

ANNEXE B

APENDICE B

قائمة المندوبين والمراقبين

代表和观察员名单

LIST OF DELEGATES AND OBSERVERS
LISTE DES DELEGUES ET OBSERVATEURS
LISTA DE DELEGADOS Y OBSERVADORES

الرئيس المستقل.

独立主席

Independent Chairman	:
President independant	:M.S. Swaminathan
Presidente Independiente	:

نواب الرئيس

副主席

Vice-Chairmen	:M. Francisci di Baschi (Italy)
Vice-Présidents	: A.Y. Bukhari (Saudi Arabia, Kingdom of)
Vicepresidentes	: عاطف يحيى بخارى (المملكة العربية السعودية) L. Ariza Hidalgo (Cuba)

رئيس لجنة الصياغة

起草委员会主席

Chairman of the Drafting Committee	:
President du Comité de rédaction	:Joseph Tchicaya (Congo)
Presidente del Comité de Redacción	:

理事国

أعضاء المجلس

MEMBERS OF THE COUNCIL
MEMBRES DU CONSEIL
MIEMBROS DEL CONSEJO

AFGHANISTAN - AFGANISTAN

Representative

Jamal NOOR

Second Secretary

Embassy of Afghanistan

Rome

ARGENTINA - ARGENTINE

Representante

Guillermo Enrique GONZALEZ

Representante Permanente de Argentina
ante la FAO

Roma

Suplentes

Dante F. MARSICO

Consejero Agrícola

Representante Permanente Alterno
de Argentina ante la FAO

Roma

Renato Carlos SERSALE di CERISANO

Representante Permanente Alterno
de Argentina ante la FAO

Roma

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Representative

M.J. BLAMEY

First Assistant Secretary

Department of Primary Industry

Canberra A.C.T.

Alternates

D.G. NUTTER

Ambassador to Italy

Australian Embassy

Rome

D.R. GREGORY

Counsellor (Agriculture)

Australian Embassy

Alternate Permanent Representative
to FAO

Rome

Michael A. COMMINS

Counsellor (Development Assistance)

Australian Embassy

Alternate Permanent Representative

to FAO

Rome

AUSTRIA - AUTRICHE

Representative

Hermann REDL

Director

Ministry of Agriculture and Forestry

Vienna

Alternates

Heinz LAUBE

Ambassador of Austria to FAO

Rome

Dietmar KINZEL

Deputy Permanent Representative

of Austria to FAO

Rome

BANGLADESH

Representative

REAZ RAHMAN

Ambassador of Bangladesh in Italy

Permanent Representative to FAO

Rome

Alternate

S.M. MATIUR RAHMAN

Economic and Commercial Counsellor

Alternate Permanent Representative

of Bangladesh to FAO

Rome

BENIN

Représentant

Valentin AGBO

Directeur général

Ministère du développement rural

et de l'action coopérative

Porto-Novo

Suppléant

Prosper KAKANAKOU

Directeur de l'agriculture

Ministère du développement rural

et de l'action coopérative

Porto-Novo

BRAZIL - BRESIL - BRASIL

Representative

Octavio Rainho da SILVA NEVES

Ambassador of Brazil to FAO

Rome

Alternates

Almir Franco de SA BARBUDA

Counsellor

Alternate Permanent Representative

of Brazil to FAO

Rome

Carlos Alberto FERREIRA GUIMARAES

Specialized International Agencies Division

Ministry of External Relations

Brasilia

Henrique DA SILVEIRA SARDINHA PINTO

Alternate Permanent Representative

of Brazil to FAO

Rome

BULGARIA - BULGARIE

Representant

Jeko DIMITROV

Ministre plenipotentiaire aupres

de la FAO

Rome

Suppleants

Vladimir STOYANOV

Conseiller

Representant permanent adjoint

aupres de la FAO

Rome

Juli MINTCHEV

Premier Secretaire

Ministere des affaires Strangeres

Sofia

Svetlomisr ZAHARIEV

Secretaire du Comite national pour

la collaboration avec la FAO

Sofia

CANADA

Representative

Michael GIFFORD

Director General

International Affairs Directorate

Agriculture Canada

Ottawa

Alternate

David HUTTON

Director

Food Aid Coordination and

Evaluation Center

Canadian International Development Agency

Ottawa

Advisers

George Henry MUSGROVE

Minister Representative of Canada

to FAO

Rome

Robert SALLERY

Counsellor

Alternate Permanent Representative

of Canada to FAO

Rome

CHINA - CHINE **中 国**

Representative

KONG CANDONG

Minister Plenipotentiary

Permanent Representative of China

to FAO

Rome

代 表

孔 灿 东

常驻粮农组织代表，全权公使

罗 马

Alternates

LI ZHENHUAN

Division Director of Foreign Affairs

Department

Ministry of Agriculture, Animal

Husbandry and Fisheries

Beijing

副代表

李 震 环

中国农牧渔业部外事司处长

北 京

ENG XIANRONG

First Secretary

Permanent Representation of China

to FAO

Rome

曾宪榕
常驻粮农组织代表处一秘
罗 马

JIN XIANGYUN

Second Secretary

Permanent Representation of China

to FAO

Rome

金祥云
常驻粮农组织代表处二秘
罗 马

Adviser

LI YANPENG

Permanent Representation of China

to FAO

Rome

顾 问
李燕鹏
常驻粮农组织代表处
罗 马

COLOMBIA - COLOMBIE

Representante

Gonzalo BULA HOYOS

Embajador de Colombia ante la FAO

Roma

Suplentes

Ricardo MARTINEZ MUÑOZ

Ministro Consejero

Representante Permanente Alterno

de Colombia ante la FAO

Roma

Sra. Dra. Rosa Amelia SUAREZ MELO

Primer Secretario

Embajada de Colombia ante la FAO

Roma

Sra. Dra. Mery HURTADO

Tercer Secretario

Embajada de Colombia ante la FAO

Roma

CONGO

Représentant

Joseph TCHICAYA

Ambassadeur du Congo auprès de la FAO

Rome

Suppléants

Michel MOMBOULI

Conseiller

Representant permanent adjoint

du Congo auprès de la FAO

Rome

Alphonse MOUANGA

Attache financier

Representant permanent suppléant

du Congo auprès de la FAO

Rome

CUBA

Representante

Leopoldo ARIZA HIDALGO

Embajador de Cuba ante la FAO

Roma

Suplentes

Sra. Dra. Grafila SOTO CARRERO

Especialista del Comité Estatal de

Cooperación Económica (CECE)

La Habana

Asesores

Sra. Da. Josefina FERNANDEZ ALVAREZ

Agregado diplomático de la Representación

Permanente de Cuba ante la FAO

Roma

CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE

Representative

Avraam LOUCA

Director General

Ministry of Agriculture and Natural Resources

Nicosia

Alternates

Fotis G. POULIDES

Ambassador of Cyprus to FAO

Rome

George F. POULIDES

Alternate Permanent Representative

of Cyprus to FAO

Rome

Advisers

Chrysanthos LOIZIDES

Agricultural Officer

Ministry of Agriculture and Natural Resources

Nicosia

Haris ZANNETIS

Agricultural Attache

Permanent Representation of Cyprus to FAO

Rome

**CZECHOSLOVAKIA - TCHECOSLOVAQUIE -
CHECOSLOVAQUIA**

Representative

Robert SEVCOVIC

Vice-Minister of Agriculture

Prague

Alternate

Vaclav DOBES

Head of Department

Ministry of Foreign Affairs

Prague

DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA

Representative

Otto FRIIS

Head of Department

Ministry of Agriculture

Copenhagen

Alternates

John GLISTRUP

Permanent Representative of Denmark to FAO

Rome

Mrs Anne-Lise PETERSEN

Head of Section

Ministry of Agriculture

Copenhagen

Victor HJORT

Alternate Permanent Representative

of Denmark to FAO

Rome

Lars FAABORG-ANDERSEN

Head of Section

Ministry of Foreign Affairs

Copenhagen

Adviser

Ms Lene JENSEN

Assistant to the Permanent Representative

of Denmark to FAO

Rome

ECUADOR - EQUATEUR

Representante

Alfredo LUNA TOBAR

Embajador del Ecuador en Italia

Representante Permanente ante la FAO

Roma

Suplente

Lautaro POZO MALO

Segundo Secretario
Embajada del Ecuador
Roma

**EGYPT - EGYPT - EGIPTO - **

Representative
Yehia RIFAAT
Ambassador
Permanent Representative of Egypt to FAO
Rome

مندوب
يحيى رفعت
السفير
والممثل الدائم لمصر لدى المنظمة
روما

Alternate
Yousef A. HAMDI
Agricultural Counsellor
Alternate Permanent Representative
of Egypt to FAO
Rome

مناوب
يوسف حمدي
المستشار الزراعي
والممثل الدائم للمناوب لمصر لدى المنظمة
روما

FRANCE - FRANCIA

Representant
Jacques POSIER
Ambassadeur
Representant permanent de la
France aupres de l'OAA
Rome
Suppleants
Philippe PIOTET
Secrétaire général du Comité

interministeriel de l'agriculture

et de l'alimentation

Paris

Jean-Marie TRAVERS

Conseiller des Affaires étrangères

Direction des Nations Unies et des

organisations internationales

Ministère des relations extérieures

Paris

Mlle Edith RAVAUX

Représentant permanent adjoint de la

France auprès de l'OAA

Rome

Guy FRADIN

Chef du Bureau de la coopération

internationale

Service des relations internationales

Ministère de l'agriculture

Paris

Jean-Pol NEME

Attaché scientifique

Représentation permanente de la

France auprès de l'OAA

Rome

**GERMANY, FEDERAL REPUBLIC OF - ALLEMAGNE,
REPUBLIQUE FEDERALE D' - ALEMANIA, REPUBLICA
FEDERAL DE**

Representative

Wolfgang A.F. GRABISCH

Head of Division

International Agricultural Organizations

Federal Ministry of Food, Agriculture

and Forestry

Bonn

Alternates

Gerhard LIEBER

Counsellor

Alternate Permanent Representative of the
Federal Republic of Germany to FAO

Rome

Horst WETZEL

Deputy Head of Division

Federal Ministry for Economic Cooperation

Bonn

Rainer PRESTIEN

Assistant Head of Division

Federal Ministry of Food, Agriculture
and Forestry

Bonn

INDIA - INDE

Representative

M. SUBRAMANIAN

Secretary

Ministry of Agriculture and Rural
Development

New Delhi

Alternates

Homi J.H. TALEYARKHAN

Ambassador of India in Italy

Permanent Representative to FAO

Rome

Ramesh Chander GUPTA

Minister (Agriculture)

Alternate Permanent Representative
of India to FAO

Rome

INDONESIA - INDONESIE

Representative

SJARIFUDIN BAHARSJAH

Secretary General
Ministry of Agriculture
Jakarta
Alternates
YACOB PIAY
Ambassador
Permanent Representative of Indonesia
to FAO
Rome
A. KOBIR SASRADIPOERA
Director
Bureau for International Cooperation
Ministry of Agriculture
Jakarta
Associates
SUHARYO HUSEN
Agricultural Attache
Embassy of Indonesia
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome
HARTAWAN ADANG
Chief
Economics Division
Embassy of Indonesia
Alternate Permanent Representative
to FAO
Rome
Mrs BINARTI F. SUMIRAT
Directorate for Multilateral Economic
Operations
Department of Foreign Affairs
Jakarta
HIDAYAT GANDA ATMADJA

Assistant Agricultural Attache

Embassy of Indonesia

Rome

IRAQ العراق

Representative

Hisham Fakri AL TABAKCHALI

Ambassador

Permanent Representative of Iraq to FAO

Rome

مندوب
هشام فكري الطبقجلي
السفير
والممثل الدائم للعراق لدى المنظمة
روما

Alternate

Bashir Alwan HUMADI

Cultural Counsellor

Alternate Permanent Representative of Iraq

to FAO

Rome

مناوب
بشير علوان حمادي
المستشار الثقافي
والممثل الدائم للمناوب للعراق
لدى المنظمة
روما

ITALY - ITALIE - ITALIA

Représentant

Marco FRANCISCI di BASCHI

Ambassadeur d'Italie auprès de la FAO

Rome

Suppléant

Mme Anna DELLA CROCE di DOJOLA

Représentant permanent adjoint

de l'Italie auprès de la FAO

Rome

Conseillers

Mme Maria Grazia SCAGLIA
Département de la coopération
au développement
Ministère des affaires étrangères
Rome

Giovanni PREVITI
Directeur de la Division des
affaires économiques
Ministère du trésor

Rome

Mme Tamara DIOMEDE
Inspection générale des rapports financiers
avec les pays Strangers
Ministère du trésor
Rome

Mario CATALDI
Bureau des relations Internationales
Ministère de l'agriculture et
des forêts
Rome

Costante MUZIO
Département du développement
Ministère des affaires étrangères
Rome

Aniello F. IZZO
Directeur de Section
Ministère du trésor
Rome

JAPAN - JAPON

Representative

Kosei SHIOZAWA

Minister

Permanent Representative of Japan to FAO

Rome

Alternates

Shigeki YAMAMOTO

Senior Official

International Cooperation Division

Economic Affairs Bureau

Ministry of Agriculture, Forestry
and Fisheries

Economic Affairs Bureau in Tokyo
Tokyo

Hiroshi NAKAGAWA

First Secretary

Alternate Permanent Representative
of Japan to FAO

Rome

LEBANON - LIBAN - LIBANO - 

Représentant

Amin ABDEL-MALEK

Inspecteur général de l'agriculture

Inspection centrale

Beyrouth

مندوب
أمين عبد الملك
المفتش العام للزراعة
التفتيش المركزي

Suppléant

Mounir KHORAYCH

Conseiller

Représentant permanent adjoint

du Liban auprès de la FAO

Rome

مناوب
منير خريش
المستشار
الممثل الدائم المساعد للبنان لدى المنظمة
روما

MALAWI

Representative

H.M. MBALE

Principal Secretary

Ministry of Agriculture

Lilongwe

Alternate

.S. KAMVAZINA

Controller of Agricultural

Services (Institutions)

Lilongwe

MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA

Representative

DATO ALWI JANTAN

Secretary-General

Ministry of Agricultur

e Kuala Lumpur

Alternates

RAJA MANSUR RAZMAN

Ambassador

Permanent Representative of

Malaysia to FAO

Rome

MOHD. MAZLAN b. JUSOH

Agricultural Attaché

Alternate Permanent Representative

of Malaysia to FAO

Rome

MOHD. YASIN SALLEH

Assistant Agricultural Attaché

Alternate Permanent Representative

of Malaysia to FAO

Rome

MEXICO - MEXIQUE

Representante

Jose Ramon LOPEZ PORTILLO

Ministro Plenipotenciario

Representante Permanente ante la FAO

Roma

Suplente

Sra. Da. Mercedes RUIZ ZAPATA

Segundo Secretario

Representación Permanente de

México ante la FAO

Roma

Adjunto

Sra. Da. Margarita LIZARRAGA SAUCEDO

Corisejero para Asuntos Pesqueros

Representación Permanente de

Mexico ante la FAO

Roma

PAKISTAN

Representative

Ajmal M. QURESHI

Deputy Secretary for International

Cooperation

Ministry of Food, Agriculture and

Cooperatives

Islamabad

Alternate

Javed MUSHARRAF

Agricultural Counsellor

Alternate Permanent Representative

of Pakistan to FAO

Rome

PANAMA

Representante

Jose Manuel WATSON

Embajador de Panamá ante la FAO

Roma

Suplente

Alfredo ACUÑA HUMPHRIES

Representante Permanente Alterno

de Panamá ante la FAO

Roma

Asesores

Sra. D^a. Delia de VILLAMONTE

Consejero, Representación Permanente

de Panamá ante la FAO

Roma

Horacio MALTEZ

Consejero Agrícola y de Pesca

Representación Permanente de

Panamá ante la FAO

Roma

PHILIPPINES - FILIPINAS

Representative

Jacobo C. CLAVE

Ambassador

Permanent Representative of the

Philippines to FAO

Rome

Alternate

Horacio CARANDANG

Agricultural Attaché

Alternate Permanent Representative

of the Philippines to FAO

Rome

Advisers

Ms Maria Luisa GAVINO

Agricultural Analyst

Embassy of the Philippines

Rome

Ms Raquel Madrid ACOSTA

Executive Assistant

Embassy of the Philippines

Rome

Arturo R. CABRERA

Media Representative

Embassy of the Philippines

Rome

RWANDA

Représentant

Célestin KAREKEZI

Chef de la Division des légumineuses,
céréales et tubercules

Ministère de l'agriculture, de l'élevage
et des forêts

Kigali

SAO TOME AND PRINCIPE - SAO TOME-ET-PRINCIPE -

SANTO TOME Y PRINCIPE

Représentant

Tomé DIAS DA COSTA

Ministre de l'agriculture et de
l'élevage

Sao Tomé

Suppléants

Fradique de MENEZES

Ambassadeur et Représentant permanent auprès
de la FAO

Bruxelles

SAUDI ARABIA (KINGDOM OF) - ARABIE SAOUDITE

(ROYAUME D') - ARABIA SAUDITA (REINO DE)

المملكة العربية السعودية

Representative

Atif Y. BUKHARI

Ambassador of the Kingdom of

Saudi Arabia to FAO

Rome

مستوب
عاطف عتي بخاري
مفبر المملكة العربية السعودية لدى المنظمة
روما

Alternate

Mustapha MAHDI

Permanent Representation of the

Kingdom of Saudi Arabia to FAO

Rome

مناوب
مصطفى مهدي
الممثلة الدائمة للمملكة العربية السعودية
لدى المنظمة
روما

SENEGAL

Représentant

Henri Pierre ARPHANG SENGHOR

Ambassadeur

Représentant permanent du Sénégal

auprès de la FAO

Rome

Suppléant

Mame Balla SY

Conseiller

Représentant permanent suppléant

du Sénégal auprès de la FAO

Rome

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Representante

Ismael DIAZ YUBERO

Consejero de Agricultura, Pesca y

Alimentación

Representante Permanente de España

ante la FAO

Roma

Suplente

J.J. GARCIA DEL CASTILLO

Secretaría General Técnica del

Ministerio de Agricultura, Pesca y

Alimentación

Madrid

Adjuntos

Sta. María Teresa DAURELLA

Ministerio de Asuntos Exteriores

Madrid

Francisco J. FERNANDEZ de ANA MAGAN

Agregado Adjunto de Agricultura, Pesca

y Alimentación

Representante Permanente Adjunto

de España ante la FAO

Roma

TANZANIA - TANZANIE

Representative

Joseph S. MTENGA

Minister Counsellor (Agriculture)

Alternate Permanent Representative

of Tanzania to FAO

Rome

THAILAND - THAILANDE - TAILANDIA

Representative

Chote SUVIPAKIT

Secretary-General

National FAO Committee

Ministry of Agriculture and Cooperatives

Bangkok

Alternates

Vanrob ISARANKURA

Agricultural Counsellor

Permanent Representative of Thailand to FAO

Rome

Picai PONGPAET

First Secretary

Alternate Permanent Representative of

Thailand to FAO

Rome

TRINIDAD AND TOBAGO - TRINITE-ET-TOBAGO -

TRINIDAD Y TABAGO

Representative

P. ALLEYNE

Permanent Secretary

Ministry of Agriculture, Lands and Food

Production

Port-of-Spain

Alternates

Lyle E. WILLIAMS

Ambassador of Trinidad and Tobago to FAO

Geneva

Mrs Jean Evelyn GEORGE

Counsellor

Deputy Permanent Representative of Trinidad

and Tobago to FAO

Geneva

تونس

TUNISIA - TUNISIE - TUNEZ

Représentant

Lassaad BEN OSMAN

Ministre de l'agriculture

Tunis

مندوب
الأسعد بن عصمان
وزير الفلاحة
تونس

Suppléants

Mohamed ABDELHADI

Représentant permanent de la Tunisie

auprès de la FAO

Rome

مناوب
محمد عبد الهادي
الممثل الدائم لتونس
لدى المنظمة
روما

Mohsen BOUJBEL

Directeur de la planification des

statistiques et des analyses économiques

Ministère de l'agriculture

Tunis

مناوب
محسن بوجبل
مدير التخطيط والاحصاء والتحليل الاقتصادي
وزارة الفلاحة
تونس

Badr BEN AMMAR

Sous-Directeur de la planification au

Ministère de l'agriculture

Tunis

مناوب
بدر بن عمار
مساعد مدير التخطيط بوزارة الفلاحة
تونس

UGANDA - OUGANDA

Representative

Augustin K. OSUBAN

Commissioner for Agriculture

Entebbe

Alternates

Joash KAHANGIRWE

Chief Agricultural Economist

Ministry of Agriculture

Entebbe

M. SIMBWA-BUNNYA

Ministry of Agriculture

Permanent Representative (Designate)

to FAO

Entebbe

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI - REINO UNIDO

Representative

R.G. PETTITT

Head of the United Nations and

Commonwealth Department

Overseas Development Administration

London

Alternates

R.F.R. DEARE

Minister

Permanent Representative of the

United Kingdom to FAO

Rome

Paul LEVER

Head of United Nations Department

Foreign and Commonwealth Office

London

J.D. AITKEN

United Nations and Commonwealth

Department

Overseas Development Administration

London

Miss C.P. WEST

External Relations Division

Ministry of Agriculture, Fisheries

and Food

London

UNITED STATES OF AMERICA - ETATS-UNIS D'AMERIQUE -

ESTADOS UNIDOS DE AMERICA

Representative

Richard D. KAUZLARICH

Deputy Assistant Secretary for International

Economic and Social Affairs

Bureau of International Organization Affairs

Department of State

Washington, D.C.

Alternate

Ambassador Millicent FENWICK ¹

United States Ambassador to the

United Nations Agencies for

Food and Agriculture

Rome

Advisers

Edmund M. PARSONS

Deputy Permanent Representative

of the United States of America to FAO

Rome

Max WITCHER

Director, International Organization Affairs

Office of International Cooperation and

Development

Department of Agriculture

Washington, D.C.

Hartford JENNINGS

Chief, Agricultural Development Division

Office of International Development

Bureau of International Organization

Affairs

Department of State

Washington, D.C.

Richard KENNEDY

Agricultural Economist

Economic Research Service

Department of Agriculture

Washington, D.C.

Michael METELITS

Alternate Permanent Representative

of the United States of America to FAO

Rome

James R. ROSS

Alternate Permanent Representative of

the United States of America to FAO

Rome

H. Peters STRONG

Attaché

Alternate Permanent Representative

of the United States of America to FAO

Rome

VENEZUELA

Representante

Sra. Dra. Mercedes FERMIN GOMEZ

Embajador de Venezuela ante la FAO

Roma

Suplentes

Domingo LLANOS A.

Ministro Consejero

Representante Permanente Alterno

de Venezuela ante la FAO

Roma

Sra. Dra. Maria Isabel CASELLAS

Consejero

Representante Permanente Alterno

de Venezuela ante la FAO

Roma

Alberto MURILLO MORANTES

Primer Secretario

Representante Permanente Alterno

de Venezuela ante la FAO

Roma

Enrique BADILLO

Segundo Secretario

Representante Permanente Alterno

de Venezuela ante la FAO

Roma

Asesor

Sra. Doña Marina BRICENO ZEHL

Agregado

Representante Permanente Alterno

de Venezuela ante la FAO

Roma

YEMEN, PEOPLE'S DEM. REP. OF -
YEMEN, REPUBLIQUE DEM. POPULAIRE DU -
YEMEN, REP. DEMOCRATICA POPULAR DEL

جمهورية اليمن الديمقراطية الشعبية

Representative

Anwar Mohammed KHALED

Ambassador of the Yemen People's

Democratic Republic to FAO

Rome

مندوب

أنور محمد خالد

سفير جمهورية اليمن الديمقراطية
الشعبية لدى المنظمة

روما

ZIMBABWE

Representative

R.M. MUPAWOSE

Permanent Secretary

Ministry of Agriculture

المراقبون من الدول الأعضاء التي ليست أعضاء في المجلس

非理事国的成员国观察员

OBSERVERS FROM MEMBER NATIONS NOT MEMBERS OF THE COUNCIL
OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES NE SIEGEANT PAS AU CONSEIL
OBSERVADORES DE LOS ESTADOS MIEMBROS QUE NO SON MIEMBROS DEL
CONSEJO

ALGERIA - ALGERIE - ARGELIA-

الجزائر

Halim BENATTALLAH
Conseiller
Représentant permanent adjoint
de l'Algérie auprès de la FAO

Rome

طليم بن عتال
المستشار
العمومي الدائم
لوزار المتابعة

ANGOLA

Mme Josefa Guilhermina COELHO DA CRUZ
Premier Secrétaire
Ambassade d'Angola

Rome

BELGIUM - BELGIQUE - BELGICA

Roger MARTIN
Ambassadeur de Belgique
auprès de la FAO

Rome

Mme Béatrix VAN HEMELDONCK

Rome

Représentant
permanent
adjoint

de Belgique auprès de la FAO

BOLIVIA BOLIVIE

Gustavo A. ALIAGA
Consejero
Representante Permanente de Bolivia
Srta. Raquel LIEBERS BALDIVIESO
Representante Permanente Alterno
de Bolivia ante la FAO

Roma

Roma

BURKINA FASO

Lazare GANSORE
Représentant permanent suppléant
du Burkina Faso
auprès de la FAO

Rome

BURMA - BIRMANIE - BIRMANIA

U WIN MAUNG
Second Secretary
Embassy of Burma

Rome

CAMEROON - CAMEROUN - CAMERUN

Benjamin KOUESSEU Secrétaire général du Ministère de l'agriculture	Yaoundé	
Daniel DANG MEKOULA Secrétaire permanent du Comité National de Yaoundé	Yaoundé	
<u>CAPE VERDE - CAP-VERT - CABO VERDE</u>		
Antonio RODRIGUEZ PIRES Ambassadeur du Cap-Vert auprès de la FAO	Rome	
Mme Maria LOURDES DUARTE Attaché agricole Représentation permanente du Cap-Vert auprès de la FAO	Rome	
<u>CHILE - CHILI</u>		
Sra. D ^a . Magdalena BALDUZZI Consejero Representante Permanente Alterno de Chile ante la FAO	Roma	
<u>COSTA RICA</u>		
Carlos di MOTTOLA BALESTRA Embajador de Costa Rica ante la FAO	Roma	
Sra. D ^a . Yolanda GAGO de SINIGAGLIA Ministro Consejero Representante Permanente Alterno de Costa Rica ante la FAO	Roma	
<u>DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA - REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE- REPUBLICA POPULAR DEMOCRATICA DE COREA</u>		
LI JONG HYOK to FAO	Rome	Ambassador of the D.P.R. of Korea
CHYONG YUN HYONG Third Secretary Permanent Representation of the D.P.R. of Korea to FAO	Rome	
<u>DOMINICAN REPUBLIC - REPUBLIQUE DOMINICAINE -REPUBLICA DOMINICANA</u>		
Srta. Dolores CEDENO PEREZ Consejero Representante Permanente de la República Dominicana ante la FAO	Roma	
<u>EL SALVADOR</u>		
Ivo Príamo ALVARENGA Embajador Representante Permanente de El Salvador ante la FAO	Roma	
Srta. María E. JIMENEZ ZEPEDA	Roma	

Consejero	
Representante Permanente Alterno	
de El Salvador ante la FAO	
Ramon Federico MARTINEZ	Roma
Representante Permanente Alterno	
de El Salvador ante la FAO	
<u>ETHIOPIA - ETHIOPIE - ETIOPIA</u>	
Tesefaye ABDI	Rome
Ambassador	
Permanent Representative of	
Ethiopia to FAO	
Assefa YILALA	Rome
Counsellor	
Alternate Permanent Representative	
of Ethiopia to FAO	
<u>FINLAND - FINLANDE - FINLANDIA</u>	
Carl Arne HARTMAN	Rome
Counsellor	
Permanent Representative a.i.	
of Finland to FAO	
Henrik SCHULMANN	Helsinki
Adviser	
Ministry of Agriculture and	
Forestry	
<u>GABON</u>	
Jean Fidele NGUEMA-NZE	Rome
Ambassadeur du Gabon auprès de la FAO	
<u>GHANA</u>	
E. BORTEI-DOKU	Rome
Ambassador of Ghana in Italy	
Horatio MENDS	
Permanent Representative of Ghana	
to FOA	
<u>GREECE - GRECE - GRECIA</u>	
Panayotis G. SCALIERIS	Rome
Ambassadeur de Grèce auprès de la FAO	
Nicolas A. SALTAS	Rome
Représentant permanent adjoint	
de la Grèce auprès de la FAO	
Mme Zabetta IERONIMAKI	Rome
Attaché	
Représentation permanente de la	
Grèce auprès de la FAO	
<u>GUATEMALA</u>	
H.M. LOPEZ FUENTES	rome
Embajador	
Representante Permanente de Guatemala	
ante la FAO	
Srta. Zoila ALBRIGO	Rome
Primer Secretario	

Representante Permanente Alterno de
Guatemala ante la FAO

GUINEA - GUINEE

Ansoumane SAGNO Conakry

Administrateur à la Division FAO

Direction générale de la

Coopération Internationale

Ibrahima KABA Rome

Conseiller

Représentant permanent adjoint de

Guinée auprès de la FAO

HONDURAS

Sra. Da. Rosibel ZUNIGA de SANDOVAL Rome

Agregado Comercial

Representante Permanente Alterno de

Honduras ante la FAO

HUNGARY - HONGRIE - HUNGRIA

Lajos ZELKO Rome

Counsellor Permanent Representative of Hungary

to FAO

IRAN

Hamid Reza NIKKAR ISFAHANI Rome

Ambassador of Iran to FAO

IRELAND - IRLANDE - IRLANDA

Miss Nuala RAYEL Rome

Deputy Permanent Representative

of Ireland to FAO

ISRAEL

Elyahou DOUEK Rome

Permanent Representative of Israel

to FAO

IVORY COAST - COTE-D'IVOIRE - COSTA DE MARFIL

Souleymane SAKO Rome

Ambassadeur

Représentant permanent de Côte-d'Ivoire

auprès de la FAO

Daniel Konan YOMAN Rome

Conseiller

Représentant permanent suppléant de

Côte-d'Ivoire auprès de la FAO

Daniel ESSIAGNE Abidjan

Ministère de la santé

KENYA

Joshua Kimote MUTHAMA Rome

Ambassador of Kenya to FAO

Peter M. AMUKOA Rome

First Secretary (Agriculture)

Alternate Permanent Representative

of Kenya to FAO

S.P. LESHORE Rome

Alternate Permanent Representative
of Kenya to FAO

**KOREA, REPUBLIC OF - COREE, REPUBLIQUE DE -
COREA, REPUBLICA DE**

KOO-BUM SHIN

Rome

Agricultural Attaché

Alternate Permanent Representative of
the Republic of Korea to FAO

LESOTHO

Mangetane Gerard KHADIKANE

Maseru

Principal Secretary for Agriculture
and Marketing

G.P. KHOJANE

Rome

Ambassador of Lesotho in Italy

Permanent Representative to FAO

T.E. KITLELI

Rome

Counsellor

Alternate Permanent Representative
of Lesotho to FAO

LIBERIA

D.D. BALLAYAN

Rome

Agricultural Attaché

Alternate Permanent Representative
Of Liberia to FAO

LIBYA - LIBYE - LIBIA ليبيا

Bashir EL MABROUK SAID

Rome

Minister Plenipotentiary to FAO

محمد بنيس
الممثل الدائم
لدى المنظمة
روما

MADAGASCAR

Apolinaire ANDRIATSIAFAJATO

Rome

Ambassadeur, Représentant permanent
de Madagascar auprès de la FAO

Raphael RABE

Rome

Représentant permanent adjoint de
Madagascar auprès de la FAO

MALTA - MALTE

Istvan MOSKOVITS

Permanent Representative of Malta
to FAO

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS

المغرب

Mohamed BENNIS

Rome

Représentant permanent adjoint

محمد بنيس
الممثل الدائم
لدى المنظمة
روما

du Maroc auprès de la FAO

NAMIBIA - NAMIBIE

David Busiku NAINZA

First Secretary

Embassy of Zambia

(Member of the U.N. Council
for Namibia)

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAISES BAJOS

L. Th. B. HERTOOG

Rome

Minister Plenipotentiary

Permanent Representative of the

Netherlands to FAO and WFP

A:M. OOMEN

The Hague

Directorate Agricultural

Development Cooperation

Ministry of Agriculture and Fisheries

Karel de VEY MESTDAGH

Deputy Permanent Representative

of the Netherlands to FAO and WFP

**NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZELANDE - NUEVA
ZELANDIA**

J.D.L. RICHARDS

Counsellor

Permanent Representative of

New Zealand to FAO

Miss A.J. COSTELLO

Rome

Alternate Permanent Representative
of New Zealand to FAO

NICARAGUA

Humberto CARRION

Roma

Embajador de Nicaragua ante
la FAO

Sra. D^a. V. ESPINOSA de CARRION

Roma

<

Representante Permanente Alterno

de Nicaragua ante la FAO

NORWAY - NORVEGE - NORUEGA

Mrs Mette RAVN

Rome

First Secretary

Alternate Permanent Representative
of Norway to FAO

PARAGUAY

Roma

Luis Maria AVEIRO MONELLO

Representante Permanente Alterno
del Paraguay ante la FAO

PERU - PEROU

Javier GAZZO F.D.
Embajador del Perú ante la FAO
Gerardo SATTLER
Representante Permanente Adjunto
del Perú ante la FAO

Roma

Roma

POLAND - POLOGNE - POLONIA

Jan ORZESZKO
Adviser to the Minister of
Foreign Affairs
Ms Malgorzata PIOTROWSKA
Senior Expert
Polish National FAO Committee
Ministry of Agriculture and Food
Economy

Warsaw

Warsaw

PORTUGAL

José Eduardo MENDES FERRSO
Chairman of the Portuguese
National FAO Committee
Antonio de ALMEIDA RIBEIRO
Alternate Permanent Representative
of Portugal to FAO
Antonio MAGALHÃES COELHO
Senior Expert
Portuguese National FAO Committee

Lisbon

Rome

Lisbon

ROMANIA - ROUMANIE - RUMANIA

Ion M. ANGHEL
Ministre Conseiller
Représentant permanent suppléant
de Roumanie auprès de la FAO

Rome

SOMALIA - SOMALIE -

ABBAS MUSSE FARAH
Ambassador of Somalia to FAO

الصومال -

Rome

عباس موسى فرح
سفير الصومال
لدى المنظمة
روما

SRI LANKA

T. DHARMASENA
First Secretary (Commercial)
Alternate Permanent Representative
of Sri Lanka to FAO

Rome

SUDAN - SOUDAN - SUDAN -

السودان -

Gamal Mohamed AHMED
Counsellor (Agricultural Affairs)
Permanent Representative of the
Sudan to FAO

Rome

جمال محمد أحمد
مستشار (الشؤون الزراعية)
الممثل الدائم للسودان
لدى المنظمة
روما

SWEDEN - SUEDE - SUECIA

Mrs Astrid BERGQUIST
Secretary-General
Swedish National FAO Committee
Ministry of Agriculture

Stockholm

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Peter WIESMANN
Ministre
Représentant permanent adjoint
de la Suisse auprès de la FAO

Rome

TURKEY - TURQUIE - TURQUIA

Varol OZKOQAK
Permanent Representative of
Turkey to FAO

Rome

Alternate Permanent Representative
of Turkey to FAO

Hasim OGUT

Rome

URUGUAY

Federico Augusto XIVILLER VILA
Representante Permanente Alterno
del Uruguay ante la FAO

Rome

VIET NAM

Mme HOANG THI CU
Représentant permanent adjoint du
Viet Nam auprès de la FAO

Rome

**YEMEN ARAB REPUBLIC - YEMEN, REPUBLIQUE
ARABE DU -
YEMEN, REPUBLICA ARABE DEL**

الجمهورية العربية اليمنية

Aly A. AL AGHBARY
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative of the
Yemen Arab Republic to FAO

Rome

علي الأغبري
الوزير المفوض
والممثل الدائم للجمهورية العربية اليمنية
لدى المنظمة
روما

YUGOSLAVIA - YOUUGOSLAVIE

Milutin TAPAVICKY
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative of
Yugoslavia to FAO

Rome

ZAIRE

Mme SANGO YA TAMBWE
Ministre Conseiller
Représentant permanent adjoint
du Zaïre auprès de la FAO

Rome

KARUMBU DUMBA
Conseiller financier
Département de l'agriculture et
du développement rural

Kinshasa

ZAMBIA - ZAMBIE

Harry Momba NZUNGA

Rome

Ambassador

Permanent Representative of

Zambia to
FAO

T.F.F. MALUZA

Rome

First Secretary

Alternate Permanent Representative
of Zambia to FAO

دولة الفاتيكان
教廷

HOLY SEE - SAINT-SIEGE - SANTA SEDE

The Most Rev. Agostino FERRARI-TONIOLO

Permanent Observer of the Holy See to FAO

Vatican City

Rev. Msgr. Biagio NOTARANGELO

Vatican City

Rev. Fr. Aloysius FONSECA, sj.

Vatican City

Vincenzo BUONOMO

Vatican City

جماعة فرسان مالطة
马尔他自治社

SOVEREIGN ORDER OF MALTA
ORDRE SOUVERAIN DE MALTE
SOBERANA ORDEN DE MALTA

Francesco COLONNA di PALIANO

Représentant auprès de la FAO

Rome

Clemente BRIGANTE COLONNA

Représentant adjoint auprès de la FAO

Rome

ممثلو الأمم المتحدة ووكالاتها المتخصصة

联合国和专门机构的代表

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES
REPRESENTANTES DE LAS NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS ESPECIALIZADOS

UNITED NATIONS - NATIONS UNIES - NACIONES UNIDAS

Hugo CUBILLOS

New York

Director in office of

Director-General of International

Economic Cooperation

Vladimir N. LISSITSKY

Geneva

External Relations and Interagency

Affairs Officer

ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE
COMISION ECONOMICA PARA EUROPA

Peter MEIHSL Geneva Director of the Joint ECE/FAO Agriculture and Timber Division

OFFICE OF THE UN HIGH COMMISSIONER
FOR REFUGEES
HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES
POUR LES REFUGIES
ALTO COMISIONADO DE LAS NACIONES UNIDAS
PARA LOS REFUGIADOS

Usamah KADRY

Rome

Representative for Italy

UNITED NATIONS DEVELOPMENT
PROGRAMME
PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT
PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS
PARA EL DESARROLLO

European Office

UNITED NATIONS INDUSTRIAL DEVELOPMENT
ORGANIZATION
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA
EL DESARROLLO INDUSTRIAL

UNITED NATIONS SOCIAL DEFENCE
RESEARCH INSTITUTE
INSTITUT DE RECHERCHE DES NATIONS UNIES
SUR LA DEFENSE SOCIALE

**INSTITUTO DE INVESTIGACIONES DE LAS
NACIONES UNIDAS PARA LA DEFENSA SOCIAL**

Evlogui BONEV	Geneva
Principal Officer	
Martyn EGGOUGH	Vienna
Head, Interagency Programme	
Coordination Section	
Division of Policy Coordination	
Siba DAS	Rome
Assistant Director	
D.J. SHAW	Rome
Senior Economist, WPD	
Q.H. HAQUE	Rome
Chief, WPXR	
I.G.M. TAYLOR	Rome
External Relations Officer, WPXR	

**INTERNATIONAL LABOUR ORGANISATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
ORGANIZACION INTERNACIONAL DEL TRABAJO**

I. CORDISCHI	Rome
Assistant Director, Branch Office	

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS
PARA EL MEDIO AMBIENTE**

J.W. HUISMANS	Geneva
Director, International Register of	
Potentially Toxic Chemicals	

**WORLD FOOD COUNCIL
CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION
CONSEJO MUNDIAL DE LA ALIMENTACION**

Alain VIDAL-NAQUET	Rome
Chef de Cabinet	
Peter TEMU	Rome
Chief, Policy Development	
and Economic Analysis	

**WORLD FOOD PROGRAMME
PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
PROGRAMA MUNDIAL DE ALIMENTOS**

James C. INGRAM	Rome
Executive Director	
Salahuddin AHMED	Rome
Deputy Executive Director	
M. EL MIDANI	Rome
Director, WPX	
R.M. CASHIN	Rome

Director, WPM	
E.E. LUHE	Rome
Director, WPR	
C. PAOLILLO	Rome
Senior Policy Adviser, WPD	
F.HOLDER	Rome
Director, WPDE	
F. PRONK	Rome
Acting for Director, WPM	
D. SINTOBIN	Rome
Deputy Director, WPR	Rome
P. KELLOWAY	
Deputy Director, WPX	
T. PAGE	Rome
Chief, Emergency Service	
H. BEN SLIMANE	Rome
Deputy Director, WPM	

**WORLD BANK
BANQUE MONDIALE
BANCO MUNDIAL**

Marius VERAART	Washington, D.C.
FAO and IFAD Coordinator	
Agriculture and Rural	
Development Department	

**INTERNATIONAL FUND FOR AGRICULTURAL DEVELOPMENT
FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
FONDO INTERNACIONAL DE DESARROLLO AGRICOLA**

>

Salah TAYYIB	Rome
External Relations Division	

**INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY AGENCE
INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE
ORGANISMO INTERNACIONAL DE ENERGIA ATOMICA**

Bjoern SIGURBJOERNSSON Vienna
Director, Joint FAO/IAEA Division
of Isotope and Radiation Applications
of Atomic Energy for Food and
Agricultural Development

المجموعة الاقتصادية الأوروبية
欧洲经济共同体

**EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENE
COMUNIDAD ECONOMICA EUROPEA**

Gilles DESEQUELLES	Bruxelles
Administrateur à la Direction	
générale de l'agriculture	
(Relations Internationales)	

Commission des Communautés européennes
Uwe HESSE
Membre du Secrétariat Général
Conseil des Communautés européennes

Bruxelles

مراقبون من المنظمات الحكومية الدولية
政府间组织观察员

OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES

DESERT LOCUST CONTROL ORGANIZATION
FOR EASTERN AFRICA
ORGANISATION DE LUTTE CONTRE LE
CRIQUET PELERIN DANS L'EST AFRICAIN
ORGANIZACION PARA LA LUCHA CONTRA LA
LANGOSTA DEL DESIERTO EN EL AFRICA ORIENTAL

D.M. WAKO
Director-General

Addis Ababa

ISLAMIC DEVELOPMENT BANK
BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT
BANCO ISLAMICO DE DESARROLLO

Kalilou MAiGA
Hydraulic Engineer

Jeddah

LEAGUE OF ARAB STATES
LIGUE DES ETATS ARABES
LIGA DE ESTADOS ARABES

ORGANIZATION FOR ECONOMIC COOPERATION
AND DEVELOPMENT
ORGANISATION DE COOPERATION ET DE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES
ORGANIZACION DE COOPERACION Y
DESARROLLO ECONOMICOS

Mohanna DURRA
Representative
Giuseppe VASTA
Consultant
Directorate for Food, Agriculture
and Fisheries

Rome

Rome

المراقبون من المنظمات غير الحكومية
非政府性组织观察员

OBSERVERS FROM NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES

ASSOCIATED COUNTRY WOMEN OF THE WORLD
UNION MONDIALE DES FEMMES RURALES
UNION MUNDIAL DE MUJERES DE CAMPO

Miss Barbara PURVIS

Rome

Mrs SAMAD

Rome

ENVIRONMENT LIAISON CENTER
CENTRE DE LIAISON POUR L'ENVIRONNEMENT
CENTRO DE ENLACE PARA EL MEDIO AMBIENTE

Simon MUCHIRU

Nairobi

Seah SWEEZEY

Managua

Raoul GIRAND

Paris

Gérard MONNIER

Paris

Augusto PERELLI

Milan

Associate Professor

INTERNATIONAL ALLIANCE OF WOMEN
ALLIANCE INTERNATIONALE DES FEMMES
ALIANZA INTERNACIONAL DE MUJERES

Mrs Sarojini PILLAY

Rome

Permanent Representative to FAO

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF
AGRICULTURAL ECONOMISTS
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
ECONOMISTES AGRONOMIQUES
ASOCIACION INTERNACIONAL DE
ECONOMISTAS AGRICOLAS

Mrs Margaret LOSEBY

Rome

Professor

INTERNATIONAL ASSOCIATION FOR WATER LAW
ASSOCIATION INTERNATIONALE DU DROIT DES EAUX
ASOCIACION INTERNACIONAL DE DERECHO DE AGUAS

Dante A. CAPONERA

Rome

Chairman of the Executive Council

Ms Anne I. de SADELEER

Brussels

Legal Consultant

INTERNATIONAL COMMISSION ON IRRIGATION
AND DRAINAGE COMMISSION INTERNATIONALE DES IRRIGATIONS
ET DU DRAINAGE
COMISION INTERNACIONAL DE LA IRRIGACION
Y EL SANEAMIENTO

Paolo BURI

Rome

Senior Expert

INTERNATIONAL CONFEDERATION OF FREE TRADE UNIONS
CONFEDERATION INTERNATIONALE DES
SYNDICATS LIBRES
CONFEDERACION INTERNACIONAL DE ORGANIZACIONES
SINDICALES LIBRES

Ms Maria Teresa GUICCIARDI

Rome

Permanent Representative to FAO

INTERNATIONAL COOPERATIVE ALLIANCE
ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONALE
ALIANZA COOPERATIVA INTERNACIONAL

Permanent Representative to FAO

Lino VISINI

Rome

INTERNATIONAL COUNCIL OF WOMEN
CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES
CONSEJO INTERNACIONAL DE MUJERES

Mrs Lena PASSERINI

Rome

Permanent Representative to FAO

INTERNATIONAL FEDERATION OF
AGRICULTURAL PRODUCERS
FEDERATION INTERNATIONALE DES
PRODUCTEURS AGRICOLES
FEDERACION INTERNACIONAL DE
PRODUCTORES AGRICOLAS

Mrs Giuseppina PELA

Rome

Permanent Representative to FAO

INTERNATIONAL GROUP OF NATIONAL ASSOCIATIONS
OF AGROCHEMICAL MANUFACTURERS
GROUPEMENT INTERNATIONAL DES ASSOCIATIONS
NATIONALES DES FABRICANTS
DE PRODUITS AGROCHIMIQUES GRUPO INTERNACIONAL DE ASOCIACIONES NACIONALES DE
FABRICANTES DE PRODUCTOS AGROQUIMICOS

Chris MAJOR

Haslemere

INTERNATIONAL ORGANIZATION
OF CONSUMERS' UNIONS
ORGANISATION INTERNATIONALE
DES UNIONS DE CONSOMMATEURS
ORGANIZACION INTERNACIONAL
DE LAS UNIONES DE CONSUMIDORES

Ms Sarojini RENGAM

WORLD ASSOCIATION OF GIRL GUIDES
AND GIRL SCOUTS
ASSOCIATION MONDIALE DES GUIDES
ET DES ECLAIREUSES
ASOCIACION MUNDIAL DE MUCHACHAS GUIAS
Y MUCHACHAS SCOUTS

Mrs Orietta DORIA

Representative to FAO

Rome

INTERNATIONAL FEDERATION FOR HOME ECONOMICS
FEDERATION INTERNATIONALE POUR
L'ECONOMIE FAMILIALE
FEDERACION INTERNACIONAL DE
ECONOMIA FAMILIAR

Ms W. Jean FEWSTER

Giuseppe CASADEI

Permanent Representative to FAO

Rome

WORLD FEDERATION OF TRADE UNIONS
FEDERATION SYNDICALE MONDIALE
FEDERACION SINDICAL MUNDIAL

INTERNATIONAL FEDERATION OF PLANTATION,
AGRICULTURAL AND ALLIED WORKERS
FEDERATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS
DES PLANTATIONS, DE L'AGRICULTURE
ET DES SECTEURS CONNEXES
FEDERACION INTERNACIONAL DE LOS TRABAJADORES DE LAS PLANTACIONES AGRICOLAS Y
SIMILARES

Ms Dorothy MYERS

WORLD UNION OF CATHOLIC WOMEN'S ORGANIZATIONS
UNION MONDIALE DES ORGANISATIONS FEMININES CATHOLIQUES
UNION MUNDIAL DE LAS ORGANIZACIONES FEMENINAS CATOLICAS

Mrs G. GARZERO

Permanent Representative to FAO

Rome

LISTE DES DOCUMENTS

CL 87/1	Ordre du jour provisoire annoté
CL 87/2	Situation actuelle de l'alimentation mondiale
CL 87/2-Sup.1	Additif au document CL 87/2
CL 87/3	Sommaire du Programme de travail et budget 1986-87
CL 87/4	Rapports de la session conjointe du Comité du Programme et du Comité financier, de la quarante-huitième session du Comité du programme <u>et</u> de la cinquante-cinquième session du Comité financier (Rome, 6-17 mai 1985)
CL 87/4 Corr.1 (arabe seulement)	Rectificatif au document CL 87/4
CL 87/4 Corr.2	Rectificatif au document CL 87/4
CL 87/5	Rapport de la quarante-sixième session du Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) (Rome, 29 avril-3 mai 1985)
CL 87/5-Sup.1	Additif au document CL 87/5
CL 87/6	Dixième rapport annuel du Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire du Programme alimentaire mondial ONU/FAO (CPA) à l'ECOSOC, au Conseil de la FAO et au Conseil mondial de l'alimentation
CL 87/7	Rapport de la seizième session du Comité des pêches (COFI) (Rome, 22-26 avril 1985)
CL 87/8	Rapport de la neuvième session de la Commission des engrais (Rome, 19-22 février 1985)
CL 87/9	Rapport de la huitième session du Comité de l'agriculture (COAG) (Rome, 18-27 mars 1985)
CL 87/9-Sup.1	Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides
CL 87/9-Sup.1 Corr.1 (anglais seulement)	Rectificatif à la version anglaise du document CL 87/9-Sup.1
CL 87/10	Rapport de la dixième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) (Rome, 10-17 avril 1985)
CL 87/10-Sup.1	Pacte mondial de sécurité alimentaire (projet de texte)
CL 87/11	Organisation de la vingt-troisième session de la Conférence
CL 87/11 (Rév. des annexes A et B)	Révision des annexes A et B du document CL 87/11
CL 87/12	Délai de présentation des candidatures au poste de Président indépendant du Conseil
CL 87/13	Situation alimentaire de l'Afrique
CL 87/13-Sup.1	Réorientation du Programme ordinaire de 1985 pour répondre aux besoins de relance des pays africains victimes de la sécheresse

Série C 85

C 85/9 Faits nouveaux intéressant la FAO survenus dans le système des Nations Unies

Série CL 87/INF

CL 87/INF/1	Calendrier provisoire
CL 87/INF/2-Rév.2	Liste provisoire des délégués et observateurs
CL 87/INF/3	Liste provisoire des documents
CL 87/INF/4	Renseignements à l'intention des délégués et observateurs
CL 87/INF/4-Corr.1	Rectificatif au document CL 87/INF/4
CL 87/INF/5	Cote non attribuée
CL 87/INF/6	Répertoire des décisions de la Conférence et du Conseil
CL 87/INF/7	Application des décisions prises par le Conseil
CL/87/INF/8	Invitation d'Etats non membres à des réunions de la FAO
CL/87/INF/9	Changements dans la représentation des Etats Membres au Comité du Programme et au Comité financier
CL 87/INF/9-Sup.1	Additif au document CL 87/INF/9
CL 87/INF/10	Déclaration d'ouverture de M. Edouard Saouma, Directeur général, à la quatre-vingt-septième session du Conseil (17 juin 1985)
CL 87/INF/11	Seizième rapport d'activité du Corps commun d'inspection des Nations Unies (1er juillet 1983 - 30 juin 1984) (A/39/34)
CL 87/INF/12-Rév.1	Rapport du Corps commun d'inspection sur les problèmes de personnel du Programme alimentaire mondial (PAM) (JIU/REP/84/8)
CL 87/INF/13	Programme de travail du Corps commun d'inspection pour 1985
CL 87/INF/14	Rapport du Corps commun d'inspection sur les activités des organismes des Nations Unies relatives à la lutte contre l'abus des drogues (JIU/REP/84/16)
CL 87/INF/14-Sup.1	Additif au document CL 87/INF/14
CL 87/INF/15	Rapport commun du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Directeur général de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture sur les délibérations de l'Equipe spéciale ONU/FAO chargée d'étudier les problèmes de relations avec le PAM
CL 87INF/15-Corr.1 (français seulement)	Rectificatif au document CL 87/INF/15
CL 87/INF/15-Sup.1	Additif au document CL 87/INF/15
CL 87/INF/15-Sup.2	Additif au document CL 87/INF/15

Série CL 87/LIM

CL 87/LIM/1	Situation financière de l'Organisation
CL 87/LIM/2	Projet de résolution sur la situation alimentaire en Afrique

Série CL 87/REP

CL 87/REP/1	)	
CL 87/REP/1-Sup.1	)	
CL 87/REP/2 à	)	Projet de rapport de la plénière
CL 87/REP/7	)	

Série CL 87/PV

CL 87/PV/1 à	)	
CL 87/PV/4	)	
CL 87/PV/4-Sup.1	)	Procès-verbaux de la plénière
CL 87/PV/5 à	)	
CL 87/PV/19	)	

Série CL 87/OD

CL 87/OD/1 à	)	
CL 87/OD/10	)	Programmes des séances

DISCOURS DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur le Président,

J'ai une fois encore le plaisir de vous souhaiter la bienvenue, à vous et à tous les représentants des Etats Membres, à cette très importante session du Conseil.

Votre ordre du jour est extrêmement chargé - plus même qu'à l'ordinaire. Je serai donc bref. Si je m'abstiens d'évoquer certaines des questions inscrites à votre ordre du jour, cela ne veut pas dire que je les considère comme sans importance.

Ainsi, contrairement à mon habitude, je ne commencerai pas par faire le point de la situation mondiale de l'alimentation; de toute façon, nous aurons bientôt l'occasion d'en parler puisque c'est la première des questions que vous allez aborder.

Vous examinerez en particulier la situation alimentaire en Afrique. Elle reste si grave que je veux m'y arrêter un instant pour évoquer d'abord les besoins d'aide alimentaire d'urgence, puis notre programme de relance.

Le Bangladesh et autres régions sinistrées

Mais auparavant, je tiens, en mon nom et au nom de tous mes collègues du Secrétariat, à exprimer notre profonde sympathie au gouvernement et au peuple du Bangladesh récemment dévasté par un raz-de-marée effroyablement meurtrier.

Chaque jour, hélas, nous apporte la preuve que le monde où nous vivons est un monde de violence. Violence de l'homme. Violence aussi de la nature, dont les forces primitives peuvent à tout moment semer partout la mort et la détresse. Certains de nos Etats Membres semblent poursuivis par sa vindicte. C'est le cas du Bangladesh, si souvent victime d'inondations, comme d'autres le sont de la sécheresse. Dure épreuve pour un peuple et un gouvernement qui se battent de toutes leurs forces pour se libérer de la pauvreté.

Dernièrement aussi, des inondations dévastatrices ont ravagé le nord comme le sud de l'hémisphère occidental.

Nous compatissons à la douleur des survivants et des gouvernements en butte à ces nouvelles catastrophes.

Ces tragiques événements donnent plus de force encore à ce que j'ai si souvent répété: si des catastrophes s'abattent simultanément sur plusieurs régions en développement, la communauté internationale n'a pas les moyens de répondre comme il faudrait à tous les besoins d'aide d'urgence - alimentaire ou non alimentaire.

La crise alimentaire de l'Afrique

Venons-en à la sécheresse en Afrique. Vous vous en souviendrez peut-être, c'était par là que j'avais commencé mon intervention à l'ouverture de votre dernière session. J'avais parlé de ces millions d'hommes, de femmes et d'enfants réduits au plus extrême dénuement et à la mendicité; j'avais rappelé ces images de corps décharnés qui ont bouleversé et indigné le monde entier.

Depuis lors, un énorme effort a été fait pour leur venir en aide. Rendons de nouveau hommage aux pays développés pour leur générosité, et aussi aux pays en développement, comme la Chine et l'Inde, qui n'ont pas hésité à faire des sacrifices pour secourir l'Afrique. Je tiens par ailleurs à réaffirmer mon appui aux initiatives du Secrétaire général de l'ONU, ainsi qu'aux efforts déployés par mes amis et collègues, MM. Bradford Morse et Maurice Strong, du Bureau des opérations d'urgence en Afrique, en vue d'une action concertée du Système des Nations Unies. J'ai le ferme espoir qu'ils réussiront à mobiliser les fonds nécessaires pour répondre aux besoins d'urgence.

Depuis la dernière session du Conseil, il a plu en Afrique. Parfois même - ironie du sort - ce fut un déluge catastrophique. Malgré cela, le calvaire de l'Afrique ne doit pas cesser de hanter notre coeur et notre esprit.

Un document spécial - cote CL 87/13 - est consacré à la crise de l'Afrique. Vous noterez que, malgré la hausse prévue des importations commerciales et les 5,7 millions de tonnes d'aide alimentaire promises par les donateurs, il manque encore plus d'un million de tonnes pour répondre aux besoins des 21 pays africains les plus gravement touchés.

Accroissement des besoins d'aide alimentaire

Jamais l'Afrique ne s'est vu allouer autant d'aide alimentaire que l'année dernière. Malheureusement, elle n'est pas arrivée à temps pour empêcher la faim de faucher des milliers de vies humaines.

De même, cette année, plus de la moitié de l'aide alimentaire promise n'est pas encore arrivée à destination. Le coeur serré, nous regardons les sacs de grain s'entasser dans les ports alors que la faim continue ses ravages dans l'arrière-pays. Il y a le problème de l'engorgement des ports, mais il y a aussi celui de la distribution des vivres dans le pays. La situation est particulièrement grave au Mali, au Niger et au Tchad pour le Sahel, en Ethiopie et au Soudan pour l'Afrique de l'Est.

Dans ces pays, et aussi au Mozambique, seuls d'énormes efforts concertés au plan national et international permettront de parer à la catastrophe. D'autres pays restent dans une situation précaire. En Afrique du Nord, le Maroc est particulièrement exposé.

Perspectives

Pendant que nous parlons, le sort de milliers de personnes est en train de se décider puisque c'est le temps des semailles dans beaucoup de pays. La situation l'an prochain dépendra pour beaucoup de leurs résultats. Au Sahel, les semailles ne commenceront que dans quelque temps. Là encore, nous ne pouvons qu'espérer une bonne récolte. Mais rien n'est moins sûr, et nous devons plus que jamais nous tenir prêts à livrer très vite l'aide d'urgence qui pourrait être nécessaire.

Très peu de pays africains s'estiment désormais à l'abri d'une crise alimentaire. Il faut les aider à se préparer à des lendemains difficiles et à relancer leur agriculture.

Heureusement, il y a dans toutes les sous-régions des pays où les perspectives sont bonnes, car des pluies abondantes sont tombées au bon moment. C'est encourageant, et cela nous rappelle aussi que, si les conditions s'y prêtent, l'Afrique peut et sait produire.

Parmi les causes directes de la crise alimentaire actuelle, la principale demeure les caprices du climat. Il serait simpliste d'y voir uniquement le résultat de politiques erronées. L'Afrique peut faire davantage pour s'aider elle-même, c'est vrai, mais elle a aussi besoin d'assistance. Et elle est capable d'en faire bon usage, à la condition que cette assistance soit conçue rationnellement et dispensée avec libéralité.

C'est dans cette perspective que j'ai présenté, en janvier et en mars, des programmes de relance de l'alimentation et de l'agriculture dans 21 pays africains.

Programme de relance en Afrique

L'effort de relance doit marcher de pair avec l'aide alimentaire d'urgence. C'est seulement ainsi que les pays touchés pourront reconstruire leur capacité de production, surmonter la crise et éviter de dépendre de plus en plus de la charité d'autrui.

Le programme que j'ai présenté pour les pays les plus touchés est unique en son genre; en effet, il ne s'agit pas d'approximations mises bout à bout par des non-spécialistes, mais bien de projets concrets, élaborés avec les pays eux-mêmes, prêts à être financés et exécutés.

Quelque 5 millions de dollars ont déjà été promis pour certains de ces projets, en Ethiopie et ailleurs, et 132 autres, d'un coût de 131 millions de dollars environ, sont étudiés activement par les donateurs et institutions de financement. Je m'en réjouis. Malheureusement, le déficit reste énorme, alors que la campagne agricole est déjà en cours ou va s'ouvrir incessamment. Je tiendrai le Conseil au courant de la situation.

A ce sujet, je me félicite d'une décision prise par le Comité financier, appuyée avec force par le Comité du programme et dont l'application a déjà commencé. A concurrence de 15 millions de dollars, nous sommes autorisés à utiliser les économies réalisées, notamment sur les traitements du personnel, exclusivement pour financer des projets de notre programme de relance qui n'ont pas obtenu à temps de fonds bilatéraux.

Avancer l'idée - et prendre la décision - de financer directement une aide concrète et substantielle sur le budget ordinaire d'une organisation du Système des Nations Unies, voilà qui sort sans doute des sentiers battus. En tout cas, la proposition comme la décision sont parfaitement conformes aux canons de l'orthodoxie en matière de programme et de finances. Il s'agit simplement d'utiliser les économies disponibles pour une action urgente de relance dans les pays d'Afrique les plus éprouvés.

Certes, cela représentera un petit sacrifice pour tous les Etats Membres de la FAO - je dis bien tous - qui devront renoncer à une partie de l'excédent de trésorerie qui aurait pu leur revenir pour 1984-85; néanmoins, l'excédent distribué restera considérable. J'ai la conscience tranquille. Qui pourrait me reprocher d'avoir proposé de saisir cette occasion? Si certains sont inquiets, qu'ils se rassurent: cela ne change en rien la base du budget et n'aura pas d'effet sur le niveau de celui-ci pour le prochain exercice.

Sommaire du Programme de travail et budget

Monsieur le Président,

D'habitude, c'est vers la fin de mon exposé que j'aborde la question du sommaire du Programme de travail et budget. Mais, puisque j'ai commencé à en parler, venons-y tout de suite.

Il faut voir les choses en face: les besoins sont énormes, mais les contraintes aussi. Je suis donc obligé de demander une augmentation de programme pour 1986-87, mais il s'agit d'une augmentation minime.

Ni le Conseil ni la Conférence ne se sont jusqu'ici ralliés à la doctrine simpliste et brutale de la croissance zéro dans toutes les organisations du Système des Nations Unies, quels que soient leur mission, la situation du secteur dont elles s'occupent, les appuis suscités par leurs politiques et programmes, leur efficacité et l'économie de leur gestion.

Parlons net: après avoir mûrement pesé ces exigences contradictoires, je suis sûr d'avoir fait le bon choix en proposant une nouvelle réduction d'environ 3,75 millions de dollars des frais administratifs et de soutien de façon à pouvoir relever de 9,4 millions de dollars, c'est-à-dire de 3,8 pour cent, les ressources consacrées aux programmes techniques.

Ces propositions s'inspirent des recommandations des Conférences régionales, des grands comités du Conseil et des organes consultatifs techniques. Je me félicite que tous les principaux comités intergouvernementaux de la FAO aient appuyé avec force les priorités que je propose. Dans certains cas, on m'a même pressé d'aller plus loin. Je suis heureux et fier que les priorités de la FAO continuent à faire l'unanimité.

En réduisant les frais administratifs et autres dépenses de soutien, j'ai réussi à limiter à moins de 1,5 pour cent l'augmentation nette de programme en termes réels.

Loin de moi l'idée de minimiser les difficultés que cette augmentation, aussi modeste soit-elle, risque d'entraîner pour tous les Etats Membres sans exception.

Bien au contraire. C'est après avoir évalué minutieusement le cadre financier dont dépendra le montant net de leurs contributions que j'ai mis la dernière main à mes propositions. Je ne me suis pas contenté de réduire au minimum les augmentations de coûts, mais j'ai tablé sur une augmentation sans risque des recettes accessoires qui, comme toujours, seront déduites des contributions mises en recouvrement pour financer le programme. J'ai aussi pris en compte l'évolution probable de la situation monétaire.

En conséquence, comme vous le montre la version définitive du Programme de travail et budget qui sera présentée à la Conférence et sous réserve du taux de change dollar/lire qu'elle approuvera, le montant global des contributions sera, en dollars, égal ou même inférieur à celui de l'exercice en cours.

Monsieur le Président, est-ce qu'une croissance zéro des contributions en dollars ne vaut pas mieux qu'une croissance zéro du programme, qui serait aussi artificielle que néfaste?

Je ne m'étendrai pas davantage sur cette question, si ce n'est pour vous renvoyer à ce que disait le Président de la Banque mondiale dans son dernier discours au Conseil des Gouverneurs: "Il faut accroître le volume et l'efficacité des flux d'aide libérale, d'origine multilatérale aussi bien que bilatérale si l'on veut s'attaquer avec la moindre chance de succès aux problèmes gigantesques des pays les plus pauvres". Je suis fermement convaincu qu'il en va de même de toutes les formes d'assistance fournie au titre du Programme ordinaire de la FAO.

Code de conduite sur les pesticides

Monsieur le Président, le Programme de travail et budget figure tous les deux ans à votre ordre du jour. Celui-ci comporte aujourd'hui deux autres questions très importantes.

La première concerne le projet de code de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides. Nous nous sommes dépensés sans compter pour vous présenter un projet qui puisse être transmis à la Conférence et y obtenir un consensus et un appui sans réserve. Ce projet constitue inévitablement un compromis entre des intérêts bien légitimes et même des revendications extrêmes.

Il est le fruit de négociations intenses: nous en sommes à sa huitième rédaction. Il a reçu l'appui de principe du Comité de l'agriculture, mais, à l'issue d'un long et difficile débat, on m'a demandé de continuer à y travailler afin d'obtenir un accord plus large encore.

J'ai donc examiné avec soin les suggestions de toutes les parties intéressées, et je vous présente, sous la cote CL 87/9 Sup.1, un nouveau projet où sont indiqués les changements proposés.

Il ne satisfera pleinement ni les partisans les plus acharnés de la libre entreprise ni les fanatiques de l'écologie. Hélas, rien n'est parfait ici-bas. Nous avons fait de notre mieux.

Au Sommet de Bonn, on a évoqué la nécessité d'associer les mécanismes de la vigilance publique et les disciplines du marché pour résoudre les problèmes écologiques, par exemple le contrôle des produits chimiques toxiques et la protection des sols, des eaux douces et des espaces maritimes.

J'en appelle donc au bon sens et à l'esprit de coopération du Conseil, et je lui demande de tout faire pour que ce projet puisse être adopté par consensus, ici et à la Conférence.

Pacte mondial de sécurité alimentaire

L'autre problème inédit dont vous êtes saisis concerne le projet de pacte mondial de sécurité alimentaire qui a suscité des controverses et même des discussions passionnées au Comité de la sécurité alimentaire mondiale.

Comment le rappel d'un certain nombre de principes moraux sans aucun caractère contraignant peut-il déchaîner autant de passions? Parce que, dès l'aube de la civilisation, c'est justement en s'attachant à des principes moraux et religieux que l'homme a cherché à garantir sa présence, sa domination, son avenir dans l'univers.

Ce pacte ne va pas changer la face de la terre. Il vise un objectif beaucoup plus modeste. Mais je tiens à insister sur sa valeur morale qui n'est le monopole de personne - ni individu ni nation - et sur sa portée universelle.

Dans le monde où nous vivons et compte tenu plus particulièrement des questions dont s'occupent le Conseil et la Conférence, on ne saurait nier l'importance absolue du principe de la sécurité alimentaire mondiale et de l'idéal qu'elle représente.

A l'heure où les catastrophes et la famine s'abattent sur l'Afrique, où les privations et la malnutrition font des ravages dans d'autres parties du monde, le moindre signe, le moindre geste, le moindre mot qui nous rapproche de cet idéal est précieux: une inspiration, un encouragement, un stimulant pour les gouvernements de toute idéologie, pour les organisations gouvernementales ou non gouvernementales et pour les simples citoyens.

Je suis donc fermement convaincu que ce pacte s'impose et qu'il vient à point nommé. Nous ne pouvons évidemment donner suite à tous les desiderata de chacun de nos 156 Etats Membres. Je ne crois pas que nous puissions, dans la pratique, résoudre les différends en transformant le Conseil et la Conférence en comités de rédaction.

Je ne pense pas non plus que nous puissions faire fi des préoccupations suscitées par le texte présenté au Comité de la sécurité alimentaire, si un changement ici ou là peut permettre le consensus.

Et quelle meilleure occasion que le quarantième anniversaire de la FAO pour adopter par consensus un pacte mondial de sécurité alimentaire?

Ainsi donc, bien que le CSA ne me l'ait pas expressément demandé, j'ai pris sur moi de revoir une fois de plus le projet de pacte et de vous présenter, sous la cote CL 87/10 Sup.1, une nouvelle version où sont indiqués les changements que je suggère.

A ce sujet, je voudrais demander à tous de suivre l'exemple de la Suisse, qui a retiré les réserves qu'elle avait formulées, et de travailler de concert sur cette nouvelle version avec la volonté d'aboutir à un consensus qui permette à la Conférence d'adopter ce pacte en toute sérénité et de marquer ainsi sa détermination d'assurer la sécurité alimentaire mondiale dans les années qui viennent.

Autres questions

Monsieur le Président, votre ordre du jour comporte plusieurs autres questions importantes qui découlent des sessions de la Commission des engrais, du Comité de l'agriculture, du Comité des pêches, du Comité de la sécurité alimentaire mondiale ou concernent nos relations avec le Gouvernement de notre pays hôte et avec le Programme alimentaire mondial.

Nous avons en outre des décisions importantes à prendre pour l'organisation de la Conférence.

Mes représentants et moi-même vous présenterons ces questions à mesure que vous les aborderez.

Conclusion

En vous parlant tout à l'heure du Pacte mondial, j'évoquais l'atmosphère exceptionnelle qui s'attache pour nous à cette année 1985, et c'est là-dessus que je voudrais terminer.

Nous allons célébrer cette année le quarantième anniversaire de notre Organisation. Le 16 octobre, nous serons honorés de la présence des plus hautes autorités italiennes

qui participeront à des cérémonies spéciales à notre Siège, y compris la pose de la première pierre de nos nouveaux bâtiments. Notre pays hôte, et plus précisément le Comité national placé sous l'éminente présidence de Mme Tina Anselmi, organisera de nombreuses autres activités pour commémorer cet anniversaire de façon éclatante à Rome et dans toute l'Italie.

Le samedi 10 novembre, Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II célébrera une messe pontificale à Saint-Pierre, à laquelle les participants à la Conférence seront invités.

Au cours de la Conférence, le 14 novembre, nous espérons recevoir la visite de deux Chefs d'Etat qui prendront la parole à l'occasion d'une cérémonie spéciale.

Tout cela témoigne de l'extrême importance que revêt la mission de notre organisation et l'intérêt que lui portent nos Etats Membres. Cela témoigne aussi de leur volonté inébranlable de rester fidèles à leurs engagements après 40 ans de lutte pour un monde meilleur, 40 ans de succès et d'échecs, de réalisations fructueuses et de plans avortés, d'espoirs comblés ou déçus, de foi dans l'idéal international et dans la coopération entre toutes les nations souveraines.

Nous devons nous battre de toutes nos forces pour cet idéal. Cela exige des convictions inébranlables, une honnêteté et une franchise totales dans notre dialogue, une grande ouverture d'esprit, de la tolérance, de la compréhension, le sens du compromis et du consensus, car tel est le fondement indispensable de la concorde internationale.

La session de la Conférence qui coïncidera avec le quarantième anniversaire de la FAO doit être l'expression suprême de toutes ces qualités. La maison de la communauté internationale doit être unie et non divisée contre elle-même. Le goût des joutes oratoires, la passion de la controverse nous font parfois oublier que ce qui nous unit est plus fort que ce qui nous sépare.

Pour notre quarantième anniversaire, puissions-nous montrer, dans les débats du Conseil et de la Conférence, que tous nos efforts tendent vers cet idéal de l'unité. L'occasion exaltante s'offre à nous de donner le plus haut exemple de l'esprit de coopération, du consensus, de la collaboration véritablement fraternelle et de la concorde internationale.

Nous ne pouvons moins faire pour tous ceux qui sont en fin de compte notre unique raison d'être: les millions de pauvres, de faibles et d'affamés du monde entier.

Je vous remercie.

CONTRIBUTIONS ORDINAIRES DES ETATS MEMBRES

Etats Membres	Montants recouvrés <u>1/</u>	Contributions restant dues au 24 juin 1985 <u>2/</u>			Montants recouvrés <u>3/</u>	En 1984
	Du 1er janvier 1985 à ce jour	Au titre des contributions de 1985	Arriérés <u>4/</u> au titre des contributions de 1984 et des années antérieures	Total des montants restant dus	Total des montants restant dus en % des contributions de 1985	
	\$	\$	\$	\$	%	
Afghanistan	4 619.00	15 110.00	-	15 110.00	77	F6
Albanie	4 619.00	15 110.00	-	15 110.00	77	F8
Algérie	69 290.00	246 374.00	-	246 374.00	78	4,F5
Angola	4 619.00	15 110.00	-	15 110.00	77	1,F3
Antigua-et-Barbuda <u>6/</u>	-	19 729.00	25 454.00	45 183.00	229	-
Argentine	438 836.00	1 696 694.00	1 257 858.00	2 954 552.00	174	-
Australie	2 747 383.43	1 324 660.12	-	1 324 660.12	35	1,8
Autriche	1 794 739.00	600.00	-	600.00	0	2,F3
Bahamas	4 619.00	15 110.00	-	15 110.00	77	F2
Bahreïn	19 729.00	-	-	-	0	F5
Bangladesh	102 013.00	55 819.00	-	55 819.00	71	-
Barbade	19 729.00	-	-	-	0	F5
Belgique	1 546 274.00	1 769 716.00	-	1 769 716.00	58	3,10
Belize <u>6/</u>	-	19 729.00	25 454.00	45 183.00	229	-
Bénin	4 619.00	19 729.00	14 368.22	34 097.22	173	F6
Bhoutan	41 967.00	15 110.00	-	15 110.00	77	-
Bolivie	4 619.00	19 729.00	32 408.00	52 137.00	264	-
Botswana	19 729.00	-	-	-	0	F5
Brésil	5 033 410.00	3 314 472.00	2 730 944.00	6 045 416.00	182	-
Bulgarie	534 038.00	-	-	-	0	4,11
Burkina Faso	4 619.00	19 729.00	15 110.00	34 839.00	177	-
Birmanie	4 619.00	15 110.00	-	15 110.00	77	F9
Burundi	4 619.00	19 729.00	54 592.63	74 321.63	377	-
Cameroun	7 128.93	12 600.07	-	12 600.07	64	1,3,F7
Canada	7 339 188.00	-	-	-	0	F4
Cap-Vert	4 619.00	15 110.00	-	15 110.00	77	F10
République centra- fricaine <u>4/ 5/ 7/</u>	24 916.21	19 729.00	20 662.92	40 391.92	205	-
Tchad <u>5/ 7/</u>	4 619.00	19 729.00	102 485.34	122 214.34	619	-
Chili	157 832.00	-	-	-	0	1,F4
Chine	1 514 616.00	576 658.00	-	576 658.00	28	4,F8
Colombie	256 477.00	-	-	-	0	1,F12
Comores <u>4/ 5/ 7/</u>	4 619.00	19 729.00	10 576.54	30 305.54	154	4
Congo	19 729.00	-	-	-	0	F1
Costa Rica	32 479.00	25 041.53	-	25 041.53	63	5,7,10
Cuba	86 552.08	217 019.00	131 108.51	348 127.51	163	-

1/ 99 970 775,14 dollars correspondant aux contributions de 1985, 15 320 465,23 dollars aux arriérés et 177 193,18 dollars pour le Fonds de roulement; comprend 46 193 205,00 dollars provenant de la distribution de l'excédent de trésorerie de l'exercice 1982-83 comme indiqué à l'annexe B du document CL 87/4.

2/ Dont 111 808 798,68 dollars de contributions au budget (110) et 2 650,00 dollars représentant des montants dus à titre d'avance au Fonds de roulement, comme indiqué dans la note de bas de page 6/ (2).

3/ Mois au cours duquel un versement en espèces a été reçu en 1984 au titre des contributions ordinaires; F = versement final ou intégral.

4/ Les arriérés comprennent les arriérés payables par 4 Etats Membres, en vertu d'autorisations de la Conférence, par tranches exigibles en 1985, pour un total de 24 119,59 dollars, ainsi que 2 650,00 dollars dus au Fonds de roulement par 2 Etats Membres, comme indiqué dans la note de bas de page 6/.

5/ Etats Membres (15) privés de droit de vote à la Conférence en vertu de l'Article 111.4 de l'Acte constitutif.

6/ Etats Membres (2) ayant des arriérés à verser au titre des avances au Fonds de roulement.

7/ Etats Membres (6) qui ont été autorisés par la Conférence à payer par tranche et qui sont redevables de montants exigibles ou en retard. Les tranches d'arriérés exigibles pour les années ultérieures sont indiquées à la fin de cette liste.

8/ Etats Membres (2) qui doivent payer leurs contributions pour conserver leur siège au Conseil, conformément à l'Article XXII.7 du Règlement général.

Etats Membres	Montants recouvrés 1/	Contributions restant dues au 24 juin 1985 2/			Total des montants restant dus en % des contributions de 1985	Montants recouvrés 3/
	Du 1er janvier 1985 à ce jour	Au titre des contributions de 1985	Arriérés 4/ au titre des contributions de 1984 et des années antérieures	Total des montants restant dus		En 1984
	\$	\$	\$	\$	%	
Chypre	19 729.00	-	-	-	0	F2
Tchécoslovaquie	471 171.00	1 343 897.00	-	1 343 897.00	74	6,F9
Kampuchea démocratique 4/ 5/ 7/	4 619.00	19 729.00	75 732.08	95 461.08	484	-
Corée, Rép. dém. pop. de	91 188.00	27 186.00	-	27 186.00	23	8,F11
Danemark	1 795 339.00	-	-	-	0	F1
Djibouti	39 458.00	-	-	-	0	-
Dominique	4 619.00	15 110.00	-	15 110.00	77	5,F8
République dominicaine	97 394.00	60 438.00	-	60 438.00	77	-
Equateur	13 309.88	39 458.00	67 929.31	107 387.31	272	6,8,11
Egypte	157 832.00	-	-	-	0	F1
El Salvador	4 619.00	19 729.00	32 408.00	52 137.00	264	-
Guinée équatoriale	4 619.00	15 110.00	-	15 110.00	77	F5
Ethiopie	19 729.00	-	-	-	0	F7
Fidji	19 729.00	-	-	-	0	F2
Finlande	1 144 282.00	-	-	-	0	F1
France	15 506 994.00	-	-	-	0	F4
Gabon	39 535.90	33 538.42	-	33 538.42	85	5
Gambie 5/	4 619.00	19 729.00	50 027.00	69 756.00	354	-
Allemagne, Rép. féd. d'	14 693 230.00	5 647 369.00	-	5 647 369.00	28	6,F11
Ghana	18 478.00	39 458.00	41 579.49	81 037.49	205	-
Grèce	198 631.00	946 992.00	148 939.99	1 095 931.99	116	6
Grenade	6 591.90	16 869.37	-	16 869.37	86	11,12
Guatemala	9 239.00	39 458.00	30 219.00	69 677.00	177	-
Guinée	4 619.00	19 729.00	16 614.81	36 343.81	184	-
Guinée-Bissau 5/	4 619.00	19 729.00	43 898.13	63 627.13	323	-
Guyana 5/	4 619.00	19 729.00	46 600.75	66 329.75	336	-
Haïti	39 458.00	-	-	-	0	-
Honduras	23 088.44	-	-	-	0	7
Hongrie	184 773.00	367 639.00	-	367 639.00	67	5,9,F12
Islande	78 916.00	-	-	-	0	F2
Inde	337 211.00	511 136.00	-	511 136.00	60	F10
Indonésie	315 664.00	-	-	-	0	F3
Iran	2 063 289.77	1 381 030.00	3 307 441.14	4 688 471.14	339	-
Iraq	344 355.00	295 935.00	226 645.00	522 580.00	177	-
Irlande	434 038.00	-	-	-	0	F9
Israël	335 599.00	345 761.67	-	345 761.67	63	2,4,6,7,9,10,11
Italie	8 917 508.00	-	-	-	0	3,F7
Côte-d'Ivoire	47 118.87	78 916.00	13 474.62	92 390.62	117	12
Jamaïque	39 458.00	-	-	-	0	F2
Japon	6 713 844.00	17 868 490.00	-	17 868 490.00	73	3,F6
Jordanie	4 619.00	17 220.00	-	17 220.00	87	6
Kenya	21 534.71	17 923.29	-	17 923.29	91	-
Corée, Rép. de	434 038.00	-	-	-	0	F10
Koweït	110 864.00	481 006.00	-	481 006.00	81	F3
Laos	4 619.00	19 729.00	15 110.00	34 839.00	177	-

Voir notes à la première page.

Etats Membres	Montants recouvrés 1/	Contributions restant dues au 24 juin 1985 2/				Montants recouvrés 3/
	Du 1er janvier 1985 à ce jour	Au titre des contributions de 1985	Arriérés 4/ au titre des contributions de 1984 et des années antérieures	Total des montants restant dus	Total des montants restant dus en % des contributions de 1985	En 1984
	\$	\$	\$	\$	%	
Liban	21 478.00	17 980.00	-	17 980.00	46	1,F10
Lesotho	4 619.00	15 110.00	-	15 110.00	77	F6
Libéria 5/ 8/	4 619.00	19 729.00	54 657.00	74 386.00	377	-
Libye	129 341.00	611 599.00	363 991.00	975 590.00	160	F8
Luxembourg	138 103.00	-	-	-	0	F5
Madagascar	4 619.00	19 729.00	32 408.00	52 137.00	264	-
Malawi	14 931.25	4 797.75	-	4 797.75	24	4,F9
Malaisie	217 019.00	-	-	-	0	F3
Maldives	19 729.00	-	-	-	0	F5
Mali	4 619.00	19 729.00	34 927.02	54 656.02	277	-
Malte	19 729.00	-	-	-	0	F1
Mauritanie 5/	4 619.00	19 729.00	37 446.15	57 175.15	290	-
Maurice	19 729.00	-	-	-	0	4,F7
Mexique	693 172.48	1 682 446.69	-	1 682 446.69	80	5
Mongolie	19 729.00	-	-	-	0	F5
Maroc	239 922.08	102 539.92	-	102 539.92	87	-
Mozambique	4 619.00	15 110.00	-	15 110.00	77	F10
Namibie	19 729.00	-	-	-	0	F1
Népal	19 729.00	-	-	-	0	2,F7
Pays-Bas	919 245.00	3 322 490.00	-	3 322 490.00	78	F2
Nouvelle-Zélande	152 438.00	459 161.00	-	459 161.00	75	F4
Nicaragua 4/ 7/	4 619.00	19 729.00	22 551.20	42 280.20	214	-
Niger 5/	4 619.00	19 729.00	52 412.73	72 141.73	366	-
Nigéria	92 387.00	453 767.00	361 380.00	815 147.00	180	-
Norvège	1 223 198.00	-	-	-	0	6,F8
Oman	19 729.00	-	-	-	0	F6
Pakistan	41 574.00	96 529.00	-	96 529.00	70	F2
Panama	15 290.00	24 168.00	-	24 168.00	61	1,F6
Papouasie-Nouvelle-Guinée	4 619.00	15 110.00	-	15 110.00	77	F3
Paraguay 5/ 7/	59 618.67	19 729.00	71 225.00	90 954.00	461	-
Pérou 5/	32 335.00	157 832.00	311 496.50	469 328.50	297	-
Philippines	90 432.00	217 019.00	11 202.40	228 221.40	105	10
Pologne	2 380 225.00	1 716 423.00	2 014 286.00	3 730 709.00	217	-
Portugal	434 038.00	-	-	-	0	F7
Qatar	18 478.00	60 438.00	-	60 438.00	77	7,F11
Roumanie 5/	120 102.00	453 767.00	1 277 741.96	1 731 508.96	382	-
Rwanda	4 619.00	15 110.00	-	15 110.00	77	F6
Saint-Christophe-et- Nevis	-	19 729.00	9 864.00	29 593.00	150	6
Sainte-Lucie	39 083.83	19 729.00	20 955.99	40 684.99	206	-
Saint-Vincent-et Grenadines	29 593.50	-	-	-	0	3
Samoa	4 619.00	15 110.00	-	15 110.00	77	F11
Sao Tomé-et- Principe	28 474.49	15 042.23	-	15 042.23	76	-
Arabie saoudite, Royaume d'	327 972.00	1 723 844.00	-	1 723 844.00	84	F6
Sénégal	4 619.00	19 729.00	18 645.78	38 372.78	194	-
Seychelles	24 348.00	12 679.00	-	12 679.00	64	F2

Voir notes à la première page.

Etats Membres	Montants recouvrés 1/	Contributions restant dues au 7 mai 1985 2/				Montants recouvrés 3/
	Du 1er janvier 1985 à ce jour	Au titre des contributions de 1985	Arriérés 4/ au titre des contributions de 1984 et des années antérieures	Total des montants restant dus	Total des montants restant dus en % des contributions de 1985	En 1984
	\$	\$	\$	\$	%	
Sierra Leone 5/ 8/	4 619.00	19 729.00	50 027.00	69 756.00	354	-
Somalie	4 619.00	19 729.00	35 826.91	55 555.91	282	-
Espagne	4 596 857.00	-	-	-	0	F9
Sri Lanka	19 729.00	-	-	-	0	1,F3
Soudan	4 619.00	19 729.00	27 796.00	47 525.00	241	11
Suriname	4 619.00	15 110.00	-	15 110.00	77	F9
Swaziland	4 619.00	19 729.00	19 713.48	39 442.48	200	-
Suède	3 136 911.00	-	-	-	0	F1
Suisse	591 273.00	2 032 684.00	-	2 032 684.00	77	6,F9
Syrie	39 685.50	78 916.00	109 706.50	188 622.50	239	-
Tanzanie	4 619.00	19 729.00	32 408.00	52 137.00	264	-
Thaïlande	197 290.00	-	-	-	0	F6
Togo 5/	13 027.25	19 729.00	45 005.04	64 734.04	328	-
Tonga	19 729.00	-	-	-	0	F2
Trinité-et-Tobago	78 916.00	-	-	-	0	F5
Tunisie	78 916.00	-	-	-	0	1,F6
Turquie	170 915.00	735 687.82	-	735 687.82	96	1,4,11
Ouganda	4 619.00	19 729.00	428.96	20 157.96	102	10
Emirats arabes unis	430 283.00	319 419.00	-	319 419.00	85	-
Royaume-Uni	6 822 344.00	4 304 812.00	-	4 304 812.00	39	2,5,F7
Etats-Unis d'Amérique	11 894 106.28	38 078 393.72	-	38 078 393.72	76	10,F12
Uruguay	23 097.00	98 645.00	163 336.00	261 981.00	266	-
Vanuatu	19 729.00	-	-	-	0	F4
Venezuela	1 583 893.00	1 020 335.00	-	1 020 335.00	78	-
Viet Nam	57 936.00	20 980.00	-	20 980.00	53	-
Yémen, Rép. arabe du	24 350.58	-	-	-	0	5
Yémen, Rép. dém. pop. du	19 729.00	-	-	-	0	F3
Yougoslavie	1 180 038.92	412 857.86	-	412 857.86	37	5
Zaïre	9 239.00	19 729.00	11 147.00	30 876.00	157	-
Zambie	19 729.00	-	-	-	0	F1
Zimbabwe	41 754.60	37 161.40	-	37 161.40	94	-
La Conférence a autorisé les pays ci-après à régler leurs arriérés par tranches annuelles:						
République centrafricaine			34 022.06	34 022.06		
Comores			49 054.60	49 054.60		
Kampuchea démocratique			19 278.76	19 278.76		
Nicaragua			11 643.30	11 643.30		
	115 468 433.55 1/	97 969 224.86	13 842 223.82 4/	111 811 448.68 2/		
	=====	=====	=====	=====		

Voir notes à la première page.

REPARTITION ENTRE LES ETATS MEMBRES

ANNEXE F

DE L'EXCEDENT DE TRESORERIE (46 193 205 DOLLARS) DE L'EXERCICE 1982-1983

Etats Membres	Barème des contributions exercice 1982-83	Part de l'excédent de trésorerie revenant à chaque Etat Membre	Montants affectés conformément à l'Article 6.1 b) du Règlement financier à:		
			Arriérés dus au Fonds de roulement	Arriérés de contributions au 1/1/85	Contributions pour 1985
	%	\$	\$	\$	\$
Afghanistan	.01	4 619	-	-	4 619.00
Albanie	.01	4 619	-	-	4 619.00
Algérie	.15	69 290	-	-	69 290.00
Angola	.01	4 619	-	-	4 619.00
Antigua-et-Barbuda ^{1/}	-	-	-	-	-
Argentine	.95	438 836	-	438 836.00	-
Australie	2.24	1 034 728	-	323 533.55	711 194.45
Autriche	.87	401 881	-	-	401 881.00
Bahamas	.01	4 619	-	-	4 619.00
Bahreïn	.01	4 619	-	-	4 619.00
Bangladesh	.05	23 097	-	23 097.00	-
Barbade	.01	4 619	-	-	4 619.00
Belgique	1.49	688 279	-	257 995.00	430 284.00
Belize ^{1/}	-	-	-	-	-
Bénin	.01	4 619	-	4 619.00	-
Bhoutan	.01	4 619	-	4 619.00	-
Bolivie	.01	4 619	-	4 619.00	-
Botswana	.01	4 619	-	-	4 619.00
Brésil	1.55	715 995	87 992.00	628 003.00	-
Bulgarie	.20	92 387	-	92 387.00	-
Burkina Faso	.01	4 619	-	4 619.00	-
Birmanie	.01	4 619	-	-	4 619.00
Burundi	.01	4 619	-	4 619.00	-
Cameroun	.01	4 619	-	-	4 619.00
Canada	4.01	1 852 348	-	-	1 852 348.00
Cap-Vert	.01	4 619	-	-	4 619.00
République centrafricaine	.01	4 619	-	4 619.00	-
Tchad	.01	4 619	-	4 619.00	-
Chili	.09	41 574	-	-	41 574.00
Chine	1.98	914 626	-	-	914 626.00
Colombie	.13	60 051	-	-	60 051.00
Comores	.01	4 619	-	4 619.00	-
Congo	.01	4 619	-	-	4 619.00
Costa Rica	.02	9 239	-	9 239.00	-
Cuba	.13	60 051	202.18	59 848.82	-

^{1/} Etat Membre auquel ne revient aucune part de l'excédent de trésorerie de l'exercice 1982-83, étant devenu membre de l'Organisation en novembre 1983 seulement.

Etats Membres	Barème des contributions exercice 1982-83	Part de l'excédent de trésorerie revenant à chaque Etat Membre	Montants affectés conformément à l'Article 6.1 b) du Règlement financier à:		
			Arriérés dus au Fonds de roulement	Arriérés de contributions au 1/1/85	Contributions pour 1985
	%	\$	\$	\$	\$
Chypre	.01	4 619	-	-	4 619.00
Tchécoslovaquie	1.02	471 171	-	-	471 171.00
Kampuchea démocratique	.01	4 619	-	4 619.00	-
République pop. dém. de Corée	.06	27 716	-	-	27 716.00
Danemark	.91	420 358	-	-	420 358.00
Djibouti	.01	4 619	-	4 619.00	-
Dominique	.01	4 619	-	-	4 619.00
Rép. Dominicaine	.04	18 478	-	18 478.00	-
Equateur	.02	9 239	657.00	8 582.00	-
Egypte	.09	41 574	-	-	41 574.00
El Salvador	.01	4 619	-	4 619.00	-
Guinée équatoriale	.01	4 619	-	-	4 619.00
Ethiopie	.01	4 619	-	-	4 619.00
Fidji	.01	4 619	-	-	4 619.00
Finlande	.59	272 540	-	-	272 540.00
France	7.66	3 538 400	-	-	3 538 400.00
Gabon	.02	9 239	-	9 239.00	-
Gambie	.01	4 619	-	4 619.00	-
Allemagne, République fédérale d'	10.16	4 693 230	-	-	4 693 230.00
Ghana	.04	18 478	-	18 478.00	-
Grèce	.43	198 631	-	198 631.00	-
Grenade	.01	4 619	-	3 732.27	886.73
Guatemala	.02	9 239	-	9 239.00	-
Guinée	.01	4 619	-	4 619.00	-
Guinée-Bissau	.01	4 619	-	4 619.00	-
Guyana	.01	4 619	-	4 619.00	-
Haïti	.01	4 619	-	4 619.00	-
Honduras	.01	4 619	-	3 359.44	1 259.56
Hongrie	.40	184 773	-	-	184 773.00
Islande	.04	18 478	-	-	18 478.00
Inde	.73	337 211	-	-	337 211.00
Indonésie	.20	92 387	-	-	92 387.00
Iran	.80	369 546	62 043.00	307 503.00	-
Iraq	.15	69 290	10 780.00	58 510.00	-
Irlande	.20	92 387	-	-	92 387.00
Israël	.31	143 199	12 788.00	116 160.67	14 250.33
Italie	4.22	1 949 353	-	-	1 949 353.00
Côte-d'Ivoire	.04	18 478	-	18 478.00	-
Jamaïque	.02	9 239	-	-	9 239.00
Japon	11.72	5 413 844	-	-	5 413 844.00

Etats Membres	Barème des contributions exercice 1982-83	Part de l'excédent de trésorerie revenant à chaque Etat Membre	Montants affectés conformément à l'Article 6.1 b) du Règlement financier à:		
			Arriérés dus au Fonds de roulement	Arriérés de contributions au 1/1/85	Contributions pour 1985
	%	\$	\$	\$	\$
Jordanie	.01	4 619	-	2 110.00	2 509.00
Kenya	.01	4 619	-	4 619.00	-
Corée, République de	.18	83 148	-	-	83 148.00
Koweït	.24	110 864	-	-	110 864.00
Laos	.01	4 619	-	4 619.00	-
Liban	.04	18 478	-	-	18 478.00
Lesotho	.01	4 619	-	-	4 619.00
Libéria	.01	4 619	-	4 619.00	-
Libye	.28	129 341	-	129 341.00	-
Luxembourg	.06	27 716	-	-	27 716.00
Madagascar	.01	4 619	-	4 619.00	-
Malawi	.01	4 619	-	-	4 619.00
Malaisie	.11	50 813	-	-	50 813.00
Maldives	.01	4 619	-	-	4 619.00
Mali	.01	4 619	-	4 619.00	-
Malte	.01	4 619	-	-	4 619.00
Mauritanie	.01	4 619	-	4 619.00	-
Maurice	.01	4 619	-	-	4 619.00
Mexique	.93	429 597	-	284 345.17	145 251.83
Mongolie	.01	4 619	-	-	4 619.00
Maroc	.06	27 716	-	27 716.00	-
Mozambique	.01	4 619	-	-	4 619.00
Namibie	.01	4 619	-	-	4 619.00
Népal	.01	4 619	-	-	4 619.00
Pays-Bas	1.99	919 245	-	-	919 245.00
Nouvelle-Zélande	.33	152 438	-	-	152 438.00
Nicaragua	.01	4 619	-	4 619.00	-
Niger	.01	4 619	-	4 619.00	-
Nigéria	.20	92 387	-	92 387.00	-
Norvège	.61	281 779	-	-	281 779.00
Oman	.01	4 619	-	-	4 619.00
Pakistan	.09	41 574	-	-	41 574.00
Panama	.02	9 239	-	-	9 239.00
Papouasie-Nouvelle-Guinée	.01	4 619	-	-	4 619.00
Paraguay	.01	4 619	-	4 619.00	-
Pérou	.07	32 335	1 000.00	31 335.00	-
Philippines	.12	55 432	-	55 432.00	-
Pologne	1.52	702 137	-	702 137.00	-
Portugal	.23	106 245	-	-	106 245.00
Qatar	.04	18 478	-	-	18 478.00

Etats Membres	Barème des contributions exercice 1982-83	Part de l'excé- dent de tréso- rie revenant à chaque Etat Membre	Montants affectés conformément à l'Article 6.1 b) du Règlement financier à:		
			Arriérés dus au Fonds de roulement	Arriérés de contributions au 1/1/85	Contributions pour 1985
	%	\$	\$	\$	\$
Roumanie	.26	120 102	745.00	119 357.00	-
Rwanda	.01	4 619	-	-	4 619.00
Saint-Christophe-et-Nevis ^{1/}	-	-	-	-	-
Sainte-Lucie	.01	4 619	329.00	4 290.00	-
Saint-Vincent-et- Grenadines	.01	4 619	-	4 619.00	-
Samoa	.01	4 619	-	-	4 619.00
Sao Tomé-et-Principe	.01	4 619	-	4 619.00	-
Arabie saoudite, Royaume d'	.71	327 972	-	-	327 972.00
Sénégal	.01	4 619	-	4 619.00	-
Seychelles	.01	4 619	-	4 619.00	-
Sierra Leone	.01	4 619	-	4 619.00	-
Somalie	.01	4 619	-	4 619.00	-
Espagne	2.08	960 819	-	-	960 819.00
Sri Lanka	.02	9 239	-	-	9 239.00
Soudan	.01	4 619	-	4 619.00	-
Suriname	.01	4 619	-	-	4 619.00
Swaziland	.01	4 619	-	4 619.00	-
Suède	1.60	739 091	-	-	739 091.00
Suisse	1.28	591 273	-	-	591 273.00
Syrie	.04	18 478	-	18 478.00	-
Tanzanie	.01	4 619	-	4 619.00	-
Thaïlande	.12	55 432	-	-	55 432.00
Togo	.01	4 619	-	4 619.00	-
Tonga	.01	4 619	-	-	4 619.00
Trinité-et-Tobago	.04	18 478	-	-	18 478.00
Tunisie	.04	18 478	-	-	18 478.00
Turquie	.37	170 915	-	137 171.82	33 743.18
Ouganda	.01	4 619	-	4 619.00	-
Emirats arabes unis	.12	55 432	-	55 432.00	-
Royaume-Uni	5.45	2 517 530	-	-	2 517 530.00
Etats-Unis d'Amérique	25.00	11 548 301	-	-	11 548 301.00
Uruguay	.05	23 097	-	23 097.00	-
Vanuatu ^{1/}	-	-	-	-	-
Venezuela	.61	281 779	-	281 779.00	-
Viet Nam	.04	18 478	-	18 478.00	-
Yémen, Rép. arabe du	.01	4 619	-	4 619.00	-
Yémen, Rép. populaire démocratique du	.01	4 619	-	-	4 619.00
Yougoslavie	.51	235 585	-	235 585.00	-
Zaire	.02	9 239	657.00	8 582.00	-
Zambie	.02	9 239	-	-	9 239.00
Zimbabwe	.02	9 239	-	9 239.00	-
	100	46 193 205	177 193.18	5 010 524.74	41 005 487.08
	=====	=====	=====	=====	=====

^{1/} Voir note en bas de la page 1.

COMITÉ DU PROGRAMME

(novembre 1983 - novembre 1985)

Président

Yougoslavie (M. Trkulja)

Membres

Argentine (C.O. Keller Sarmiento)¹
 Barbade (F. Brewster)
 Cameroun (F. Sabal Lecco)
 Congo (J. Tchicaya)
 Egypte (Y.A. Hamdi)

Etats-Unis d'Amérique (M. Fenwick)
 France (M.L. Mazoyer)
 Inde (R.C. Gupta)
 Liban (A. Abdel-Malek)
 Pakistan (A.M. Qureshi)

¹Quarante-huitième session, Rome, 6-16 mai 1985 (deuxième semaine): Guillermo E. González

COMITÉ FINANCIER

(novembre 1983 - novembre 1985)

Président

Sri Lanka
 (D.H.J. Abeyagoonasekera)

Membres

Allemagne, République
 fédérale d' (G. von Westphalen)
 Angola (B.N. Sequeira)^{2, 3}
 Arabie saoudite, Royaume d'
 (A.Y. Bukhari)

Australie (J.L. Sault)
 Canada (G.H. Musgrove)
 Madagascar (R. Rabe)
 Malaisie (A.W. Jalil)
 Pérou (J. Gazzo Fernández-Dávila)

²Cinquante-cinquième session, Rome, 6-16 mai 1985: Josefa Guillermina Coelho da Cruz

³A partir de la cinquante-sixième session, Rome, 16-27 septembre 1985: Pedro Agostinho Kanga

COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

(novembre 1983 - novembre 1985)

Algérie
 El Salvador
 Etats-Unis d'Amérique
 Italie

Philippines
 Pologne
 République arabe du
 Yémen

COMITÉ DES POLITIQUES ET PROGRAMMES D'AIDE ALIMENTAIRE (1985)

Mandat expirant le

Elus par le Conseil de la FAO

Elus par l'ECOSOC

31 décembre 1985

Allemagne, République fédérale d'
 Cuba
 France
 Nigéria
 Zambie

Burkina Faso
 Colombie
 Mexique
 Royaume-Uni
 Suède

31 décembre 1986

Arabie saoudite, Royaume d'
 Australie
 Bangladesh
 Canada
 Etats-Unis d'Amérique

Egypte
 Hongrie
 Inde
 Italie
 Norvège

31 décembre 1987

Brésil
 Congo
 Kenya
 Pays-Bas
 Thaïlande

Belgique
 Danemark
 Japon
 Lesotho
 Pakistan

ÉTATS MEMBRES DE LA FAO

(à partir du 7 novembre 1983)

Afghanistan	France	Oman
Albanie	Gabon	Ouganda
Algérie	Gambie	Pakistan
Allemagne, République fédérale d'	Ghana	Panama
Angola	Grèce	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Antigua-et-Barbuda	Grenade	Paraguay
Arabie saoudite, Royaume d'	Guatemala	Pays-Bas
Argentine	Guinée	Pérou
Australie	Guinée-Bissau	Philippines
Autriche	Guinée équatoriale	Pologne
Bahamas	Guyana	Portugal
Bahreïn	Haïti	Qatar
Bangladesh	Honduras	République centrafricaine
Barbade	Hongrie	République Dominicaine
Belgique	Inde	Roumanie
Belize	Indonésie	Royaume-Uni
Bénin	Iran	Rwanda
Bhoutan	Iraq	Saint-Christophe-et-Nevis
Birmanie	Irlande	Sainte-Lucie
Bolivie	Islande	Saint-Vincent-et-Grenadines
Botswana	Israël	Samoa
Brésil	Italie	Sao Tomé-et-Principe
Bulgarie	Jamaïque	Sénégal
Burkina Faso	Japon	Seychelles
Burundi	Jordanie	Sierra Leone
Cameroun	Kampuchea démocratique	Somalie
Canada	Kenya	Soudan
Cap-Vert	Koweït	Sri Lanka
Chili	Laos	Suède
Chine	Lesotho	Suisse
Chypre	Liban	Suriname
Colombie	Libéria	Swaziland
Comores	Libye	Syrie
Congo	Luxembourg	Tanzanie
Corée, République de	Madagascar	Tchad
Corée, République populaire démocratique de	Malaisie	Tchécoslovaquie
Costa Rica	Malawi	Thaïlande
Côte-d'Ivoire	Maldives	Togo
Cuba	Mali	Tonga
Danemark	Malte	Trinité-et-Tobago
Djibouti	Maroc	Tunisie
Dominique	Maurice	Turquie
Egypte	Mauritanie	Uruguay
El Salvador	Mexique	Vanuatu
Emirats arabes unis	Mongolie	Venezuela
Equateur	Mozambique	Viet Nam
Espagne	Namibie	Yémen, République arabe du
Etats-Unis d'Amérique	Népal	Yémen, République démocra- tique populaire du
Ethiopie	Nicaragua	Yougoslavie
Fidji	Niger	Zaire
Finlande	Nigéria	Zambie
	Norvège	Zimbabwe
	Nouvelle-Zélande	

M-90

ISBN 92-5-202289-9

ISSN 0251-5288